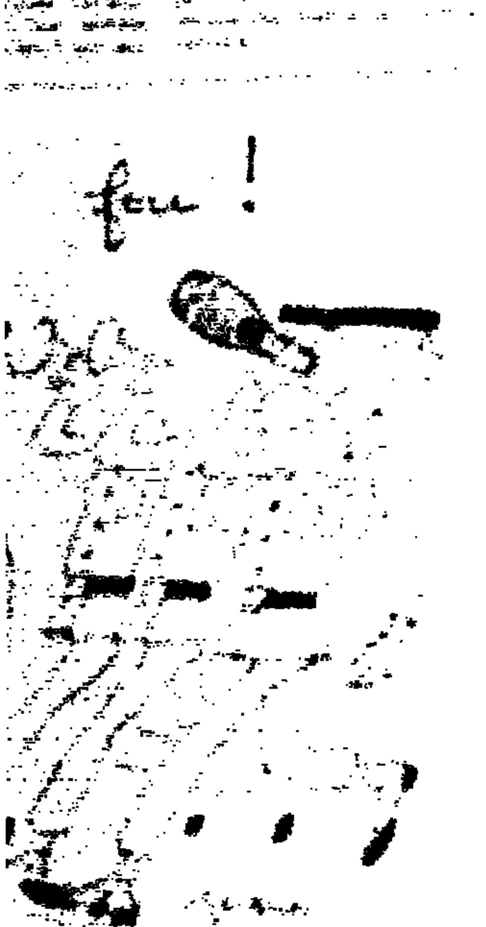
La France va acheter 1000 tonnes d'uranium naturel à la République Sud-Africaine

1978

s contre la société J.-C. Decaux





TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 095 — 16 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 15 JUILLET 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m., Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les importations de textiles

Paris estime « inacceptables » les mesures décidées par Bruxelles

LIRE PAGE 16

Incident entre Pyongyang et Washington

Un hélicoptère de l'armée américaine a été abattu au-dessus de la Corée du Nord

Un hélicoptère militaire américain a été abattu jeudi 14 juillet au-dessus de la Corée du Nord par des batteries anti-aériennes. Selon la radio nord-coréenne captée à Tokyo, trois occupants de l'appareil ont été tués et un quatrième a été fait prisonnier.

Les Etats-Unis, qui avaient révélé l'incident quelques heures avant l'émission de la radio de Pyongyang, ont demandé une réunion d'urgence de la commission militaire d'armistice à Panmunjom.

« *Nous sommes profondément préoccupés par cet incident et nous demandons des explications aux autorités nord-coréennes* », a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche. Selon les autorités de Washington l'hélicoptère transportait du ciment pour le compte des Sud-Coréens et volait « *à basse altitude* ». Un communiqué de la Maison Blanche précise que « *toute pénétration de l'espace aérien nord-coréen par un appareil américain ne peut être qu'un fait regrettable mais involontaire* ».

Le deuxième en moins d'un an

Cet incident est le deuxième en moins d'un an. Le 18 août 1976, deux officiers américains furent tués par des soldats nord-coréens qui les avaient attaqués à la hache à Panmunjom, où fut signé en 1953 l'armistice mettant fin aux hostilités en Corée. Périodiquement, la délégation des Nations unies, conduite par un officier américain, rencontre à Panmunjom la délégation nord-coréenne, épisodiquement assistée d'un représentant chinois, pour discuter des incidents qui peuvent survenir dans la « *zone démilitarisée* ».

La commission d'armistice s'était réunie le 25 août et le représentant de la Corée du Nord avait déclaré regrettable l'incident survenu la semaine précédente. Les Etats-Unis, qui avaient mis en état d'alerte leurs troupes stationnées au sud du 38e parallèle, avaient annulé cette mesure, estimant que Pyongyang avait fait un « *pas positif* ».

L'affaire de l'hélicoptère est survenue quelques heures après la diffusion par une chaîne de la télévision japonaise d'une interview de M. Kim Il Sung. Dans cette interview, accordée le 3 juillet, le chef de l'Etat nord-coréen, précisant des vues déjà développées devant André Fontaine, rédacteur en chef du *Monde* (*le Monde* daté 26-27 juin), appelle à un retrait complet des troupes américaines stationnées en Corée du Sud.

Erreur ou calcul ?

Quand les stratèges considèrent comme une simple arme « tactique » des charges nucléaires dont le pouvoir de destruction est supérieur à celui de la bombe d'Hiroshima — pour ne pas parler de la future « bombe à neutrons » — on en vient paradoxalement à ne plus croire à la possibilité d'une guerre devenue synonyme d'apocalypse.

La course aux armements semble une nouvelle façon de « poursuivre la diplomatie par d'autres moyens », et les simulations de conflit étudiées dans les états-majors prennent un tour de plus en plus abstrait, tant apparaissent l'absurdité et l'horreur d'un éventuel passage à la pratique. L'incident qui vient d'avoir lieu à proximité de la ligne de démarcation entre les deux Corées rappelle néanmoins qu'il existe des points chauds où le feu peut être mis aux poudres.

Ce qui frappe dans cet incident, c'est moins sa cause — la probable erreur de navigation du pilote d'un hélicoptère américain au-dessus de la zone démilitarisée — que le moment où il a lieu. Conformément aux promesses qu'il avait faites pendant sa campagne électorale, le président Carter veut retirer progressivement toutes les forces terrestres que les Etats-Unis avaient envoyées en Corée du Sud depuis l'armistice de juillet 1953. Cette mesure inquiète le gouvernement de Séoul, un des alliés les plus sûrs des Etats-Unis dans la région.

Elle mécontente aussi les militaires américains, qui ne s'en cachent plus. Seul un officier supérieur avait osé condamner il y a quelques mois la politique de M. Carter en Corée.

Mercredi 13 juillet, le général Bernard Rodgers, chef d'état-major de l'armée de terre, déposant devant la commission des forces armées de la Chambre des représentants, a révélé que tout l'état-major interarmes s'était prononcé le 17 mars contre le retrait des forces américaines.

Pourquoi la Corée du Nord donne-t-elle des arguments aux officiers du Pentagone qui soutiennent que ce retrait ne peut être qu'un encouragement à la politique belliciste de Pyongyang ? Pourquoi met-elle dans une situation délicate un président américain dont la politique agace visiblement le régime de Séoul ? De même qu'on ne peut écarter totalement l'hypothèse selon laquelle des militaires américains auraient délibérément pris le risque de susciter une réaction violente de l'adversaire en engageant l'hélicoptère au-delà de la ligne de démarcation, de même on peut imaginer que les servants des batteries anti-aériennes, qui semblent avoir tiré sans préavis sur l'appareil, aient agi ainsi sans instructions, sous l'effet de la surprise.

La façon dont la Corée du Nord va réagir à la demande américaine de réunion de la commission d'armistice montrera si l'incident de jeudi est le résultat d'une double erreur. En bonne logique, Pyongyang ne devrait pas se contenter de la guerre des communiqués, et devrait discuter avec les représentants de Washington des responsabilités de chacun dans cette affaire. Le président Kim Il Sung ne vient-il pas de déclarer, dans une interview à la télévision japonaise, que son pays était « prêt à entamer des discussions » pour lier des relations diplomatiques avec les Etats-Unis ?

Il devrait avoir à cœur de faire donner aux Américains des explications ramenant l'incident de jeudi à une simple « bavure » provoquée par un état de tension qu'il attribue à la présence de troupes étrangères face à ses soldats. Dans le cas contraire, son attitude servirait étrangement les membres de l'état-major américain qui refusent toute évolution, et donnerait du crédit aux affirmations de Séoul selon lesquelles le gouvernement de Pyongyang a des réactions si imprévisibles qu'il est dangereux pour la Corée du Sud d'assumer seule le risque de la politique de détente.

AU JOUR LE JOUR

ALLO, J'ÉCOUTE

La cour d'appel de Paris a confirmé lundi l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge Pinsseau dans l'affaire des écoutes du Canard enchaîné, *ce qui signifie que nos confrères de l'hebdomadaire satirique sont plus facilement écoutés par les « plombiers » qu'ils ne sont entendus par la justice.*

Dans ces conditions, et si l'on ne veut pas voir tous les journalistes s'inscrire aux abonnés absents, peut-être faudrait-il, dans le cadre de la réforme judiciaire dont les lecteurs du Mal français *auront saisi toute l'urgence, préconiser la création d'une cour d'appel téléphonique.*

BERNARD CHAPUIS.

Le plan Carter pour le Proche-Orient

Des relations diplomatiques entre Israël et ses voisins pourraient être établies cinq ans après la paix

déclare le président Sadate

Evoquant pour la première fois une pleine normalisation, dans un délai relativement réduit, des rapports entre les pays arabes et Israël, le président Sadate a déclaré, le mercredi 13 juillet, à une délégation du Congrès américain, que l'établissement de relations diplomatiques, économiques, commerciales entre l'Etat juif et ses voisins serait « possible, cinq ans après la conclusion d'un accord de paix au Proche-Orient ».

A l'issue d'un entretien entre le chef de l'Etat égyptien et M. Yasser Arafat, les milieux proches du dirigeant de la résistance palestinienne ont d'autre part confirmé que l'O.L.P. envisageait sérieusement la création d'un gouvernement en exil en vue de l'ouverture de négociations à Genève (« le Monde » du 13 juillet).

Cependant, le porte-parole du F.P.L.P. de M. Habache a annoncé, mercredi, que « tout dirigeant arabe qui reconnaîtrait Israël serait exécuté » et qu' « aucun n'échapperait à la mort ». Il avait admis précédemment que « la tentation de conclure un règlement pacifique est plus forte que jamais dans le monde arabe ».

Le président Sadate, de toute évidence, s'est rallié au « *plan Carter* » pour un règlement. Il avait toujours soutenu que l'établissement de relations normales avec Israël, compte tenu des rancœurs accumulées, « *exigerait une génération* ». Cependant, le chef de l'exécutif américain l'avait convaincu, en le recevant en mars dernier à la Maison Blanche, de réduire ce délai à cinq ans, la normalisation devant s'effectuer par des étapes qui correspondraient à des retraits successifs de l'armée israélienne. Sur ce dernier point, des divergences paraissent subsister puisque le président Sadate a affirmé devant les parlementaires américains que la paix ne pourrait intervenir qu'après l'évacuation totale des territoires occupés. Le chef de l'Etat égyptien estime encore que la restitution de ces territoires devrait s'accomplir en trois phases s'étalant sur « *six mois au maximum* » et non pas sur des années comme le suggère le président Carter.

Ce dernier, indique-t-on à Washington, se félicite des déclarations conciliantes du président égyptien, et aussi de ses récents « gestes » de bonne volonté à l'égard d'Israël. Au cours d'une conférence de presse, le chef de l'exécutif américain a révélé que l'Egypte avait accepté de réduire ses forces dans le Sinaï de neuf mille à huit mille hommes — les ramenant ainsi au niveau prévu par l'accord de septembre 1975, — et de restituer à l'Etat juif, « *avec tous les honneurs militaires* », les corps des dix-neuf soldats israéliens tombés sur les champs de bataille de 1973 que l'on vient de découvrir.

Autre sujet de satisfaction pour le président américain : le roi Hussein, à l'issue de conversations, la semaine dernière, avec le président Sadate, vient d'accepter que des liens soient établis entre la Jordanie et l'O.L.P. avant l'ouverture des négociations de paix.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Chômage record en France

Le ministère du travail estime le nombre des demandeurs d'emploi en juin à un million cent cinquante mille

Selon les statistiques que le ministère du travail vient de publier sur la situation de l'emploi, le chômage en données corrigées des variations saisonnières a atteint, en juin, le chiffre record d'un million cent cinquante mille.

Au même moment, le ralentissement de l'activité se confirme. Ainsi la production industrielle a reculé de 1,6 % en mai, après avoir déjà baissé de 1,5 % en avril. L'indice ne se situe plus qu'à 2,5 % au-dessus de son niveau de mai 1976. Cependant, le prix des matières premières importées a diminué de 10,5 % en juin, après avoir fléchi de 6,2 % en mai. L'indice, se situant à 336,8 est, toutefois, en hausse de 25,3 % par rapport à juin 1976.

Pénible surprise pour les Français et sévère rappel à la réalité pour le gouvernement et le patronat après le récent cocktail au ministère du travail des délégués patronaux à l'emploi et les déclarations sur les prochaines créations d'emplois en faveur des jeunes : le chômage continue d'augmenter ; en un an, il s'est accru de 19 %.

Certes, en données observées, le nombre des demandes d'emploi a diminué : 967 700 en juin, au lieu de 976 100 en mai. Cette réduction (— 8 400) semble cependant bien faible par rapport à celle qui a été constatée l'année dernière à pareille époque (— 35 000).

Habituellement, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites, en données observées, se dégonfle sensiblement, de mai à juin, avant la sortie des jeunes du cycle scolaire. Seules exceptions : les années noires de 1948 et de 1975, où le chômage s'était accru respectivement de 1 600 et 1 400. Conséquence de cette très légère régression en données observées : les statistiques, après correction des variations saisonnières, qui permet de dégager une tendance, révèlent que la situation de l'emploi s'est très nettement aggravée : 1 150 000 demandes non satisfaites en juin, au lieu de 1 096 700 en mai, soit un accroissement de 4,51 % en un mois et une augmentation de 19 % en un an, puisque, en juin dernier, on comptait 966 700 chômeurs. Il s'agit là d'un chiffre record.

L'évolution des offres n'est guère plus satisfaisante, même s'il est vrai que tous les employeurs n'utilisent pas, loin de là, les services officiels de main-d'œuvre : en données observées, les offres atteignent 106 600 au lieu de 105 100 (+ 1,42 %) alors que l'année dernière, à pareille époque, l'augmentation était plus forte (153 000 en juin 1976 au lieu de 141 600 en mai 1976, soit + 8,26 %). Et, en données corrigées, la diminution est sensible : 93 100 au lieu de 96 100 en mai (— 3,13 %) et de 134 100 il y a un an, soit une chute impressionnante de 30 %. Cette détérioration de la situation de l'emploi s'explique-t-elle par une inscription plus précoce des jeunes, comme l'indique la délégation à l'emploi ? L'explication est en partie justifiée, puisque, en juin, 52 400 jeunes ont déposé leur dossier à l'Agence nationale pour l'emploi, au lieu de 16 400 en mai, et de 44 800 en juin 1976.

Autres nuances apportées par la délégation à l'emploi : « *L'activité du marché du travail est plus forte que l'année dernière* » : 220 500 placements ou annulations de dossiers ont été opérés au lieu de 208 800 en juin 1976, et la durée d'attente des demandes satisfaites est comparable à celle de l'année dernière : 148 jours au lieu de 150 jours. Toujours selon la délégation à l'emploi, l'aggravation du chômage que révèle la série désaisonnalisée est due en partie aux « perturbations » qu'a provoquées « *l'annonce des mesures pour l'emploi qui ont conduit bon nombre d'entreprises à attendre le mois de juillet pour procéder à l'embauche de jeunes et bénéficier pour celles-ci de l'exonération des charges sociales* ».

Mais la réalité demeure : le chômage a atteint une nouvelle fois un taux record, et le gouvernement comme le patronat devront mettre les bouchées doubles s'ils veulent respecter leur engagement, celui d'offrir aux jeunes un emploi d'ici à la fin de l'année. Ils devront aussi étoffer leurs arguments face aux critiques des syndicats, pour qui l'annonce de 300 000 emplois supplémentaires dans le privé et 20 000 dans le public est une « *opération bidon* ».

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 15.)

LA POLÉMIQUE ANTINUCLÉAIRE

La C.F.D.T. prend ses distances vis-à-vis des écologistes

Au moment où commence en Alsace la « longue marche » organisée par les contestataires antinucléaires et antimilitaristes en direction notamment du Larzac et du site de Creys-Malville, dans l'Isère, la C.F.D.T. prend ses distances vis-à-vis des mouvements écologistes. (Lire page 15.)

Un mal, des mots...

par PIERRE DROUIN

Pour arriver au même but, les citoyens s'entendent en France pour ne pas prendre le même chemin. C'est notre forme de consensus national. Qu'on ne s'y trompe pas : le but commun n'est souvent qu'un nom commun, un mot de ralliement idéologique qui recouvre des réalités contradictoires. Quel malaise dans les partis traditionnels et les gauchistes, les écologistes, les « nouveaux philosophes » ou d'autres jeunes qui n'ont pas été élevés selon les « bonnes manières » politiques brouillent les cartes du langage convenu ! Des exemples ?

Qui ne se dit en France pour l'Europe ? Quand nos petits-enfants reliront, s'ils en ont le courage, les débats de juin 1977 au Parlement ou dans la presse, ils se frotteront les yeux. Comment peut-on s'afficher « européen » et avoir tant de façons de le démontrer, l'injure à la bouche ? Au-delà même des mots, si l'on sonde les reins et les cœurs, on se rend compte que chacun a « son » Europe, qu'il réchauffe de ses intérêts ou de ses convictions, à moins que les deux soient fort opportunément mêlés.

« L'Europe européenne », depuis le général de Gaulle, a fait des disciples, mais si dans la majorité comme dans l'opposition on s'entend sur ce qu'elle ne doit pas être — une vassale de l'Amérique, — il y aura presque autant de sectes que de communes en France pour définir ce qu'elle devrait réellement représenter.

L' « Europe des affaires » a plutôt mauvaise presse, mais c'est à peu près la seule qui réussit, puisque la plus belle conquête du Marché commun n'est plus l'Europe verte (depuis les vicissitudes monétaires), mais la disparition des frontières permettant de libres échanges. Et pourtant... N'a-t-on pas encore présent à l'oreille les phrases telles que : « *La Communauté ne doit pas se noyer dans une zone de libre-échange* » ?

Nouvelle venue dans la famille des « Europes », l' « Europe des partis » procède des préparatifs laborieux de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Elle ne pourra accoucher que dans la douleur tant qu'à l'intérieur des « unions » (socialistes, communistes et radicaux de gauche) en France, voire au sein des partis eux-mêmes, comme en Grande-Bretagne avec les travaillistes, la division régnera sur la forme que devra prendre cette entité européenne.

L' « Europe des régions », vantée par certains, n'aurait de sens que si, de part et d'autre des frontières, on recréait un tissu historico-ethnique. Mais une telle plongée dans la supranationalité serait aussi irréaliste que l'arrivée d'un homme sur Mars dans l'état actuel de nos techniques.

Le citoyen moyen cherche dans l' « Europe des peuples » une manière de vivre qui ne doive rien — ou le moins possible — aux nations qui dominent le monde : Etats-Unis ou U.R.S.S. Or, nombre de dirigeants voient dans la Communauté européenne surtout une façon d'acquérir plus de puissance, de faire de la nouvelle entité une super-puissance. Dans ce tourbillon d'images de l'Europe, comment s'y reconnaître ? Les mots, au lieu de fixer des axes, font lever un brouillard.

Une autre phrase « à succès »

Autre exemple de phrases à succès : « *Il faut réduire les inégalités* » ; 75 % des Français, selon le Centre d'étude des revenus et des coûts, jugent excessive l'ampleur des inégalités. Qui soutiendrait, en effet, qu'il convient de maintenir les privilèges, voire de les élargir dans notre société ? Le vecteur le plus impressionnant de la transmission des inégalités est l'héritage. Ce sont les successions qui font que 10 % des Français possèdent à eux seuls la moitié de la fortune nationale (1). Or, un gouvernement de droite ou de gauche se brûlera les ailes s'il touche un peu trop et même au-dessus d'un seuil confortable à ces « droits sacrés », collés à la peau des individus et des familles comme une tunique de Nessus. Pourquoi ? Parce que beaucoup plus forte que l'aspiration à plus d'égalité est celle de la sécurité. Malgré le réseau actuel d'institutions sociales, le maintien du « patrimoine » paraît être encore le paratonnerre le plus efficace de la cellule familiale.

La sécurité, évidemment, ne doit pas être entendue seulement comme celle qui permet la survie, mais comme celle qui maintient le statut social à travers vents et marées politiques. D'où la sublimation de la propriété.

(Lire la suite page 4.)

(1) « Données sur l'épargne des ménages ». SEDES (filiale de la Caisse des dépôts et consignations). Panorama C.D.C., 25, quai Voltaire. Prix : 50 F (*le Monde* du 28 juin 1977).

BRANCUSI A BEAUBOURG

Un sculpteur dans son atelier

Lorsque Brancusi s'était installé, en 1925, dans son atelier du 11, impasse Ronsin, le sculpteur vagabond venait de se fixer dans sa demeure définitive. C'est à pied, en 1904, qu'il s'était dirigé vers Paris, le sac au dos, le bâton de pèlerin à la main, traversant les campagnes et les forêts, venant de Munich où il s'était arrêté un an après son départ de Bucarest. Atelier temporaire, place Dauphine — où il devait monter la glaise sur son dos, — puis au 54, rue du Montparnasse, qu'il quittait le soir pour aller prendre un verre et parler art avec de nouveaux amis, nommés Gonzalez, Picasso, Derain, Modigliani, le Douanier Rousseau.

En sculpture, c'est Rodin qui règne à Paris. Brancusi est imprégné de son art. Le maître lui propose même de le prendre comme élève dans son atelier de Meudon. Il décline l'offre : « *Il ne peut rien pousser au pied d'un grand arbre...* » Ce qu'il veut, c'est un nouveau commencement de la sculpture. Il le sait confusément. Montparnasse avait découvert une nouvelle terre esthétique : l'art primitif, la sculpture des Cyclades, la sculpture nègre, qui intéressait tant les cubistes, avec ses formes stylisées, simplifiées, sauvages et, finalement, ses expressions primordiales. Modigliani, le peintre, venait chez Brancusi le tailleur de pierre, pour s'initier à la sculpture, qui finalement avait des allures africaines ; de temps à autre, Brancusi se rendait à l'atelier du Douanier Rousseau, qu'il regardait peindre, presque sans parler, et qui lui disait : « *Tu as transformé l'antique en moderne.* »

Brancusi n'aimait pas que fût évoqué le cas de l'art primitif, ni nègre, ni cycladique, ni même celui de l'architecture populaire roumaine, dont il savait utiliser les vertus décoratives géométriques, taillées dans le bois.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 13.)

EUROPE

Espagne

A « CARTES SUR TABLE »

M. Santiago Carrillo « chanoine » de l'eurocommunisme

Est-ce dû à la vieille tradition catholique des pays latins où a pris naissance l'eurocommunisme ? M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste d'Espagne, emploie volontiers les mots « excommunication », « anathème », « Saint-Office ». Il les a utilisés une nouvelle fois en répondant aux questions de Jean-Pierre Elkabbach et d'Alain Duhamel au cours de l'émission « Cartes sur table », *qui a été enregistrée, mardi 12 juillet, à Madrid et diffusée, mercredi soir, par Antenne 2. Avec ses malices calculées, son goût affirmé pour les compromis* (« il y a une moyenne *[entre l'opposition systématique et le soutien au gouvernement de M. Suarez]* et c'est celle que nous allons suivre »), *son assurance et sa bonhomie M. Carrillo n'est-il pas le « chanoine » de l'eurocommunisme ?*

On regrettera que les deux intervieweurs aient multiplié les questions, coupant parfois la parole à leur interlocuteur ou... répondant à sa place. En revanche, quelques traits révélés au cours de l'émission précisent un peu plus le portrait de ce personnage étonnant, militant et théoricien, clandestin et « père tranquille ». M. Carrillo nous apprend ainsi qu'il s'est longtemps appelé... « M. Giscard ». « En 1950, on est passé à la clandestinité. Il a fallu chercher un nom. Ma femme, qui avait *vécu dans le Puy-de-Dôme, a* trouvé que Giscard était un nom très courant là-bas et on a baptisé ainsi toute la famille... » *Il y eut d'autres révélations de M Carrillo : alors que l'on a souvent dit et écrit le contraire, il a affirmé qu'il n'avait jamais vécu en Tchécoslovaquie. Et savait-on qu'il avait été le voisin (quelques centaines de mètres) de M. Georges Marchais à Champigny ?*

La définition que donne M. Carrillo de l'eurocommunisme : « la réalisation du socialisme avec la démocratie, le pluralisme et le suffrage universel, l'indépendance des partis communistes par rapport aux Etats socialistes », *était connue. S'y ajoutent pourtant, peut-être en raison des attaques soviétiques récentes, une affirmation plus nette que de coutume du marxisme et le refus de la voie social-démocrate.* « Je suis poussé par une préoccupation d'ordre théorique, je veux que l'eurocommunisme soit marxiste, je ne veux pas qu'il soit confondu avec la social-démocratie. »

Les réflexions les plus intéressantes de M. Carrillo sont sans doute celles qui concernent l'U.R.S.S. On retrouve dans ses propos le même air de sincérité qui imprégnait déjà ses entretiens avec Max Gall et Régis Debray (1). Le dirigeant espagnol a connu son chemin de Damas en 1956 avec la révélation des crimes de Staline lors du vingtième congrès du parti communiste soviétique. « Dorénavant, je ne croirai que ce que je verrai de mes propres yeux », *se jure-t-il alors à lui-même.*

Un nouveau Khrouchtchev

L'originalité de M. Carrillo est de ne pas se contenter d'une explication « psychologique », *par la personnalité de Staline (Louis Althusser, il y a de nombreuses années, jugeait déjà peu marxistes cette interprétation ainsi que le terme même de culte de la personnalité), mais de poser la question dans toute son ampleur.* « Le problème qu'il faudrait discuter et examiner c'est la nature de cet Etat *(soviétique).* S'il n'est pas un Etat capitaliste dans le sens connu, et s'il n'est pas un Etat de démocratie prolétarienne, qu'est-ce qu'il est ? » *M. Carrillo esquisse une réponse permettant de rendre compte à la fois de l'autoritarisme et de la pénurie qui caractérisent l'U.R.S.S. soixante ans après la révolution :* « L'Union soviétique doit faire une politique d'armement pour être capable de faire face aux puissances impérialistes, et doit dépenser énormément d'argent pour cela... »

La conclusion logique que tire M. Carrillo est la suivante : l'OTAN et le pacte de Varsovie doivent être dissous, la paix et l'indépendance des deux Europes, occidentale et orientale, sont à ce prix. Ayant recours à la fable, comme jadis Nikita Khrouchtchev, dont il fait l'éloge au passage, le leader du P.C. espagnol, pour décrire les rapports de l'U.R.S.S. avec les pays de l'Est, raconte l'histoire du requin et des sardines : « Même si le requin est bon enfant, il est toujours très grand et très fort et la sardine est toujours... très petite. » *Le ton est plus sérieux, il est même étonnamment grave à propos de l'Espagne. En cas d'attaque soviétique comparable à celle qu'a subie la Tchécoslovaquie en 1968, et s'il était chef de gouvernement, M. Carrillo* « donnerait l'ordre de tirer sur les envahisseurs ».

Le dirigeant du P.C. espagnol est cependant, comme il l'affirme lui-même, un optimiste invétéré. Il ne désespère pas de voir l'U.R.S.S. prendre le chemin de la démocratie et de la liberté, en trouvant son style propre, qui ne sera sans doute pas celui des partis politiques à l'occidentale. « Pourquoi ne pas imaginer qu'un jour, en Union soviétique, surgira un Dubcek ou un nouveau Khrouchtchev qui fera les changements nécessaires ? »

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) *Demain l'Espagne*, entretiens de Santiago Carrillo avec Max Gallo et Régis Debray. Le Seuil, 1974.

LES CANDIDATS DU PARTI DE M. SUAREZ ONT ÉTÉ ÉLUS PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE ET PRÉSIDENT DU SÉNAT

Madrid *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — M. Fernando Alvarez Miranda (Union du centre démocratique) a été élu mercredi 13 juillet président de la Chambre des députés lors d'une séance préliminaire des Cortès (Parlement). L'ouverture officielle, en présence du roi Juan Carlos, aura lieu le 22 juillet. Le parti de M. Suarez a essuyé cependant un échec relatif, puisque M. Alvarez n'a pas obtenu la majorité absolue et n'a été élu qu'au second tour. Il a recueilli 169 voix contre 139 à M. Luis Gomez Llorente, candidat du parti socialiste. Les communistes, de même que les députés de l'Alliance populaire (droite néo-franquiste), ont émis un vote blanc.

De son côté, M. Antonio Fontan, qui est également membre du parti gouvernemental, a été élu président du Sénat au premier tour à la majorité absolue. Au cours de cette séance préliminaire, M. Adolfo Suarez a serré la main de Mme Dolores Ibarruri (la « Pasionaria »), présidente du P.C. espagnol, député des Asturies, un mandat qu'elle exerçait déjà avant la guerre civile.

[Né à Santander le 14 janvier 1924, M. Fernando Alvarez Miranda appartient au courant démocrate chrétien. Fondateur, en 1954, de *l'Association espagnole de coopération avec l'Europe*, M. Alvarez fut membre, en 1964, du conseil privé du comte de Barcelone, le père du roi Juan Carlos. Il a créé, en avril 1976, le parti de la gauche démocratique, qui est devenu, en novembre, le parti démocrate-chrétien et s'est intégré à la coalition de l'Union du centre démocratique de M. Adolfo Suarez.]

[Né en 1923 à Séville, M. Antonio Fontan, qui est généralement associé à l'Opus Dei, a enseigné à Grenade et à Pampelune et a dirigé l'institut de journalisme de l'université de Navarre. Il est actuellement professeur de philologie latine à l'université de Madrid. Il se définit lui-même comme un « *monarchiste démocrate et libéral* ».]

Italie

LES POLÉMIQUES DE PRESSE REDOUBLENT

Rome *(A.F.P.)*. — *Il Popolo*, l'organe de la démocratie chrétienne, répond également aux intellectuels français.

« *La seul vraie répression*, écrit le journal, *physique, brutale et criminelle, est celle de l'extrême gauche, qui, dans la confusion mentale et idéologique des grands devins du marxisme européen, cherche et, malheureusement, trouve des protections complaisantes et des connivences psychologiques et politiques.* »

Soulignant que le terrorisme se manifeste surtout contre la démocratie chréeitnne, *Il Popolo* estime que ce parti est en train de payer un « *tribut très élevé, précisément parce qu'il est la force principale et le garant de la démocratie italienne* ».

L'organe de la démocratie chrétienne invite donc « *Sartre et ses camarades français* » à prendre acte du fait que le seul terrorisme existant aujourd'hui en Italie est celui qui « *tend à frapper des individus pour propager la grande contagion d'une peur collective* ».

Dans un débat avec M. Guattari publié par l'hebdomadaire *l'Espresso*, l'historien communiste Paolo Spriano déclare que l'appel des intellectuels français n'est qu'une « *dénonciation idéologique grotesque* » qui révèle une véritable « *psychose du compromis historique* ». L'historien communiste estime que « *l'Italie est le pays d'Occident qui jouit de la plus ample liberté d'expression politique et dont la texture démocratique est la plus riche et la plus vive...* ».

Pour sa part, M. Guattari dénonce l'attitude « *irresponsable de ceux qui assimilent à des crimes, à des attentats et au terrorisme toute opposition politique qui se situe à la gauche du parti communiste* ». — *(A.F.P.)*

● *Les étudiants étrangers de l'université de Pérouse* ont commencé le 13 juillet une grève de la faim d'une durée indéterminée pour protester contre la fermeture pendant deux ans de l'université italienne aux étrangers. Cette manifestation est organisée notamment par les associations d'étudiants palestiniens, libanais, jordaniens, iraniens, somaliens et grecs en Italie. — *(A.F.P.)*

DANS UNE INTERVIEW AU « MONDE »

En prônant la rupture entre la D.C. et le P.C.I. les intellectuels français veulent-ils la guerre civile dans notre pays ?

demande M. La Malfa

Rome. — Satisfaits ou résignés ? On a peu parlé des quatre partis (socialiste, républicain, social-démocrate et libéral) qui viennent de mettre au point avec la démocratie chrétienne et le P.C.I. un programme limité de gouvernement. Aucun d'eux ne s'est privé de faire des réserves : sur le contenu de l'accord, sur sa signification politique et sur le maintien tel quel du gouvernement Andreotti. Mais ils ont été finalement contraints d'accepter les conditions des « deux grands ». Affaiblies aux élections de juin 1976, ces formations « laïques » ne risquent-elles pas de disparaître lors d'un prochain scrutin qui accentuerait la bipolarisation ?

« *Ne disparaissent que ceux qui manquent d'idées* », répond M. Ugo La Malfa, président du parti républicain. « *Toute la crise italienne,* dit-il, *est née ainsi : d'un certain malgoverno* (1) *de la D.C. qui vivait au jour le jour, et d'un maximalisme idéologique du P.C., tandis que les socialistes se tenaient à mi-chemin des deux. Démocrates-chrétiens et communistes ont entamé chacun une révision. La solution de la crise dépend de la capacité de ces deux partis à inverser leurs attitudes précédentes.* »

A soixante-quatorze ans, M. La Malfa reste l'un des hommes politiques les plus écoutés d'Italie. Son pessimisme légendaire a fini par déteindre sur nombre de ses collègues en raison des circonstances. Il est formel : « *L'accord qui vient d'être conclu durera.* » Quelques semaines, quelques mois ? « *Une reprise réelle nécessiterait plusieurs années.* » Il exclut donc l'hypothèse d'élections anticipées. « *Pourquoi la démocratie chrétienne les provoquerait-elle ? Pour se retrouver devant une impasse encore plus grande ? Elle n'aura jamais la majorité absolue, et elle le sait. Ce ne sont d'ailleurs pas des batailles électorales qui résoudront la crise italienne.* »

Celle-ci est « *très grave* » aux yeux du leader républicain, surtout en matière économique. « *Dans le récent accord, il manque une stratégie de la reprise. Communistes et démocrates-chrétiens reculent l'échéance de la rigueur, ne voulant pas risquer d'être impopulaires. On est encore au stade des bonnes intentions. Ce qui conduit, par exemple, à augmenter la fiscalité pour couvrir toutes les failles de notre système économique.* »

M. La Malfa est cependant moins pessimiste pour l'ordre public. Il émet une hypothèse : « *Malgré les attentats de ces derniers jours, je crois que nous sommes entrés dans une phase de reflux. Les forces minoritaires qui veulent empêcher le compromis entre communistes et démocrates-chrétiens me semblent perdre du poids.* »

Comme la plupart des hommes politiques italiens, M. La Malfa a jugé un peu légère la dénonciation, par des intellectuels français, de la « *répression* » dans eon pays. « *Cette campagne,* dit-il, *n'a pas de fondement. Ces hommes importants de France devraient se demander si l'Italie, déjà faible, a vraiment intérêt à une rupture entre démocrates-chrétiens et communistes qui reporterait ces derniers très loin en arrière. Ils parlent de notre pays sans le connaître. Que veulent-ils ? La guerre civile ? Imaginez un peu ce qui se serait passé à Bologne au mois de mars si le P.C. avait fait front commun avec les contestataires... Son attitude est, au contraire, une garantie de liberté. Je pense qu'il faut inverser le raisonnement : le « compromis » n'a pas une fonction répressive, mais de défense du cadre démocratique.* »

L'absence d'une opposition consistante est tolérée par M. La Malfa en raison de la crise. « *Quand l'Angleterre était en guerre, on ne se posait pas ce genre de question. L'Italie ne court-elle pas le risque d'une « dissolution démocratique » sinon d'une « désagrégation totale ?* »

Sur le P.C.I., M. La Malfa tient les propos suivants : « *Il a énormément changé depuis 1948. Je sais d'où il vient, mais j'ignore jusqu'où il ira. Sa révision idéologique est profonde, même si la base est plus fidéiste que le sommet. Le compromis historique témoigne de la prudence de Berlinguer. Il a peur d'une perspective chilienne, mais pense sans doute aussi qu'une alliance de cette sorte le rend plus autonome à l'égard de Moscou.* »

Le P.C.I. ira-t-il jusqu'à participer au gouvernement ? « *C'est une longue marche,* dit M. La Malfa. *Les communistes doivent avoir beaucoup de patience.* »

ROBERT SOLÉ.

(1) Cette expression classique, qui signifie « *mauvais gouvernement* », a été popularisée par l'ancien président de la République Luigi Einaudi, par opposition au « *bon gouvernement* » dont il définit l'idéal dans un ouvrage.

CORRESPONDANCE

A propos de l'affaire Berardi

Mis en cause par le professeur Zangheri, maire de Bologne, dans les déclarations publiées le 13 juillet dans ces colonnes, M. Felix Guattari nous a envoyé la « mise au point » suivante. Elle concerne son attitude lors d'une réunion à laquelle il a participé à Bologne le 7 juillet, à l'occasion de la présentation d'un livre relatant les événements qui ont eu lieu dans cette ville le 11 mars.

Selon M. Zangheri, *écrit M. Guattari,* je serais resté passif devant l'expulsion de la salle de trois militants du parti communiste italien. Je tiens à souligner le caractère tendancieux de son interprétation des faits. Tout ce que j'ai pu observer, c'est qu'un journaliste communiste, qui avait écrit de nombreux articles sur ces événements, a été invité par un orateur à venir à la tribune et à exposer son point de vue. Devant son refus, la salle a poussé quelques huées. Ensuite, la réunion a repris son cours. Quelques huées ont à nouveau été entendues lorsque ce journaliste et ses deux amis sont sortis, de leur plein gré, en toute liberté *(N.D.L.R. : souligné par M. Guattari)*, de la réunion, environ un quart d'heure après.

Je tenais à apporter ces précisions, car, pour ma part, je souhaite très sincèrement que le débat actuel sur l'Italie — en particulier le débat qui s'est ouvert à propos de l'appel des intellectuels français contre la répression dans ce pays — se développe en toute clarté, et ne prenne jamais l'allure d'une campagne anticommuniste. Il me paraît essentiel que tous les militants communistes de bonne foi puissent y participer.

Grande-Bretagne

Le gouvernement tente encore d'associer les syndicats à une nouvelle bataille contre l'inflation

De notre correspondant

Londres. — *Le gouvernement travailliste publiera, le 15 juillet, un Livre blanc indiquant de quelle façon il entend prévenir une « explosion salariale » maintenant que les trade-unions ont répudié le contrat social qui, durant les deux dernières années, avait permis de limiter strictement les revendications ouvrières.*

Pour la première fois, le TUC ne sera pas directement associé à la politique gouvernementale. Les dirigeants syndicaux se résoudront-ils alors à modérer leurs demandes de salaires ?

M. Callaghan a entrepris le 13 juillet un dernier effort pour arracher un accord aux chefs du TUC. La veille, ceux-ci avaient longuement négocié avec le chancelier de l'Echiquier, sans toutefois parvenir à un résultat. Maintenant que les mineurs, les métallurgistes et la très puissante Fédération des transports et des travailleurs généraux se sont prononcés pour un retour immédiat à de libres négociations salariales, il est exclu que les trade-unions puissent encore accepter une « *norme* » clairement définie qui limiterait les hausses de salaires après l'expiration à la fin du mois de la phase actuelle du « contrat social ».

De façon inattendue, le premier ministre n'en a pas moins convoqué à nouveau les dirigeants du TUC à Downing Street pour tenter une reprise des négociations. Cet effort ne paraît pas avoir été fructueux. A l'issue de la confrontation, le secrétaire général du TUC, M. Murray, a seulement indiqué que son organisation ferait connaître sa position la semaine prochaine, après avoir étudié le Livre blanc.

Tout indique que le gouvernement va devoir s'engager seul dans cette nouvelle bataille contre l'inflation. Son premier objectif est de convaincre les syndicats qu'ils devraient respecter les contrats conclus précédemment et ne pas présenter de demande, avant que les accords en vigueur arrivent normalement à expiration. Les chefs officiels du TUC sont en principe favorable à une telle reprise « *ordonnée* » des libres négociations salariales, mais de nombreux syndicats ont déjà annoncé leur intention d'obtenir des augmentations substantielles dès l'automne.

La question est donc de savoir de quelle manière le Livre blanc pourrait formuler des propositions susceptibles d'amadouer les T.U.C. *Il s'agit tout d'abord pour* le chancelier de l'Echiquier de décider s'il lui est possible d'alléger l'impôt sur le revenu, comme il l'avait promis dans son budget du mois de mars. Ce projet devait dépendre en effet de la conclusion d'un nouvel accord satisfaisant dans le domaine des salaires. Il est probable d'autre part que M. Healey annoncera un blocage au moins temporaire des prix du secteur public et peut-être le maintien de certaines subventions alimentaires qui devaient en principe être éliminées. Dans le meilleur des cas cependant, la coopération syndicale restera aussi douteuse que limitée, ce qui ne manquera pas d'affecter sérieusement le prestige et l'autorité du cabinet Callaghan.

JEAN WETZ.

République fédérale d'Allemagne

Le mandat d'arrêt contre Mᵉ Croissant est transmis à Interpol

Stuttgart *(A.F.P.)*. — Le mandat d'arrêt lancé mardi par le ministre de la justice du land de Bade-Wurtemberg contre l'avocat Klaus Croissant, réfugié en France, a été communiqué à Interpol par l'intermédiaire de l'Office criminel fédéral. Il est accompagné d'une demande de mise en détention provisoire en vue d'une extradition.

La demande officielle d'extradition pourrait être présentée dans les jours qui viennent. Le mandat d'arrêt a été notamment lancé en raison du soupçon qui pèse sur M. Croissant, accusé d'avoir soutenu une association criminelle (les membres de la fraction Armée rouge), et en raison également de son départ clandestin de R.F.A.

* * *

Selon le ministère des affaires étrangères, aucune demande de droit d'asile en France n'a été déposée au ministère de l'intérieur par Mᵉ Klaus Croissant. L'office français de protection des réfugiés et apatrides n'a pas non plus été saisi d'une démarche de sa part pour obtenir le statut de réfugié politique, qui n'est accordé qu'après l'obtention du droit d'asile

La presse allemande regrette l'attitude française

A propos des réactions de la gauche française dans cette affaire, la presse allemande est unanime pour les déplorer, et notamment des journaux qu'on ne saurait taxer de conservatisme ni de chauvinisme anti-français.

Ainsi la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* écrit : « *Trop d'hommes de gauche français ont attendu une pareille occasion qui leur permet de bourrer de coups les tibias de la République fédérale d'Allemagne qui les rebute.* » Le quotidien poursuit : « *Le gouvernement français refusera peut-être d'extrader l'avocat parce qu'il considérera qu'il ne peut pas se permettre un affrontement avec la gauche pour le seul monsieur Croissant. Il prendra alors sur lui la responsabilité de protéger un homme sur lequel pèse le très fort soupçon d'avoir prêté main forte à une bande de criminels.* »

Pour le quotidien socialiste *Frankfurter Rundschau* : « *L'Etat qui engage des poursuites contre un tel homme ne fait pas preuve de folie répressive. Peut-être les juristes parisiens que Mᵉ Croissant a déjà entraînés dans une campagne dont le but était de faire del a R.F.A. un haut lieu du fascisme le reconnaitront-ils. Cet homme n'est, en effet, pas crédible.* »

Le quotidien centre gauche de Munich, *Sueddeutsche Zeitung*, estime : « *Les avocats sympathisants des membres de la fraction Armée Rouge n'avaient aucune chance de succès sur le plan juridique en R.F.A. C'est pourquoi, sans doute, ils choisissent de recourir à la propagande politique. Et en France, où les critiques justes de la R.F.A. sont mêlées de haine anti-allemande et de bonne conscience gauloise (une nuit dans une prison française devrait cependant en faire déchanter plus d'un), ils trouvent des gens pour les écouter avec plaisir.* »

● *M. Walter Scheel,* président de la République fédérale allemande, a signé, « *après examen approfondi,* le texte de la loi sur le service militaire que le Parlement avait précédemment adoptée. Cette loi permettra notamment aux objecteurs de conscience de choisir un service civil. L'opposition chrétienne-démocrate envisage d'en contester la validité devant le tribunal constitionnel de Karlsrhue. — *(Corresp.)*

● *Le « Prix de l'Europe »* 1977, décerné par le Conseil de l'Europe et attribué à la ville d'Avignon, a été remis à M. Henri Duffaut, député-maire de la ville, par M. René Radius, président de la commission du territoire du Conseil de l'Europe. Le Prix de l'Europe consiste en un trophée, un diplôme et une somme de 20 000 francs destinée à financer des échanges de jeunes.

Finlande

Les deux pirates de l'air ont été renvoyés en U.R.S.S.

« *Deux jeunes rêvaient de liberté : ils ont commis, il est vrai, un acte regrettable, mais ils ont libéré rapidement l'équipage, les femmes et les enfants ; ils n'ont tué ni blessé personne. Si le gouvernement finlandais les remet à l'U.R.S.S., conformément à un accord conclu entre les deux pays, ce sera pour ces deux jeunes la mort ou le Goulag. Nous demandons, pour eux, jugement équitable et clémence.* »

Cet appel d'un groupe de lectrices du *Monde* exprime le sentiment de malaise général suscité par le détournement du Tupolev-134 sur Helsinki.

Les deux pirates de l'air soviétiques, armés d'une seule grenade à main dépourvue de détonateur et d'explosif, qui s'étaient rendus mardi 12 juillet à l'aube, ont en effet été extradés mercredi après-midi. A 16 heures, convoyés par des agents des services de sécurité soviétiques, ils quittaient la capitale finlandaise à bord d'un avion soviétique spécial.

Aux termes de la loi soviétique, ils risquent des peines de trois à quinze ans de prison. Puisqu'il n'y a pas eu de mort d'homme, ils devraient, en effet, échapper à la peine capitale. Quelle que soit la peine infligée, elle sera de toute manière lourde en regard de la naïveté avec laquelle ils ont mené cette entreprise. Mais si les autorités soviétiques n'étaient pas aussi soucieuses de garder chacun de leurs deux cent cinquante millions de ressortissants, si chaque jeune Soviétique pouvait au gré de sa fantaisie aller simplement voir ce qui se passe ailleurs, alors nous n'aurions plus à ressentir le malaise et le sentiment d'impuissance que suscitent des affaires telles que celle-ci. Et les Finlandais non plus.

A.M.B.

DIPLOMATIE

REGAIN D'OPTIMISME A BELGRADE

La conférence pourrait aboutir fin juillet

FRANCOPHONIE

l'Association internationale des parlementaires de langue française a célébré avec éclat son dixième anniversaire

Italie

DANS UNE INTERVIEW AU « MONDE »

En prônant la rupture entre la D.C. et le P.C. les intellectuels français veulent-ils la guerre civile dans notre pays ?

demande M. La Malfa

Finlande

Les deux pirates de l'air ont été renvoyés en U.R.S.S.

DIPLOMATIE

REGAIN D'OPTIMISME A BELGRADE

La conférence pourrait aboutir fin juillet

De notre correspondant

Belgrade. — Après quatre semaines de travaux, la conférence préparatoire de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), n'a encore pris aucune décision ni sur l'ordre du jour, ni sur l'organisation, ni sur les modalités de la conférence principale qui doit se tenir à l'automne. Pourtant, après le coup d'éclat du représentant soviétique la semaine dernière (*le Monde* du 8 juillet), les suggestions se multiplient et l'atmosphère s'est améliorée.

Nombreux sont ceux qui voient dans ce regain d'activité une manifestation de la volonté d'aboutir. Le revirement est dû pour une bonne part aux efforts de la Suisse et de l'Autriche ainsi qu'à un « papier » préparé par les Neuf neutres et non alignés (Autriche, Finlande, Malte, Saint-Marin, Suède, Liechtenstein, Chypre, Yougoslavie et Suisse). Présenté comme un compromis entre les thèses qui s'opposent, il s'agit d'un document complet, traitant de l'ensemble du dossier et sur lequel la conférence préparatoire pourra se prononcer.

Bon accueil des Soviétiques aux textes des neutres

Le débat de procédure a révélé des approches différentes :

● Pour les pays de la Communauté européenne (dont les vues sont d'ailleurs en partie partagées par les neutres et non-alignés), le bilan de ce qui a été fait depuis la conférence d'Helsinki, il y a deux ans, et la définition des prochains objectifs, devront être traités séparément par la conférence principale. Les pays de l'Est (Roumanie exceptée) souhaitent, sans s'opposer formellement à une telle séparation, que ces deux points n'en fassent qu'un.

● Les pays de la Communauté demandent aussi que des groupes de travail soient constitués pour examiner chaque partie de l'acte final d'Helsinki : politique, économique et culturel (cette dernière partie constituant la fameuse « troisième corbeille » portant sur les droits de l'homme, la circulation des personnes et des idées). Pour les pays de l'Est, cette division du travail ne saurait être décidée par la réunion préparatoire, la conférence principale étant seule habilitée à se prononcer en séance plénière.

Les discussions « informelles » de mercredi 13 juillet n'ont pas tranché ces questions mais d'une part les Soviétiques n'ont pas fait d'objection à une proposition de participation aussi bien aux séances plénières qu'aux groupes de travail, des pays méditerranéens non européens, d'autre part et surtout ils ont fait au « papier » des Neuf neutres et non alignés un accueil suffisamment bon pour que leurs auteurs, après une série de consultations encourageantes, envisagent de transformer ce document officieux en proposition officielle. Aussi certaines pensent-ils désormais que la réunion préparatoire pourra aboutir fin juillet.

PAUL YANKOVITCH.

En visite officielle à Washington

SEULE LA DÉTENTE PEUT AMÉLIORER LES « DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES » déclare M. Schmidt

Washington (*A.F.P.*). — Reçu mercredi 13 juillet en visite officielle aux Etats-Unis, M. Schmidt a laissé entendre que l'Allemagne fédérale, tout en approuvant la campagne du président Carter en faveur des droits de l'homme, est résolue à poursuivre une politique différente.

M. Schmidt a dit, à l'issue du dîner offert par M. Carter, que « *son pays, divisé, souhaite poursuivre patiemment la politique de détente* ». Le chancelier fédéral a ajouté qu' « *il n'y a pas d'autres moyens d'améliorer les droits fondamentaux* » des personnes.

Auparavant, M. Carter avait affirmé que, en dépit de divergences, les relations entre Washington et Bonn sont « *solides, inébranlables et de plus en plus étroites* ».

Selon le porte-parole de la Maison Blanche, MM. Carter et Schmidt ont souhaité, au cours de leur premier entretien, que l'U.R.S.S. participe à des « *activités multinationales* », telles que le dialogue Nord-Sud et le débat international sur l'énergie. Le chancelier, pour sa part, s'est montré favorable, en principe, à la proposition soviétique (formulée il y a deux ans en application de l'acte final de la C.S.C.E.) d'une conférence sur l'énergie.

● *Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.* ont commencé mercredi 13 juillet à Genève des pourparlers tendant à l'interdiction totale des essais nucléaires. C'est la première fois que la Grande-Bretagne participe dès l'origine à de tels pourparlers. L'acord de Moscou de 1963 interdit aux signataires les essais dans l'atmosphère et dans les mers, mais pas les essais souterrains.

PROCHE-ORIENT

Liban

De nouvelles mesures restreignent davantage la liberté de la presse

De notre correspondant

Beyrouth. — La presse libanaise, qui fut la première du Proche-Orient, vit des jours difficiles. Les difficultés croissantes auxquelles elle se heurte l'ont amené à chercher un second souffle à l'étranger, notamment à Paris, où paraissent depuis plusieurs mois quatre hebdomadaires en arabe qui ont « émigré » de Beyrouth.

Alors qu'ils sont toujours soumis depuis le 3 janvier 1977 à une censure qui demeure stricte, les journaux de Beyrouth voient se profiler des mesures encore plus graves à terme. Le nouveau statut de la presse instauré récemment par décret-loi donne au gouvernement des pouvoirs qui, s'ils étaient exercés, rendrait encore plus théorique la liberté d'expression.

L'Etat s'est doté d'un arsenal pour contrôler la presse qui comporte trois armes principales :

● Il aura la possibilité d'instaurer une censure générale à tout moment, sans que cette mesure nécessite une loi ou soit liéee à la proclamation d'un état d'urgence militaire ;

● L'Etat s'est arrogé le droit de retirer la licence à un journal s'il récidive, après une suspension temporaire. Le tollé suscité par cette disposition en particulier a amené le gouvernement à préciser qu'il l'avait amendée et que ledit droit de suspension serait dévolu, non pas au ministère de l'information ou au conseil des ministres, comme on l'avait dit, mais à un tribunal de la presse. Il n'en reste pas moins que les jugements du tribunal de la presse en la matière seront sans appel.

● Une troisième disposition prévoit que les ressources financières des organes de presse seront soumises au contrôle du ministère de l'information, lequel doit recevoir des bilans semestriels à cet effet et peut décider, en cas de déficit persistant, de suspendre provisoirement la publication en lui accordant un délai pour assainir ses finances et recueillir des fonds, dont il devra néanmoins justifier la provenance.

Cette dernière mesure s'explique par le fait que de nombreux journaux libanais sont financés par des Etats arabes qui règlent leurs comptes par le truchement de journaux de Beyrouth, ou du moins qui les réglaient avant l'imposition de la censure. Le gouvernement libanais aura un droit de regard sur la publicité, qualifiée d' « étrangère ». Le journal doit obtenir pour de tels placards publicitaires, l'autorisation préalable du ministère de l'information. Etant donné que le décret-loi ne précise pas si la publicité pour un produit de fabrication étrangère, ou pour des sociétés étrangères, même si elles sont installées au Liban, est visée par cette disposition, le champ d'action du ministère de l'information pourrait être très étendu.

Malgré la censure actuellement en vigueur, les journaux de Beyrouth ont ené de vigoureuses campagnes contre la nouvelle loi. Ils ont obtenu un maigre résultat concernant la juridiction ayant autorité pour décider le retrait de la licence. Mais pour le reste, ils ont dû se contenter d'une vague possibilité de voir le Parlement — virtuellement inexistant —réexaminer le décret-loi et, éventuellement, l'amender.

LUCIEN GEORGE.

Israël

AUPRÈS DU PRÉSIDENT CARTER

M. Begin estime qu'il sera « l'instrument de l'Eternel »

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Begin se prépare à rencontrer le président Carter, comme les preux chevaliers s'apprêtaient à affronter le dragon. La prière et le recueillement prennent une large place dans la préparation de la « mission » qu'il va accomplir outre-Atlantique, où, selon sa propre expression, il sera « *l'instrument de l'Eternel* ».

Avant de prendre l'avion, il aura puisé son inspiration devant le tombeau de Vladimir Jabotinsky, père spirituel et premier chef du mouvement sioniste nationaliste, mort en 1940, à New-York, à qui est rendu, pour la première fois, ce jeudi, l'hommage d'un premier ministre israélien qui est son héritier politique. M. Begin se sera également recueilli dans l'impressionnant mémorial élevé sur une colline de Jérusalem, en souvenir des six millions de juifs tués en Europe hitlérienne.

Des vivants l'auront aussi, sinon inspiré, du moins informé, comme Mme Golda Meïr, qu'il est allé saluer dans sa modeste demeure de la banlieue de Tel-Aviv Quant à l'enseignement qu'aurait pu lui fournir son prédécesseur, M. Rabin, grand spécialiste des affaires américaines, il s'est contenté de le puiser dans les archives de la présidence du conseil.

« *Le plan de paix* » qui sera soumis au président Carter a été approuvé à l'unanimité par le conseil des ministres du 13 juillet et reste encore pour le grand public entouré de secret. « *Ce serait manquer de respect envers le président de la grande nation américaine que de divulguer, avant qu'il en ait pris connaissance, un document qui lui est destiné* », a déclaré le chef du gouvernement à un journaliste qui le pressait de questions. Il a ajouté qu'il fallait se garder d'accorder trop de crédit aux révélations de la presse quant à la teneur des grandes lignes de ce plan, qui, dit-il, « surprendra » lorsqu'il sera publié dans quelques jours.

Optimisme

M. Begin continue à afficher un parfait optimisme sur l'avenir des rapports israélo-américains. Lorsqu'il lui a été demandé s'il jugeait sa mission décisive pour le pays, il répondit que ce n'était pas « *de telle ou telle rencontre que dépendait le sort d'Israël et du peuple juif* ». Puis il a tenu à rendre un hommage, qui n'était pas dépourvu de sous-entendus, à l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Samuel Lewis. « *C'est un très grand ami d'Israël*, a-t-il dit, *qui nous rappelle un autre grand ambassadeur français, Pierre-Etienne Gilbert.* » M. Gilbert avait joué un rôle prépondérant dans l'établissement des « liens particuliers » qui ont uni la France et Israël dans les années 50.

La dernière apparition en public de M. Begin, avant son départ pour les Etats-Unis, aura pour cadre les jardins de la résidence de l'ambassadeur de France, où M. et Mme Herly donnent, ce jeudi après-midi, la traditionnelle réception du 14 juillet.

ANDRÉ SCEMAMA.

LES DÉCLARATIONS DE M. SADATE

(Suite de la première page.)

Cela signifie qu'une délégation commune pourrait se rendre à Genève, contournant ainsi le veto israélien à une représentation palestinienne autonome. C'est précisément pour éviter un tel « noyautage » que l'O.L.P. avait décidé de former son propre gouvernement.

Le « plan de paix »

M. Yasser Arafat a sans doute marqué un point en rencontrant mercredi au Caire la délégation parlementaire américaine conduite par M. Lee Hamilton, l'influent membre de la commission des relations extérieures du Congrès. L'entretien, indique-t-on, a porté notamment sur la nécessité de liens entre les Etats-Unis et l'O.L.P. et sur l'établissement d'un Etat palestinien indépendant.

Malgré une nette évolution dans le monde arabe dans le sens de la modération, le président Carter s'inquiéterait encore des intentions du gouvernement israélien. Le « plan de paix » de M. Begin — qui a été approuvé mercredi par le conseil des ministres à Jérusalem — est, à plus d'un égard, aux antipodes des vues du chef de la Maison Blanche. M. Begin, qui le qualifie d' « instrument de l'Eternel », n'a pas l'intention de toute évidence de rendre la Cisjordanie au roi Hussein et, encore moins, à l'O.L.P.

Le président Carter ne désespère pas pour autant de réunir la conférence de Genève avant la fin de cette année. Le caractère d'urgence qu'il confère à son entreprise est illustré notamment par sa décision d'avancer la date de la mission de M Cyrus Vance au Proche-Orient, sans attendre les résultats de ses entretiens avec M. Begin les 19 et 20 juillet. Le secrétaire d'Etat américain est attendu à Jérusalem le 28 juillet, trois jours à peine après le retour dans son pays du premier ministre israélien.

ERIC ROULEAU.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LE DIRECTEUR ADJOINT DE LA C.I.A. A DONNÉ SA DÉMISSION

Washington (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — M. Henry Knoche, directeur adjoint de la C.I.A., a remis sa démission, le 5 juillet, à M. Jimmy Carter, a révélé, mercredi 13 juillet, un porte-parole de la centrale de renseignements américaine. Celle-ci sera effective à partir du 1er août. Agé de cinquante-deux ans, M. Knoche est entré à la C.I.A. en 1953. Il avait été nommé directeur adjoint par M. Ford en 1976, et avait assuré l'intérim après la démission de M. Georges Bush, directeur de l'agence à la fin de l'année 1976.

[M. Knoche n'a pas précisé les raisons de sa démission. Il semble, en fait, que celle-ci lui ait été suggérée. L'amiral Stansfield Turner, que M. Carter a nommé à la tête de la C.I.A., souhaite réorganiser la centrale américaine (il voudrait, notamment, faire passer sous sa juridiction les activités qui relèvent actuellement de l'Agence nationale de sécurité) et éviter le renouvellement de certaines pratiques passées, jugées illégales par le Congrès. Selon des rumeurs, une vingtaine de responsables de la centrale devraient également démissionner prochainement. M. Carter avait pourtant affirmé publiquement, lors d'une conférence de presse en février, que M. Knoche était « très compétent ».]

● *Trois détenus ont été tués et quatre autres blessés* au cours d'incidents, mardi 12 juillet, à la prison de San-Quetin, qui abrite nie). D'après les autorités pénitentiaires, il s'agit d'un règlement de comptes entre militants du parti national socialiste (néo-nazi) et des musulmans noirs. La prison de San Quentin, qui abrite deux mille trois cents prisonniers dont un nombre presque identique de Noir set de Blancs, a été, depuis deux mois, le théâtre de conflits — (*A.F.P.*).

FRANCOPHONIE

L'Association internationale des parlementaires de langue française a célébré avec éclat son dixième anniversaire

Créée à Luxembourg en 1967, l'Association internationale des parlementaires de langue française vient de célébrer avec éclat son dixième anniversaire au Palais-Bourbon, où s'est achevé, le mercredi 13 juillet, sa huitième assemblée générale. A cette occasion, les plus hautes autorités françaises avaient multiplié les réceptions et les déclarations de sympathie pour une organisation que le président de la République, dans son message inaugural, a félicité de rassembler « *les témoins et les artisans de la rencontre de la langue française et de la liberté* ». Mercredi, M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a souhaité voir l'association « *aller toujours plus loin dans la définition de la solidarité* » et M. Raymond Barre a souligné « *le rôle grandissant de l'ensemble francophone dans ses efforts pour faire progresser les négociations mondiales.* »

Convaincus de l'importance de leurs assises par un accueil aussi chaleureux, les dirigeants de l'association ont, dans leur conférence de presse donnée mercredi soir, vivement reproché aux journaux français de ne pas leur réserver plus de place et de les traiter en « *joueurs de quilles internationaux* ». Le président Charles Hélou a été réélu ainsi que le secrétaire général parlementaire, M. Xavier Deniau (député app. R.P.R. du Loiret), confirmé à son poste en dépit de réticences canadiennes.

M. Deniau a fait justement valoir que si depuis dix ans, l'ensemble des relations bi et multilatérales entre pays francophones a plus que quintuplé, l'A.I.P.L.F. a joué son rôle dans cette évolution. L'Association a en effet réussi a élargir son audience, et son assemblée générale a regroupé près de cent cinquante parlementaires dont une douzaine de présidents d'assemblées (notamment Sénégal, Côte-d'Ivoire, Iran, Tunisie, Gabon, Maurice, Haïti, Québec, Libéria, Lesotho), de fortes délégations suisse et zaïroise, et même un parlementaire polonais et un Soudanais vite reparti... faute d'interprète. Par le biais de ses dix-neuf sections nationales et de ses sections et membres associés, l'Association rassemble de la Syrie à la Guinée-Bissau et du Brésil à la Roumanie des « *parlementaires de quelque pays que ce soit faisant un usage habituel de la langue française dans les assemblées internationales* ».

Hélas ! la huitième assemblée générale n'a pas vraiment dressé, comme elle se le proposait, le « *bilan et les perspectives de la francophonie* ». Elle n'a pas davantage — à l'exception de quelques délégations dont celle du Sénégal — relevé systématiquement la suite qui a été donnée en dix ans aux multiples résolutions soumises aux différents gouvernements. En revanche, les parlementaires francophones — et non des moindres — se sont complus dans l'humanisme redondant de discours très « Troisième République » et dans les nouvelles délices d'un « Ordre de la Pléiade » dont les rubans, rosettes et cravates ont eu le plus vif succès. C'est dommage pour une association dont le rôle et le rayonnement dans la francophonie mondiale sont importants.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

ASIE

Inde

Selon le ministre de l'intérieur

Mme GANDHI AURAIT ENVISAGÉ D' « ÉLIMINER PHYSIQUEMENT » DES OPPOSANTS

New-Delhi (*U.P.I., A.F.P.*). — Le ministre indien de l'intérieur a révélé, mercredi 13 juillet, devant le Parlement, que Mme Gandhi avait envisagé d'éliminer « *physiquement* » les principaux dirigeants de l'opposition. Selon M. Charan Singh, qui faisait partie des opposants incarcérés pendant l'état d'urgence, une des principales victimes aurait pu être M. Jayaprakash Narayan. « *Il s'agissait d'un projet à l'étude. Le cabinet aurait été informé après coup et peut-être alors aurait-il entériné le fait accompli* », a-t-il précisé. Il a ajouté que, sous l'état d'urgence, cent soixante mille personnes avaient été mises en prison sans jugement. « *Nous n'avons jamais eu connaissance d'une telle proposition* », a répondu, au nom du Congrès, M. Karan Singh, ancien ministre de Mme Gandhi.

D'autre part, s'adressant au Parlement, le premier ministre, M. Desai, a déclaré que son pays n'avait pas l'intention de procéder à une nouvelle expérience nucléaire pour le moment, mais qu'une telle éventualité ne pouvait être exclue pour toujours. L'Inde, a-t-il ajouté, ne signera pas le traité de non-prolifération des armes nucléaires tant que certains pays ne renonceront pas aux armes atomiques qu'ils détiennent.

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

● DOUZE EXILES BASQUES espagnols pourront s'installer en Belgique a annoncé le gouvernement mercredi 13 juillet. Il s'agit de détenus basques, libérés par les autorités espagnoles avant les élections et accueillis par l'Autriche, la Norvège et le Danemark. Il existe une importante colonie espagnole en Belgique alors que les exilés se trouvent totalement isolés dans les pays scandinaves. (*A.F.P.*).

El Salvador

● LES FORCES POPULAIRES DE LIBERATION (F.L.P.), une organisation d'extrême gauche, ont revendiqué mercredi 13 juillet l'assassinat, mardi, à San-Salvador, de M. Osmin Aguirre y Salinas, qui fut président de la République d'octobre 1944 à mars 1945. Ce dernier avait joué un rôle important en qualité de chef de la police en 1932 dans l'écrasement d'une révolte paysanne. Il y avait eu environ trente mille morts. Les F.P.L. avaient enlevé et assassiné en mai M. Mauricio Borgonovo, ministre des affaires étrangères (*le Monde* du 12 mai). — (*A.P., Reuter.*)

Ethiopie

● M. ABDEL KASSEM SALAH HASSAN, ministre de l'information de la République de Somalie, a accusé mercredi 13 juillet, à Mogadiscio, Israël de soutenir militairement le gouvernement éthiopien. « *Nous savons*, a-t-il dit, *que les Ethiopiens disposent de pilotes israéliens et d'autres militaires étrangers qui combattent dans les rangs de leur armée. Le moment venu, nous en donnerons la preuve au monde.* »

Le ministre a révélé en outre que les combats qui ont eu lieu, il y a deux semaines, dans le nord-est du Kenya (*le Monde* du 1er juillet) avaient mis aux prises la police frontalière kenyane et des éléments du Front de libération somalie qui tentaient, à travers le territoire kenyan, de gagner la province éthiopienne de l'Ogaden pour y combattre l'armée gouvernementale. Une délégation conduite par le vice-président de la Somalie, le général Hussein Kulmie Afrah, devait se rendre à Nairobi ce jeudi pour assurer le président Kenyatta des intentions pacifiques de Mogadiscion à son égard. — (*A.F.P. U.P.I.*)

Gabon

● UN REMANIEMENT MINISTERIEL vient d'intervenir à Libreville. Trois ministres et deux secrétaires d'Etat ne font plus partie de la nouvelle équipe. Il s'agit de MM. Emmanuel Mefane (culture et arts), Eloi Rahandi Chambrier (tourisme, parcs nationaux et qualité de la vie), Valentin Mihindou Mi Nzamba (formation professionnelle et artisanat), Jean Martin Emane Ava (secrétariat d'Etat à l'intérieur), Bonaventure Mbouloungou (transports et marine marchande. — (*A.F.P.*)

Ouganda

● LE GOUVERNEMENT OUGANDAIS aurait fait arrêter sept magistrats, selon des informations parvenues, mercredi 13 juillet, à Nairobi.

Ces arrestations auraient été provoquées par la remise, au début de juin, au maréchal Amin, d'une « *lettre de démission* » dans laquelle les magistrats s'élevaient contre « *les abus excessifs dans l'application de la loi* ».

D'autre part, M. Gerald Utting, journaliste canadien du *Toronto Star*, est arrivé mercredi à Londres en provenance de Kampala où il avait été arrêté le 22 juin. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*).

République Sud-Africaine

● LE MINISTERE PUBLIC SUD-AFRICAIN a requis une peine d'emprisonnement supplémentaire contre le poète Afrikaans Breyten Breytenbach, mercredi 13 juillet, devant la Cour suprême de Pretoria. Celui-ci est incarcéré depuis novembre 1975, date à laquelle il avait été condamné à neuf ans de détention pour « *trahison* ».

● M. JACQUES SOUSTELLE, député réformateur du Rhône, en visite à Pretoria, a déploré, mardi 12 juillet, ce qu'il appelle « *un manque de cohérence de la politique française en Afrique* ». Il a notamment fait état de son désaccord « *avec le fait que la France s'aligne sur les positions des Nations unies au sujet du Sud-Ouest africain et participe au groupe des Cinq* » (pays occidentaux. — (*Corresp.*)

République de Djibouti

● M. CAMILLE D'ORNANO, qui fut le dernier haut commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas (T.F.A.I.), devenu indépendant le 27 juin, a quitté Djibouti mercredi 13 juillet. — (*A.F.P.*)

POLITIQUE

Libres opinions

Pour un parti des libertés

par LOUIS DE CHARBONNIÈRES (*)

PARCE que deux coalitions oligarchiques occupent la scène, l'une installée et l'autre brûlant de prendre sa place, il paraît que la France est divisée, coupée, « cassée » en deux. Une moitié appelant de ses vœux le collectivisme, ou prête à y verser, l'autre soutenant un pouvoir qui s'identifie à la liberté.

L'analyse répond-elle à la réalité ?

Assurément, une coalition socialo-communiste ne peut pas être tout à fait rassurante Nul ne peut faire l'offense au P.C.F. de croire qu'il a cessé d'être communiste. Dans le « programme commun », la nationalisation intégrale du crédit suffit à annoncer la société totalitaire. Ce point seul a pu coûter à M. Mitterrand, en 1974, la marge de voix d'adversaires du système qui pouvait lui permettre de l'emporter.

Mais quand le « rassembleur » néo-gaulliste pourfend la gauche comme promettant « la mise en place d'une bureaucratie qui conduit à supprimer les libertés », peut-on le prendre au sérieux ?

Une société d'hommes libres se reconnaît-elle à la réduction continuelle de la marge laissée à l'individu pour agir, décider, contracter librement ? Est-elle la multiplication des lois et règlements dont l'application est laissée au bon plaisir des bureaux ? Se définit-elle par le choix d'une fiscalité inquisitoriale et spoliatrice ?

Le président de la République a décrit une France où « la liberté individuelle cesse d'être un droit abstrait pour se matérialiser dans la vie quotidienne » Beau rêve, mais la réalité est vue par M Gilbert Cesbron, écrivant dans *le Monde* que la tyrannie sera, le moment venu, instaurée plus facilement chez nous qu'en Russie, *parce que l'instrument est en place* : précisément une bureaucratie irresponsable et toute-puissante. Encore est-ce parler au futur, cependant que par l'impôt la tyrannie est déjà une réalité (1).

Que l'on sache, ce n'est pas la gauche qui nous a menés là.

***

Longtemps le prestige du général de Gaulle permit de brouiller les perspectives. Trois ans de libéralisme avancé dépourvu de la même auréole, ont fait prendre conscience à nombre de Français de ce qui n'était jusqu'alors sensible qu'à quelques-uns : les deux coalitions qui se disputent le pouvoir en se servant de repoussoir ne constituent pas en fait une alternative. Elles n'incarnent que deux variantes d'utopie socialiste.

Dès lors éclate le caractère artificiel d'un jeu politique qui n'est plus en effet qu'un jeu. Et dans cette absence de choix réel, donc d'espoir, gît sans doute, pour une bonne part, la cause de l'apathie résignée de tant de nos concitoyens.

Quoi que dise le premier ministre, le redressement économique, si important soit-il, ne forme pas le tout de la politique française. Par-delà toutes les interrogations de cette fin du vingtième siècle, à l'intérieur même des réponses qu'on y propose, la véritable, la seule question est d'un tout autre ordre et d'une tout autre profondeur. Elle est de savoir s'il reste un avenir à l'individu, ou si la fatalité nous voue à la termitière. Et le vice essentiel du plan Barre pourrait bien être d'avoir pris des moyens qui ne relèvent pas de la liberté, mais du socialisme.

Tel député de la « majorité », comme M. Henri Ginoux, ne dit pas autre chose. Mais quand ils demandent qu'on fasse de la politique, qu'apportent là les néo-gaullistes ?

***

Si les deux coalitions peuvent être renvoyées dos à dos, si la défense des libertés n'est plus qu'un slogan repris en chœur pour piper les voix, le défi posé aux hommes qui refusent l'esclavage, qui veulent une France debout et qu'inquiète l'échéance de 1978, est de combler un vide tragique. Il est de faire apparaître sur la scène politique un vrai parti des libertés. Alors, mais alors seulement, la possibilité rétablie d'un choix réel, les Français pourront savoir à peu près ce qu'ils feront en mettant un bulletin dans l'urne.

Cette alternative véritable, ils sont des centaines de milliers, des millions peut-être qui l'attendent sans oser l'espérer. Çà et là, dans les rangs de la « majorité » comme dans ceux de la gauche non communiste, des hommes s'en rendent compte. Mais les premiers pas, c'est clair maintenant, ne viendront pas d'eux. Les députés qui refusèrent de voter la taxation des plus-values pouvaient, en quittant leurs partis respectifs pour se rassembler sur la défense des libertés, se hisser à la hauteur d'un rôle historique. Les habitudes, la routine et l'idée fausse qu'il faut se battre dans la « majorité » pour faire échec au « collectivisme » ont été les plus fortes. Comme prévisible, les élections municipales ont montré comment les électeurs répondraient. Il faut en tirer les conséquences.

A nous, on veut dire à tous ceux qui refusent de voir la bataille des législatives se réduire à l'affrontement dérisoire qui s'offre présentement, de prendre l'initiative. Que nous parvenions à rendre voix et courage aux silencieux, ceux qui votèrent à gauche en mars dernier et le feront encore par colère ou par écœurement ceux qui sont résolus à s'abstenir, ou ceux résignés à voter pour ce qui leur paraîtra « le moindre mal », et l'avenir peut en être changé.

Si nous n'y parvenons pas, dans le peu de temps qui nous reste, le totalitarisme nous est promis, quelque majorité qui sorte des urnes.

(*) Journaliste et écrivain.

(1) Rappelons que l'article 168 du code général des impôts permet des taxations arbitraires, au bon plaisir de l'administration, qui reviennent à prononcer de véritables confiscations.

Un mal, des mots...

(Suite de la première page.)

Les sociologues (et notamment Albert Meister) ont analysé en en outre cette propension qu'ont les inégalités à se reconstituer, une fois que le législateur a tenté d'éliminer un certain nombre d'entre elles. La volonté de distancer le voisin apparaît presque aussi forte dans la société que dans une compétition sportive. Quand l'argent ne permet pas de s'élever, le pouvoir, quel qu'il soit — du contremaître au député — y supplée.

Il y a beaucoup de demeures dans la maison de l' « égalité ». Là aussi, les mots font illusion.

Parlon un peu du « plein emploi ». De droite à gauche on le vante, et l'on proclame le droit au travail. Or qu'entend-on dire en même temps du côté de certains jeunes — les plus concernés — lorsqu'ils dialoguent à la télévision avec M. Giscard d'Estaing : que le travail ne doit plus être « sacré », qu'il y a d'autres « idéaux » qui méritent davantage l'attention. Contradiction ? Non pas, mais les mots, là aussi, recouvrent des réalités différentes. Pour l'économiste, et bien qu'il sache que sa réalisation intégrale est impossible, le « plein emploi » est l'ajustement précis de l'offre et de la demande du travail, l'absence de chômeurs, ou, plus exactement, la réduction du chômage à la frange d'inadaptés sociaux et à la courte période de temps pendant laquelle certains travailleurs passent d'une occupation à une autre.

Pour les jeunes, le « plein emploi » c'est celui qui satisfera leurs aspirations de communication, de création, et le travail qu'on offre aujourd'hui — qu'il faut bien accepter pour vivre.. quand on le trouve — ne répond trop souvent que fort imparfaitement à ces besoins nouveaux, nobles, fiers, qu'on ne peut qu'encourager.

Ces mots à double sens, à double fond, sur lesquels on se bat pour la gloire ou pour la victoire d'un parti, qui se tordent suivant les connotations idéologiques (qu'on pense tout simplement à celui de « liberté »), représentent un mal si « français » qu'on se demande bien comment on pourra l'extirper. L' « actualisation » des programmes, la préparation des joutes sur les grands et vrais problèmes de société suscitées par les élections de 1978, devraient commencer par cette grande opération de décrassage, cette sortie du « nominalisme ». Quand parler ne suffit plus pour communiquer sa vérité, quand il faut une « clé » pour décrypter les messages, la démocratie — telle que l'entendait Montesquieu — commence vraiment d'être en danger.

PIERRE DROUIN.

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND

M. PAUL LAURENT : ce qu'a dit le P.C.F. a fait progresser les choses

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du parti communiste, a déclaré mercredi 13 juillet :

« *Dans sa conférence de presse, François Mitterrand a porté une appréciation sévère sur la politique actuelle du gouvernement et sur les moyens mis en œuvre par les forces réactionnaires. C'est important qu'il l'ait fait. Cela correspond à la nécessité politique du moment. Lorsque nous avons entamé les négociations sur la mise à jour du programme commun, nous avions relevé chez nos camarades socialistes, et en particulier chez François Mitterrand, une tendance à minimiser la portée de ce travail... Il y a moins de traces de ce genre de préoccupations... Ce qu'a dit le P.C.F. a fait progresser les choses.*

» *Lorsque les termes d'un débat sont clairs dans l'opinion, le poids de celle-ci se fait sentir en faveur de l'opinion la plus juste.* »

● *Le bureau politique du P.C.F.* s'est félicité, mercredi 13 juillet, du courant d'adhésion, au parti communiste qui se manifeste. Il a indiqué que « *les cent mille adhésions nouvelles depuis le 1er janvier 1977 sont dépassées* ». En 1976, année record du renforcement du P.C.F. depuis trente ans, le cap des cent mille adhérents dans l'année n'avait été atteint qu'au mois de novembre.

● *La fédération du Rhône du P.C.F.* relève les critiques adressées par M. Hernu aux communistes (*le Monde* du 13 juillet). Elle « *s'étonne et s'indigne* » de ces propos et ajoute : « *Charles Hernu croit bon de prendre comme cible de ses attaques le P.C.F. plus que le pouvoir. Il est curieux de voir Charles Hernu s'inscrire dans une campagne bien orchestrée, selon laquelle le parti communiste français voudrait s'en prendre aux institutions, alors qu'en la matière il n'a fait que rappeler les fondements du programme commun : rétablir le Parlement dans ses prérogatives de représentation nationale.* »

LE P.C.F. ET LA PROPORTIONNELLE

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du P.C.F., a indiqué, mercredi 13 juillet, qu'en matière d'institutions la seule actualisation du programme commun demandée par le parti communiste consiste à faire adopter la représentation proportionnelle pour toutes les élections. Dans sa version actuelle, le programme commun ne prévoit ce mode de scrutin que pour « *les élections à l'Assemblée nationale et aux assemblées régionales* ».

● *M. Jean-Pierre Prouteau*, président du Centre national de coopération interprofessionnelle (membre du parti radical, a déclaré :

« *M. Mitterrand continue sa mobilisation du front social contre l'économie nationale. Il est naturel que se constitue, contre le programme commun, un véritable front économique du secteur privé. Ce front économique ne sera pas celui du grand capital, mais celui des classes moyennes, des P.M.E., des artisans, des paysans, des professions libérales et des cadres. Le programme commun conduit à la mainmise définitive de l'Etat sur l'économie, et nous ne le voulons pas.* »

M. LONCLE : le plan du C.N.P.F. existe.

M. François Loncle, membre du secrétariat du Mouvement des radicaux de gauche, commente dans *le Matin* du 14 juillet les déclarations de M. Mitterrand accusant le « grand patronat » de consacrer 1 milliard de francs à la lutte contre le programme commun. Il indique :

« *Les propos de François Mitterrand concernant le plan établi par le C.N.P.F. pour les élections législatives de 1978 correspondent à des faits rigoureusement exacts. La décision générale a été prise le 14 septembre 1976 au cours d'une réunion spéciale présidée par M. Ceyrac.*

» *A Lille, Lyon et Marseille, des dirigeants du grand patronat ont déjà élaboré leur plan de campagne. Il a même été prévu de donner de l'argent à des candidats potentiels ou à des députés sortants dont les chances d'élection sont jugées faibles afin de les « inciter » à se retirer.*

» *Des ordres ont été donnés aux organisations professionnelles et régionales pour « décentraliser » les aides financières aux futurs candidats « sélectionnés » de l'ancienne majorité. Le C.N.P.F. semble avoir renoncé au financement parisien, cela pour éviter les fuites et permettre un « saupoudrage » plus précis, mieux adapté et plus personnalisé.* »

M. BARROT (C.D.S.) : des attaques excessives et injustes.

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux, a déclaré, mercredi 13 juillet : « *Après l'appel à l'unité des Français lancé par le président de la République à Carpentras, on aurait pu attendre mieux de François Mitterrand que ces attaques outrancières et injustes. En réalité, le leader socialiste est déjà prisonnier de ses alliés du programme commun et de son engrenage. A ceux qui espéraient encore que le parti socialiste pourrait résister à la formidable pression du parti communiste, son leader vient de démontrer ce qu'il en était. Il est désormais évident que la gauche, dans les conditions actuelles, ne peut offrir aux Français que l'aventure, le désordre et la fin des libertés.* »

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat des DOM-TOM, secrétaire général du mouvement des sociaux-libéraux, a déclaré, après la conférence de presse de M. Mitterrand : « *En critiquant le président de la République qui venait pourtant d'annoncer avec force que son grand dessein était l'unité des Français, François Mitterrand, annexant au programme commun tous ceux qui ne soutiennent pas la majorité actuelle, favorise la division artificielle du pays Au-delà des préoccupations partisanes, on peut regretter que le socialisme ne considère plus la fraternité comme l'un de ses objectifs fondamentaux.* »

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 13 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

Le conseil a adopté une convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 4 mars 1973.

L'objet de cette convention est de contribuer à la sauvegarde des espèces animales et végétales en voie de disparition par la mise en place d'un contrôle de leur exportation et de leur importation. Le commerce des spécimens des espèces menacées sera soumis à une réglementation particulièrement rigoureuse afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger : des permis d'exporter et d'importer seront exigés et ne seront délivrés que dans des conditions exceptionnelles. Les espèces qui pourraient être menacées d'extinction si leur commerce n'était pas réglementé ainsi que celles dont un Etat signataire pourrait décider d'interdire ou de contrôler l'exploitation seront soumises à un contrôle à l'exportation.

Les Etats contractants s'engagent à sanctionner pénalement soit le commerce international, soit la détention des spécimens acquis en violation des dispositions de la convention.

Cette convention complétera les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation ou à la réexportation d'animaux ou de parties d'animaux d'espèces non domestiques, ainsi que des végétaux d'espèces non cultivées et de leurs semences ou parties de plantes prévues par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976.

● UN ACCORD FISCAL FRANCO-ITALIEN

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres effectué le 9 juillet 1976 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne et concernant le régime fiscal des libéralités.

Les deux Etats contractants, leurs collectivités publiques territoriales et leurs établissements légalement reconnus bénéficieront d'un régime d'exonération réciproque en matière de succession et de donation consenties à des fins d'assistance, d'éducation et d'instruction.

Cet accord favorisera l'octroi de libéralités aux établissements culturels et sociaux français et italiens.

● LA FIN DU CONTENTIEUX FRANCO-GUINÉEN

Le conseil a adopté le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Guinée relatif au règlement du contentieux entre les deux pays, consigné dans le procès-verbal signé à Paris le 26 janvier 1977.

Cet accord met un terme au contentieux financier ouvert entre la France et la Guinée depuis la rupture des relations diplomatiques, survenue en 1965, qui avait eu pour conséquence, d'une part l'interruption par le gouvernement français du service des pensions dues à des ressortissants guinéens, d'autre part la suspension par la Guinée du service de sa dette envers la France, ainsi que des transferts à destination de notre pays. Il traite de l'indemnisation forfaitaire des biens, avoirs et créances français, notamment des personnes physiques ou morales qui avaient été affectées par des mesures d'expropriation ou de dépossession.

● LA COOPÉRATION MONÉTAIRE

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la Banque des Etats d'Afrique centrale (B.E.A.C.) et la République française du 23 novembre 1972, signé à Libreville le 12 avril 1975.

Le solde créditeur du compte d'opérations des Etats membres de la Banque des Etats d'Afrique centrale sera garanti par référence à la valeur du franc français exprimée en droits de tirage spéciaux au 4 décembre 1973.

● LA CAISSE NATIONALE DES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET LES P.M.E.

Le conseil a adopté un projet de loi relatif aux procédures d'intervention de la Caisse nationale des marchés de l'Etat pour accélérer le paiement des créances des petites et moyennes entreprises titulaires de marchés publics.

Afin d'éviter que les petites et moyennes entreprises ne subissent les conséquences des retards de paiement, la Caisse nationale des marchés de l'Etat pourra accorder des avances gratuites lorsque l'ordonnateur n'aura pas réglé les sommes dues dans les quarante-cinq jours suivant la remise du décompte.

En contrepartie de ses interventions, la Caisse nationale des marchés obtiendra la cession des créances détenues par les entreprises.

Les formalités de la cession sont simplifiées puisque, par dérogation à l'article 1690 du code civil, il suffira qu'elle soit notifiée au comptable public par simple lettre recommandée. Elle prendra effet trois jours après la réception de cette lettre.

Ce projet de loi fait partie des textes d'application des décisions prises par le président de la République lors du conseil des ministres du 26 mai 1977 sur les petites et moyennes entreprises.

(Lire page 15.)

● DES COMITÉS PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi permettant la création par décret, dans des secteurs industriels ou agricoles, de comités professionnels de développement économique.

Ce projet est conforme à la position récemment adoptée par le Conseil d'Etat sur la nature juridique de ces organismes.

● LES INONDATIONS DES 8 ET 9 JUILLET

Le ministre de l'intérieur a rendu compte de la visite qu'il a faite le 11 juillet, à la demande du président de la République, dans deux des départements les plus touchés par les inondations des 8 et 9 juillet : le Lot-et-Garonne et le Gers.

Il a témoigné la sympathie du gouvernement aux familles et aux populations sinistrées. Il a exprimé sa gratitude à l'ensemble des sauveteurs qui, civils et militaires, ont fait face aux circonstances de manière exemplaire.

Face à une calamité d'une ampleur aussi exceptionnelle, le gouvernement a arrêté un certain nombre de décisions dont il entend que l'application soit poursuivie par les services compétents dans les délais les plus rapides.

Au titre des premiers secours d'extrême urgence, destinés à permettre aux victimes les plus touchées par la catastrophe de se nourrir, de se vêtir et de se loger dans l'immédiat, la somme d'un million débloquée à la fin de la semaine dernière par le premier ministre a été portée à 2,5 millions.

A titre de contribution à la réparation des dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers, le Fonds national de secours aux victimes des sinistres et calamités se voit ouvrir un crédit de 100 millions de francs.

La procédure des calamités agricoles va être immédiatement mise en place et des directives données pour une instruction prioritaire des dossiers.

Des prêts à caractéristiques spéciales aux agriculteurs, aux industriels, aux artisans et aux commerçants vont être également mis en place dans les meilleurs délais.

Le président de la République a exprimé la solidarité de la nation vis-à-vis des populations sinistrées du Sud-Ouest et demandé que la mise en place des secours et des indemnisations soit effectuée avec rapidité et efficacité.

A cette fin, le gouvernement fera le point des mesures prises dans un nouveau conseil des ministres avant la fin du mois. Le président de la République a invité les ministres directement concernés à se rendre sur place.

● L'OUVERTURE DES LOCAUX SCOLAIRES

Le ministre de l'éducation a présenté au conseil des ministres une communication sur l'ouverture des locaux scolaires aux associations. Il a été admis qu'il convenait de conforter et de développer ce que les chefs d'établissement et les directeurs d'école font déjà dans ce domaine en ouvrant leurs locaux à toutes les formes de la vie locale. Mais il a été indiqué que la mission du service public de l'éducation et les moyens que la nation lui accorde ne devaient pas être détournés de leur objectif principal, qui est l'enseignement et qui doit être dispensé dans le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances. Le problème de la responsabilité des chefs d'établissement et des directeurs d'école pour tout ce qui concerne la sécurité des locaux scolaires a été à nouveau évoqué et des solutions seront mises à l'étude pour mieux adapter le régime de cette responsabilité, lorsque ces locaux scolaires sont mis à la disposition des associations.

● LA VIE ASSOCIATIVE

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, chargé de l'action sociale, a présenté le bilan et les orientations de la politique en faveur de la vie associative. Les associations, dont la vitalité va croissant, sont en effet un moyen essentiel d'action et d'expression dans une société démocratique.

Les nouvelles mesures tendent à lever les difficultés rencontrées en assurant aux bénévoles le bénéfice de la législation sur les accidents du travail, en facilitant dans certains cas le détachement des fonctionnaires auprès des associations, en créant au cours du VIIe Plan des centres d'information sociale destinés à orienter les demandeurs vers les associations auxquelles ils peuvent apporter leur concours, ou dont ils peuvent escompter un service, en poursuivant, enfin, la politique de formation des responsables d'associations d'intérêt général.

Sur le plan des moyens financiers, l'objectif est de donner aux associations d'intérêt général créant des établissements la possibilité de bénéficier d'avances de trésorerie de la part de l'Etat, de la sécurité sociale ou de l'aide sociale, de poursuivre l'aide de l'Etat aux expériences novatrices.

Enfin, désormais, des locaux destinés aux associations de quartier devront être obligatoirement prévus dans les grands ensembles d'habitation ; par ailleurs, des centres de supports techniques seront mis en place au cours du VIIe Plan pour fournir aux associations du petit matériel et une assistance technique.

Ces mesures constituent une étape; d'autres décisions doivent suivre dans le même esprit : donner un sens concret à la liberté d'association.

● LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministre de la culture et de l'environnement a rappelé les trois objectifs de cette politique : sécurité des Français, amélioration de leur cadre de vie quotidien, conservation du patrimoine des richesses naturelles.

Il a dressé le bilan des actions déjà menées et souligné en particulier l'importance des lois votées sur les installations classées, la protection de la nature, les déchets, les produits chimiques dont les décrets d'application entreront en vigueur avant la fin de l'automne 1977. Il a rappelé également les résultats déjà obtenus pour la restauration de la qualité des milieux naturels comme l'air, l'eau des rivières et la mer, dont témoignent les réseaux d'observation de ces milieux.

Il a annoncé douze mesures nouvelles

(Lire page 15.)

Le ministre a enfin rappelé que la préservation et l'amélioration du cadre de vie devaient être la préoccupation commune de tous les Français. Il a proposé la création d'une enveloppe financière de l'environnement traduisant l'ensemble des actions du gouvernement dans ce domaine.

Le président de la République a souligné que les résultats très significatifs déjà obtenus étaient le fruit d'une action persévérante du gouvernement.

Il a rappelé l'importance de la politique de l'environnement comme facteur de transformation de la société française.

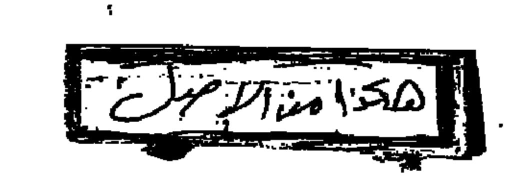
Le gouvernement se préoccupe, dans sa gestion quotidienne, d'améliorer l'environnement grâce à des mesures concrètes, comme l'accroissement des espaces verts.

Il convient, a déclaré le président de la République, de poursuivre l'action déjà entreprise et de proposer aux Français une nouvelle « charte de l'environnement » pour les cinq prochaines années. Cette charte sera élaborée par le gouvernement d'ici à la fin de l'année et publiée à cette date.

● L'INSPECTION DES SERVICES FISCAUX

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a présenté une communication sur les conditions dans lesquelles sera mise en place une inspection des services fiscaux.

(Lire page 15.)



NOMINATIONS ET PROMOTIONS MILITAI

reçoivent leur quatrième étoile

PRESSE DE M. FRANCOIS MITTERRAND

ciel du conseil des ministres

POLITIQUE

Le « sommet » de la majorité

M. PÉRONNET SOUHAITE QUE LES RADICAUX SOIENT REPRÉSENTÉS

M. Gabriel Péronnet, ancien président du parti radical (président d'honneur), ancien secrétaire d'Etat a pris position, mercredi 13 juillet, *en faveur d'une participation* des radicaux à la réunion « *au sommet* » de la majorité prévue pour le 19 juillet. Alors que la direction de son parti avait fait savoir, la veille, qu'elle ne se rendrait qu'à une rencontre convoquée par le premier ministre, M. Péronnet a déclaré : *« Quel que soit le désir naturel des radicaux de garder leur personnalité au sein de la majorité, le moment n'est pas, à quelques mois des échéances électorales, de faire cavalier seul. (...) Je souhaite que si M. Jean-Jacques Servan-Schreiber ne peut accepter d'être personnellement présent, les radicaux, partenaires loyaux de la majorité depuis 1974, soient représentés. »*

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES...

BAS-RHIN. — Le R.P.R. et le C.D.S. sont parvenus à un accord dans le cadre départemental pour présenter une liste d'entente majoritaire, conduite par un indépendant (sans étiquette), M. Daniel Hoeffel, maire de Handschuheim. La liste comprend MM. Louis Jung (C.D.S.), sénateur sortant ; Marcel Rudloff (C.D.S.), conseiller général, adjoint au maire de Strasbourg, et Paull Kauss (R.P.R.), maire de Bischwiller. Les trois autres sénateurs sortants, tous centristes, ne se représentent pas. Il s'agit de MM. Alfred Kieffer, Michel Kauffmann et Armand Kientzl.

TARN-ET-GARONNE. — La fédération du parti socialiste a désigné comme candidats, MM. Louis Delmas, ancien député, vice-président du conseil général de Tarn-et-Garonne et maire de Montauban, et Jean Descazeaux, conseiller général de Saint-Nicolas-de-la-Grave et maire de Garganvillar.

La fédération du Mouvement des radicaux de gauche a désigné M. Pierre Tajan, sénateur sortant (élu en 1975 contre M. Delmas) et M. Marceau Hamecher, conseiller général et adjoint au maire de Montauban, pour briguer le siège laissé vacant par M. Adrien Laplace (non inscrit).

VAUCLUSE. — La commission fédérale extraordinaire du parti socialiste a entériné les choix des sections locales de ce département en ce qui concerne les candidatures aux élections sénatoriales. MM. Jean Geoffroy, sénateur sortant, *maire de Saint-Saturnin-les-Apt* et M. Henri Duffaut, député, maire d'Avignon, seront candidats.

... ET DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dans la Haute-Vienne, le parti communiste a désigné ses candidats dans les trois circonscriptions. Ce sont Mme Hélène Constans (1re circ.) et M. Marcel Rigout (2e circ.), tous deux députés sortants. M. Jacques Jouve, adjoint au maire de Limoges, est désigné pour la 3e circonscription, dont le député sortant est M. Longequeue (P.S.), maire de Limoges.

DÉFENSE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS MILITAIRES

• Le général de Barry commandera la Ire région militaire
• Les généraux Saint-Martin et Grenet et l'amiral Wacrenier reçoivent leur quatrième étoile

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 13 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. — Est nommé commandant la Ire région militaire et gouverneur militaire de Paris, le général de corps d'armée Jacques de Barry, en remplacement du général d'armée Jean Favreau, qui est admis, par anticipation et sur sa demande, en deuxième section (cadre de réserve).

[Né le 18 juin 1922 et ancien élève de Saint-Cyr, Jacques de Barry a appartenu, en mars 1943, à l'Organisation de résistance de l'armée (ORA) avant d'être arrêté, en février 1944, puis interné à Fresnes et à Compiègne. Il est déporté en Allemagne, et, après des séjours notamment aux camps d'Auschwitz, Buchenwald et Dachau, il est libéré le 29 avril 1945. Il sert notamment, en 1951, à l'état-major du haut commissaire de France en Indochine et commandant en chef en Extrême-Orient, le maréchal de Lattre de Tassigny.

Après plusieurs postes d'état-major et une participation à la guerre d'Algérie, il est au cabinet du ministre des armées, M. Pierre Messmer, en 1966. Il commande ensuite la 2e brigade mécanisée de Saint-Germain-en-Laye, puis la IVe division à Nancy.]

Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division André Marty.

[Né le 13 mars 1921, polytechnicien et artilleur, André Marty a été, notamment, au centre d'essais des engins spéciaux de Colomb-Béchar (Algérie) et à l'état-major particulier du général de Gaulle à la présidence de la République, en 1967. Il commande la 20e brigade aéroportée à Toulouse, en 1970. Adjoint au général commandant la 1re armée en 1974, il est, aujourd'hui, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) et responsable de l'enseignement militaire supérieur.]

Sont promus : général de division, les généraux de brigade Jean Pauly, Lucien Guinard, Jean Barbat, André Loyer, Jacques Forzy, Georges Maldan, Antoine Gilliot, Jean Roux et Jean Patricot ; général de brigade, les colonels Charles Cholley, Robert Lavenu, Georges Gere, Charles Février, Henri Raguet de Briancion de Liman, Michel de Boisset, Georges Coutanceau, nommé adjoint du général commandant la 14e division d'infanterie et la 51e division militaire territoriale, et André Baron, nommé commandant l'école d'application de l'artillerie sol-air ; intendant général de deuxième classe, l'intendant militaire de première classe Véran Cambon de Lavalette, nommé directeur de l'intendance de la IIe région militaire (Lille).

Sont nommés : adjoint au général gouverneur militaire de Lyon et commandant la Ve région militaire, le général de division Jean Fuhr ; adjoint au général commandant la Ire armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général de division André Laurier ; adjoint au général commandant la IVe région militaire (Bordeaux), le général de division Jean Biré ; directeur de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre et commandant l'Ecole supérieure de guerre, le général de division Paul Arnaud de Foïard ; chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de division Bertrand de Montaudouin ; commandant la 14e division d'infanterie et la 51e division militaire territoriale, le général de brigade René Xhaard ; commandant la 3e division, le général de brigade Philippe Sabouret ; commandant la 42e division militaire territoriale, le général de brigade Christian Marmier ; commandant la 11e division parachutiste et la 44e division militaire territoriale, le général de brigade Jeannou Lacaze ; adjoint au général gouverneur militaire de Lyon et commandant la 5e région militaire, le général de brigade Jean Barthélémy.

Commandant la 41e division militaire territoriale, le général de brigade Marcel Bilhou-Nabera ; directeur de l'enseignement militaire supérieur, scientifique et technique, le général de brigade François Bosshardt ; adjoint au général gouverneur militaire de Paris et commandant la Ire région militaire, le général de brigade Jean Prost ; adjoint au général commandant la 11e division parachutiste et la 44e division militaire territoriale, le général de brigade Robert Caillaud ; adjoint au général gouverneur militaire de Metz, commandant le 1er corps d'armée et la VIe région militaire, le général de brigade Jacques Portères ; directeur de l'Ecole d'état-major, le général de brigade Ernest Mordacq ; sous-chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Jean Lang.

Commandant en second du général directeur de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre et commandant l'Ecole supérieure de guerre, le général de brigade Gilbert Fiévet ; commandant la brigade logistique du 1er corps d'armée, le général de brigade René Piard ; commandant la 4e brigade motorisée, le général de brigade Jacques Servanckx ; adjoint au général commandant la 1re armée et gouverneur militaire de Strasbourg, le général de brigade Pierre Multon ; commandant la 1re brigade parachutiste, le général de brigade Jean Cuq.

Sont admis, par anticipation et sur leur demande, en deuxième section (cadre de réserve), les généraux de division René Delannoy, Jean Perrin, Joseph Genesteix, Georges Leclercq, Roger Renaudat, Jacques Bouyx et Maurice Coste, le général de brigade Jacques Demange.

● AIR. — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps aérien, les généraux de division aérienne Gérard Saint-Martin et Jean Grenet.

[Né le 18 juin 1922, à Wiesbaden (Allemagne), Gérard Saint-Martin a servi en Indochine et en Algérie avant de commander, en 1965, la base de Colmar. En 1971, il commande le premier commandement aérien tactique à Metz. En 1974, il est directeur de la circulation aérienne militaire et, en 1976, directeur du cours supérieur inter-armées.]

[Né le 18 mars 1925, à Orléans, Jean Grenet a servi en Allemagne et en Extrême-Orient avant de commander, en 1967, la base de Dijon. En 1969, il est chef du bureau des programmes et des matériels à l'état-major de l'armée de l'air et, en 1973, chef de la division des plans et des programmes à l'état-major des armées. Il est, actuellement, directeur du personnel militaire de l'armée de l'air.]

Est nommé général de brigade aérienne, le colonel Claude Pozzo-di-Borgo.

Est nommé directeur des études du Centre des hautes études militaires, le général de brigade aérienne Claude Payen.

Est promu au titre du congé du personnel navigant, général de brigade aérienne, le colonel Jean Helye. Est promu général de brigade aérienne dans la deuxième section (cadre de réserve), le colonel René Michaud.

● MARINE NATIONALE. — Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Jacques Wacrenier.

[Né le 16 mai 1919, à Neuilly-sur-Seine, Jacques Wacrenier a été, de 1964 à 1967, adjoint au directeur des centres d'expérimentations nucléaires. Il prend, en 1968, le commandement du porte-avions « Clemenceau ». En 1972, il est adjoint au directeur du personnel militaire de la marine et, en 1975, il est nommé préfet maritime de la première région maritime (Cherbourg).]

Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Fernand Robin ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Jacques Tutenuit, Henri Roulleaux-Dugage, nommé commandant de l'aviation de patrouille maritime, Gilbert Fabre, nommé adjoint au major général de la marine, Hervé Jaouen, adjoint au préfet maritime de Brest, et Jacques Choupin, nommé adjoint au général directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, de l'enseignement militaire supérieur et du Centre des hautes études militaires.

Sont nommés : président de la commission permanente des essais des bâtiments de la flotte, le vice-amiral d'escadre Philippe de Gaulle ; commandant l'escadre de l'Atlantique, le contre-amiral Christian Brac de la Perrière ; adjoint au préfet maritime de Brest, le contre-amiral Emile Chaline ; commandant les porte-avions et l'aviation embarquée, le contre-amiral Alain Fatou. Est mis à la disposition du chef d'état-major de la marine, le vice-amiral d'escadre Socrate Petrochilo.

Est promu commissaire général de deuxième classe dans la deuxième section (cadre de réserve), le commissaire en chef de première classe Auguste Boyer.

Sont admis, par anticipation et sur leur demande, en deuxième section (réserve), le vice-amiral François Flohic et les contre-amiraux Jean Herbert et Bernard Descombes. Est placé, sur sa demande, en congé définitif du personnel navigant, le contre-amiral Jacques Vatelot.

● ARMEMENT. — Sont promus ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Gaby Selles et Michel Wiener ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Jacques Divan, Lucien Davoult, André Comolet-Tirman et Georges Mondain-Monval.

Est chargé des fonctions de sous-directeur des écoles et de la formation à la direction des personnels et affaires générales de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Maurice Bommier. Est réintégré dans les cadres, l'ingénieur général de première classe Hugues de l'Estoile. Quitte ses fonctions de directeur à l'école nationale des ingénieurs des constructions aéronautiques et continue d'assurer ses fonctions de directeur du Centre d'essais des propulseurs, l'ingénieur général de deuxième classe Louis Pacaud.

Sont admis, par anticipation, et sur leur demande, en deuxième section (réserve), les ingénieurs généraux de première classe Marcel Guiot et Etienne Bastin, et l'ingénieur général de deuxième classe René Laffore.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Est promu contrôleur général des armées, le contrôleur des armées André Collet. Est admis dans la deuxième section (réserve) le contrôleur général des armées Pierre Abeille.

● SERVICE DE SANTE. — Est nommé directeur adjoint du service de santé du 2e corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le médecin général Jean Noirot.

RELIGION

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHRÉTIENS EN PSYCHIATRIE

Peut-on être bon chrétien et bon psychanalyste ?

Strasbourg. — « Psychothérapie et vie de foi en pratique hospitalière » : tel était le thème de la troisième session internationale de l'association Chrétiens en psychiatrie qui vient de réunir, à *Strasbourg, deux cent* cinquante médecins, soignants, infirmières, psychiatres et aumôniers venus d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Suisse, des Pays-Bas, d'Italie, des Etats-Unis et de France.

Peut-on être à la fois bon psychanalyste et bon chrétien ? Le congrès de Strasbourg n'a pas répondu à cette question fondamentale, exprimée avec beaucoup de clarté dès l'ouverture de la session par M. André Badiche, psychiatre, professeur agrégé à Rennes. *« Mon entrée en psychiatrie et mon expérience psychanalytique m'ont fait contester beaucoup d'aspects de la pratique religieuse et mettre en question ma foi en la personne du Christ »*, a-t-il déclaré d'emblée, non sans courage.

Faisant état d'une recherche collective menée avec des infirmiers et des prêtres dans un hôpital psychiatrique de Rennes, le professeur Badiche a énuméré les critiques les plus courantes faites à la foi. Elle apparaît comme un « *signe d'infantilisme* » analogue aux régressions décrites en psychopathologie ; la relation à Dieu s'apparente à une « *dépendance névrotique* » ; et la prière et le culte ne diffèrent pas fondamentalement du rêve.

L'attitude mystique est interprétée, a-t-il dit, comme une évasion, permettant d'éluder l'angoisse née du désir et du plaisir — d'ailleurs, les textes des grands mystiques ressemblent étonnamment à la quête d'absolu exprimée par les toxicomanes, fuyant dans la drogue les affrontements de la vie. Le besoin de prier est souvent ressenti comme une tentative pour combler un manque, guérir une angoisse ou refuser la dimension corporelle ou sexuelle de la vie.

Dans ces critiques, la prière est considérée comme une adresse à un Dieu-Père, qui flatte notre désir de passivité, de démission ou de sécurité, ou à un Homme-Dieu, qui répond à notre désir, plus ou moins masqué, de toute-puissance. D'autre part, il n'est plus possible, a dit le professeur Badiche, à l'heure actuelle, de proposer la croix, considérée traditionnellement comme une épreuve indispensable pour mener à Dieu, comme autre chose qu'une invitation à la résignation et au masochisme.

Même sur le plan éthique, a-t-il ajouté, notre projet thérapeutique ne se réfère pas à la morale chrétienne. On invite le malade à trouver plus de plaisir dans ses activités, plus de richesse dans ses relations, plus d'autonomie sociale. En revanche, des valeurs chrétiennes telles que la fidélité dans le mariage, l'amour du prochain, le sens de la faute, vont apparaître comme des pièges.

Le temps du désir

« C'est lorsqu'un malade redevient capable de se donner du plaisir, a expliqué le professeur Badiche, *qu'il peut s'engager dans une démarche thérapeutique. Nous savons gré à des théologiens comme Jacques Pohier et Denis Vasse* (1) *d'avoir fait entrer la pensée chrétienne dans le temps du désir. Le plaisir apparaît bien comme le signe et le moteur de toute relation inter-humaine, dont précisément les malades mentaux se trouvent privés. Ainsi, chaque jour, soignants et soignés se forgent une morale de situation dont les références idéologiques sont rarement explicites, mais qui cherchent constamment à se démarquer de la morale chrétienne. »*

L'exposé du professeur Badiche, basé sur une expérience vécue en équipe, a trouvé un large écho chez les congressistes de la « base », notamment chez les infirmiers et les infirmières, et il est significatif à cet égard que ce carrefour ait attiré de loin le plus de monde.

« La religion : une névrose universelle »

Le débat, consacré à une réflexion sur la foi, la psychanalyse et le comportement des malades, a surtout été une tentative des hommes d'Eglise, sur la défensive, pour sauver l'autonomie du domaine religieux. Dès l'ouverture du congrès, le Père Toinet, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris, avait irrité médecins et psychiatres par les prétentions excessives de sa théologie pré-conciliaire et ses affirmations sans appel sur les « *effets thérapeutiques d'entretiens spirituels* » ou le recours nécessaire au « *Christ, notre thérapeute* ».

Plus subtilement, le Père Edouard Barbotin, professeur de philosophie à Strasbourg, s'est efforcé de relativiser le rôle de la psychanalyse et sauvegarder « *l'ouverture sur l'absolu* ». Accusant Freud d'avoir majoré sa découverte des forces instinctuelles qui nous travaillent, dans l'inconscient et la libido, et d'avoir privilégié les zones inconscientes du psychisme humain et le plaisir comme pulsion primordiale, le Père Barbotin ne s'étonne pas que, du point de vue freudien, qui est d'un empirisme strict, les règles de moralité soient de simples impératifs sociaux transmis par les parents et éducateurs, que la religion soit une « *névrose universelle* » (2) et Dieu un « *père agrandi* ».

Mais, a-t-il dit, la vie psychique et mentale de l'homme n'est pas réductible au jeu mécanique d'atomes associés ou de pulsions contraires. Elle est dominée par cette réalité unique, indivisible et irréductible : le « Je », la personne, la liberté. Quant à la psychanalyse, « *il s'agit*, selon lui, *d'un sauvetage, d'un essai de sauvetage d'une liberté par une autre liberté. Le praticien s'efforce de faire jouer au service de la liberté prisonnière ces déterminismes mêmes, à la fois physiologiques, psychiques, mentaux, qui menacent de l'étouffer. C'est dire l'extrême difficulté de l'acte psychiatrique, c'est dire aussi sa grandeur.* »

Ce congrès de Strasbourg n'aura sans doute pas permis de rapprocher trois discours parallèles et distincts : celui des spécialistes, qui ont dispensé leur savoir sur les différentes écoles psychiatriques ; celui des hommes d'Eglise, qui ont fait leurs cours de théologie, et celui des participants — infirmiers, religieuses, personnel soignant — qui n'ont pu s'exprimer qu'incidemment.

« Le grand absent du congrès, nous a avoué une infirmière, *était le malade. C'est pourtant lui qui devrait être au centre de nos préoccupations. »*

Seul, le professeur Badiche a tenté un rapprochement en déclarant, en conclusion de son exposé : *« La foi intervient là où s'arrêtent les techniques. Nous avons envie de vivre une foi où, tel le juif pieux, l'on ne prononce pas le nom de Dieu : une foi qui n'efface pas les limites de l'homme, qui n'empêche pas le plaisir mais au contraire le décuple ; une foi qui affirme que la mort existe, mais que la vie est toujours plus forte ; une foi enfin qui montre que l'autre est toujours digne d'intérêt. »*

ALAIN WOODROW.

(1) « Les chrétiens devant les problèmes posés par la sexualité... aux chrétiens », de J.-M. Pohier, dans le supplément au n° 56 de « la Vie Spirituelle », éditions du Cerf ; et « Le Temps du désir », par Denis Vasse, éditions du Seuil.

(2) La phrase exacte de Freud, dans « l'Avenir d'une illusion », est la suivante : « La religion serait la névrose obsessionnelle de l'humanité ; comme celle de l'enfant, elle dérive du complexe d'Œdipe, des rapports de l'enfant au père. »

ST-NICOLAS-DU-CHARDONNET : ÉCHÉANCE LE 31 AOUT

« *J'y suis, j'y reste* », a déclaré l'abbé Ducaud-Bourget en apprenant la décision prise le 13 juillet par la première chambre de la cour d'appel de Paris accordant aux traditionalistes un nouveau délai — jusqu'au 31 août — pour évacuer l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, mais confirmant l'ordonnance de référé du 1er avril autorisant l'expulsion. L'abbé Ducaud-Bourget a ajouté : « *S'ils envoient des baïonnettes pour me faire sortir, je me ferai traîner dehors* ».

D'autre part, l'abbé Louis Coache, qui avait interjeté appel contre l'ordonnance de référé, s'est déclaré déçu d'avoir été débouté par la décision de la cour (*le Monde* du 8 juillet).

UN THÉOLOGIEN ROMAIN RAPPELLE L'OPPOSITION DE L'ÉGLISE A L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — L'opposition de la hiérarchie catholique à l'insémination artificielle ne souffre aucune exception. Même dans le cas où la semence provient du mari décédé, il s'agit d'un acte « *illicite* » et « *immoral* », affirme le Père Gino Concetti dans *l'Osservatore Romano*, daté du 13 juillet. Le théologien se réfère au cas de Mme Kim Grove, une Anglaise qui a accouché d'un garçon dix-sept mois après la mort de son époux.

« *Selon la tradition et la morale chrétiennes*, rappelle le théologien, *la conception humaine doit advenir dans le mariage et comme fruit d'un rapport simultané, personnel des conjoints (...). Le caractère illicite ne vaut pas seulement pour la fécondation artificielle entre des conjoints vivants, mais aussi la fécondation entre un conjoint vivant et l'autre qui ne l'est plus.* A fortiori *quand elle s'effectue par l'intermédiaire d'un donateur.* »

L'Eglise n'affirme pas ainsi une doctrine abstraite, une tradition anachronique. « *Elle défend avant tout la dignité des personnes.* »

L'enfant ne porte évidemment pas une part de responsabilité dans la technique « *immorale* » qui lui a permis de voir le jour, précise le théologien du Vatican.

R. S.



ÉDUCATION

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE PARIS (par ordre alphabétique).

Mlles et MM d'Aboville, Adamowicz, Aguer, Agnès Alliot, Serge Allou, Amat, Amselem, Arbus, Ascoët, Guillaume Astier, Stéphane Aubert, Audouin, Jean-Marc Azoulay, Jean-Christophe Babin, Bacos, Dominique Barbier, Baro, Barruol, Jean-François Belorgey, Berthelet, Biechy, Bizeray, Danielle Blanchard, Bollot, Bon, Jean Bonet, Boueil, Bourdil, Jean-Pierre Bourdin, Bourigeau, Denis Bouteller, Bouwyn, Bucalo, Dominique Burgess, Butin, Butticaz, Cambounet, Capron, Caspar, Castagna, Casters, Castex, Cauchois, Cavaglione, Daniel Cazeneuve, Michael Chase, Gilles Chautard, Cipolla, de Clausade, Yves Clerc, Cocude, Didier Collin, Coris, Cortal, Coze, Croci, Cuyaubere, Dall'O.

MM. et Mlles Dangon, Dang, Dangeard, Guy Delmas, J.-F. Delorme, Danneels, Dansart, Gilbert Delacour, Delavenne, Guy Delcourt, Jean-François Delmas, Jacques Delorme, Isabelle Deschamps, Detrousselle, Diemer Nathalie Domenach, Jean-François Dreyfus, René Dubost, Françoise Ducher, Duhem, Alain Dulac, Anne Duparc, Du Peloux de Saint-Romain, Jean-Christophe Durand, Einhorn, El Haïk, Véronique Espanol, Langlois d'Estaintot.

Mlles et MM. Foucart, François-Poncet, Fritsch, Laurence Gallard, Paul Gay, Georgin, Giannetti, Frédéric Girard, Goldin, Gordeenko, Coubely, Gouldieff, Gourelen, Goutay, Gratadour, Grattery, Grivet, Groussaud, Grundrich, Elizabeth Guigne, Jean-Marie Guillaume, Nathalie Guillot, Guisnel, Hoarau, Ink, Izard, de Jacquelin Dulphe, Kliber, Jean-Louis Koessler, Pierre Lacour, Marie-Hélène Lamarque, Etienne-Claude Lamoureux, Hervé Laroche, Launay, Lavergne, Le Berre, Thierry Le Boucher, Le Guerch, Pascal Lejeune, Le Nail, Eric Lepagnol, Lerner, Lesourd, Letondeur, Jean-Claude Lévêque, Marie Loiselet, Louvet.

Mlles et MM. de Madre, Marien, Marquis, Hervé Martin, Jean-Pierre Marty, Laurent Marty, Patrick Ménard, Merat, Mesnard, Meurzec, Frédérique Meyer, Jean-Marc Meyer, Micheiutti, Michon, Isabelle Monnier, Jean-Luc Morel, Jean-Pierre Morel, Mourette, Musselin, Nardin, Nemery, Nisky, Offredi, Michel Ollvier, Ould-Yahoui, Pansieri, Isabelle Paoli, Jacques Pascal, Pascalis, Pecqueur, Peiffer, François-Gabriel Perreux, Geneviève Perrin, Perrine, Peruzzi, Pierre-Harold Philip, Pittet, Alain Pons, Poulet, Pouxviel, Préfol, Pruchon.

Mlles et MM. Florence Quatrepoint, Rabut, Randolph, de Rauglaudre, Reboux, Reilhac, Ricordeau, Rigon, Robin, Rocheron, Rolandez, Thierry Rondeau, Rotily, Rouchon, Corinne Roy, Rudloff, Ryckelynck, Sally, Danielle Schwartz, Sene, Sisso, Joëlle Sitbon, Six, Odile Smadja, Soulat, Sourang, Stiegler, Stumm, Sublet, Tafani, Tarbe de Saint-Hardouin, Anne Thierry, Thiry, Diep Tran Dinh Le, Vanlerberghe, Vannier, Verbrugghe, Frédéric Verdier, Vernade, Viard-Gaudin, Vigel, Pascal Vigier, Vilgrain, Wehrung, Jacques Weill, Willmann, Zanetta, Zehner.

LÉGION D'HONNEUR

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

Mme Marie-Jeanne Durry, femme de lettres, professeur à la Sorbonne ; MM. Joseph Kessel, écrivain, membre de *l'Académie française* ; Marcel L'Herbier, réalisateur et auteur de films ; Albert Monguillan, premier président de la Cour de cassation ; Mme Lucie Chevalley, président du service social d'aide aux émigrants.

GRANDE CHANCELLERIE

Est promu *commandeur* :

M. François Germain, conservateur des eaux et forêts.

Sont promus *officiers* :

MM. Emile Bouleau, inspecteur du service de promotion et de liaison des migrants ; Jean Cabannes, ancien secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ; Paul Frotier de la Messelière, premier substitut honoraire du procureur de la République de Nanterre ; Georges Guibert, président du comité de Bourges de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur.

Sont nommés *chevaliers* :

M. François Azalbert, président de l'union des sections des médaillés militaires de l'Aude ; Mme Cécile Bergerot, résistante ; M. André Detaint, ingénieur en chef honoraire à la S.N.C.F. ; André Gonnot, architecte-voyer en chef de la Ville de Paris ; Maurice Moreau, directeur départemental de la jeunesse et des sports ; Jean Salvadori, administrateur en chef des affaires d'outre-mer.

PREMIER MINISTRE

Sont promus *commandeurs* :

MM. Gilbert Gilbert-Jules, avocat à Paris, ancien sénateur, ancien ministre ; Jean Marchal, professeur agrégé honoraire ; Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social.

Sont promus *officiers* :

M. Joseph Bastide, secrétaire général du comité interministériel de la sécurité routière ; Jean-Marie Caldagués, administrateur de sociétés ; Paul Colonna d'Istria, administrateur civil en retraite ; Renaud de la Genière de la Ramée de Séprès, sous-gouverneur de la Banque de France ; Gilbert Mailhebiau, ingénieur général des ponts et chaussées ; André Mittelhäuser, président d'honneur d'une section départementale de mutilés de guerre.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Bigot, directeur général adjoint du C.H.R. de Toulouse ; Robert Desgouilles, directeur général de société ; Jean Faizon, directeur administratif de la Fédération nationale du crédit agricole ; André Fossat, secrétaire général d'une fédération syndicale ; Félix Franceschi, chef d'agence du journal *Nice-Matin* ; Mme Françoise Gastinel, directeur de la bibliothèque interuniversitaire « B » ; MM. Paul Granet, secrétaire général adjoint de la défense nationale, ancien député, ancien secrétaire d'Etat ; Jacques Huteau, administrateur de *l'Express* ; Mme Evelyne Baylet, président-directeur général de *La Dépêche du Midi* ; MM. Jean Lacour, directeur du cabinet à la présidence de Radio-France ; Jacques Larrue, administrateur civil ; Dieudonné Mandelkern, directeur au secrétariat général du gouvernement ; Mme Gisèle Lourdaux, chef adjoint du cabinet du président du Sénat ; MM. Raymond Péchaud, notaire ; Robert Prioux, chef du service des prises de vue à T.F. 1.

FONCTION PUBLIQUE

Est promu *officier* :

M. Marcel Chaussepied, directeur des affaires financières et communales à la préfecture de Maine-et-Loire.

Est nommé *chevalier* :

M. Marcel Leroy, trésorier principal des finances.

RECHERCHE

Est nommé *chevalier* :

M. Abel Sibilly, professeur à l'université de Strasbourg-I.

JUSTICE

Est promu *commandeur* :

M. Henri Maynier, inspecteur général des services judiciaires.

Sont promus *officiers* :

MM. André Bonnefoy, conseiller à la Cour de cassation ; Jean Bracquemond, premier président de la cour d'Orléans ; Pierre Callaud, avocat général à Paris ; Daniel Finot, premier président de la cour de Reims ; Pierre Lautecaze, président de chambre à la cour de Toulouse ; Paul Legatte, conseiller d'Etat ; Jean Lemanissier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; Lucien Moret, ancien avocat général ; Marcel Verrier, conseiller à la Cour de cassation.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Daniel Autie, greffier en chef de la Cour de cassation ; Guy Auvinet, conseiller à la cour de Limoges ; Mme Huguette Bacro, premier substitut à l'administration centrale ; MM. René Bonneau, premier président de la cour de Basse-Terre ; Daniel Cailliet, président de chambre à la cour de Saint-Denis-de-la-Réunion ; Pierre Campinchi, directeur du centre pénitentiaire de *Fleury-Mérogis* ; Michel Charion, procureur de la République à Melun ; Jean Constantin, président de chambre à la cour de Rennes ; Pierre Delommez, notaire ; Charles Deveze, conseiller à la cour de Toulouse ; Gérard Deville, sous-directeur à l'administration centrale ; Paul Didier, conseiller à la cour de Paris ; Alain Dupuy, président du tribunal d'Evry ; Pierre Filip, conseiller à la cour de Riom ; Henri Frayssinhes, conseiller à la cour de Nîmes ; Eugène Guillery, conseiller à la cour de Paris ; Albert Haroche, avocat à Paris ; Maurice Jacob, procureur de la République à Tours ; Robert Jouffrault, conseiller à la cour de Paris ; Jean Kuhn, avocat à Paris ; Charles Maillard, huissier de justice à Paris ; Mme Françoise de Maulde, ancien vice-président au tribunal d'Agen.

MM. André Ottavy, conseiller à la cour de Chambéry ; Gérard Petitfrère, administrateur au conseil supérieur du notariat ; Roger Pilote, directeur adjoint au service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale ; François Rabut, premier substitut du procureur de la République à Paris ; Denis de Ricci, avocat à Paris ; Henri Tapon, avoué à Poitiers ; Gustave Theurey, premier vice-président au tribunal de Lyon ; Pierre Tinseau, président du tribunal de Nice ; Paul Vallat, conseiller à la cour d'Aix-en-Provence.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus *commandeurs* :

M. Bernard Durand, ministre plénipotentiaire ; Mme Geneviève d'Autheville, conseillère technique du conseil international de l'action sociale.

Sont promus *officiers* :

MM. Alain Chaillous, ambassadeur de France au Ghana ; Robert Fabre, conseiller des affaires étrangères ; Rodolphe Coigney, ancien représentant à l'O.M.S. auprès des Nations unies ; Baptistin Gastaud, ingénieur horticole paysagiste.

Sont promus *chevaliers* :

MM. Philippe Bey-Rozet, conseiller des affaires étrangères ; Philippe Cuvillier, ministre plénipotentiaire ; Paul Gey, conseiller des affaires étrangères ; Marcel Martin, deuxième conseiller à l'ambassade de France en Tchécoslovaquie ; Yvon Omnes, premier conseiller à l'ambassade de France en Grèce ; Georges Sidre, deuxième conseiller à l'ambassade de France au Luxembourg ; Mme Françoise Pequin, conservateur d'archives ; Mme Anne-Marie Beaurain, présidente de l'Association des Français de l'étranger pour la Finlande ; MM. Louis Berthomieu, administrateur délégué de société au Maroc ; Mme Marthe Cochet, religieuse ; MM. Edouard Decazes de Glucksbierg, délégué adjoint de l'ordre de Malte à Genève ; Philippe Duseigneur, directeur des affaires internationales d'un groupe d'industries chimiques ; Joseph Galouzeau de Villepin, délégué général de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, en Italie ; Gérard Gamet, P.D.G. de société au Portugal ; Théodore Gilotaux, représentant de sociétés françaises en Argentine.

M. Marcel Giuglaris, journaliste ; Mme Henriette Haritcalde Ravailhe, présidente de l'union des Français du Chili ; MM. Marie-Joseph Lory, agent consulaire de France à Bruges ; André Mazières, journaliste diplomatique ; Emmanuel Racine, président de l'union des Français en Israël ; André Solassol professeur agrégé de médecine en coopération en Algérie.

INTÉRIEUR

Sont promus *commandeurs* :

MM. Pierre Merli, vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes, maire d'Antibes ; Tony Roche, *préfet de la région Midi-Pyrénées*, préfet de Haute-Garonne.

Sont promus *officiers* :

MM. Roger Babey, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers ; Roger Bellion, préfet hors cadre ; Marcel Chalet, directeur de la surveillance du territoire à la direction générale de la police nationale ; Pierre Epaud, inspecteur général de l'administration ; Robert Gilles, directeur de la circulation, des transports et du commerce à la préfecture de police ; Maxime Gonzalvo, sous-préfet de Roanne ; Jean Guinet, président du tribunal administratif de Lyon ;

MM. Albert Lalle, ancien député ; Jean Lecanuet, ancien ministre, président du conseil général de la Seine-Maritime, maire de Rouen ; Raymond Maitre, conseiller général de Seine-et-Marne ; Antoine Mazurier, ancien député ; Henry Mourer, sous-préfet ; Henri Péron, ancien maire de Combrit (Finistère).

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Roland Albert, commandant de la police ; Henry Benard, conseiller général du Finistère, maire de Pont-l'Abbé ; Victor Béreaux, sous-préfet ; Alain Bizeul, directeur départemental de la sécurité civile à Metz ; Louis Bonnaire, contrôleur général de la police ; André Bossard, commissaire de police ; le R. P. Roger Braun, président de la fédération de Paris de la LICA ; Théodule Cantaloup, anciens conseiller général du Gers, ancien maire de Saint-Mésard ; Jean Castagnede, brigadier-chef de la police ; Pierre Cayron, sous-préfet ; Francisque Crouzeix, maire de Vernines (Puy-de-Dôme) ;

Mme Simone Gourdin, maire de Pont-Hébert (Manche).

MM. Camille Détrez, commissaire de police ; Paul Didier, conseiller général des Vosges, maire de La Haye ; Samson Durantou, sous-préfet ; Joseph Gallais, commissaire de police en retraite.

Mlle Marie Gérardin, ancien adjoint au maire de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne).

MM. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, maire du Perreux-sur-Marne.

Mme Mireille Delmas, adjoint au maire de La Canourgue (Lozère).

MM. le chanoine Jean-Baptiste Laffon, doyen du chapitre cathédral de Tarbes ; Roger Lecomte, commissaire de police à Lyon ; Gilbert Lerol, secrétaire général de la ville de Bordeaux ; Ange Mahéo, directeur à la préfecture de la Somme ; Aimé Manalraud, ancien conseiller général de la Creuse, ancien maire de Chambon-sur-Voueize ; Marie de Milly de Thy, ancien maire de Bersé-le-Châtel (Saône-et-Loire).

MM. François Peron, ancien maire de *Saint-Floret (Puy-de-Dôme)* ; Jean Pettère, lieutenant-colonel commandant le groupement des sapeurs-pompiers de la ville de Rouen ; Maurice Prost, ancien conseiller général du Jura, maire de Prémanon ; Jean Prugnaud, administrateur civil ; Louis Renon, adjoint au maire de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher).

MM. Raoul Rousseau, ancien député, *maire de La Chapelle-Gonaguet* (Dordogne) ; André Solères, commissaire de police ; Baptiste Susini, sous-préfet de Corte.

Mmes Jeanne Bordeaux-Montrieux, ancien maire de Talmay (Côte-d'Or) ; Denise Serafinski, administrateur à la préfecture de police.

M. René Thinat, conseiller régional, maire d'Orléans.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Sont nommés *chevaliers* :

M. Marie Accot, conseiller général de la Réunion, maire de Cilaos.

Mme Aimée Borgeaud, agent contractuel au service d'information du secrétariat d'Etat.

MM. Hector Hilaire, chef de division de préfecture à *Cayenne* ; Maurice Magnier, colon-éleveur à Koné (Nouvelle-Calédonie) ; Charles Merz, secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Maurice Valy, ancien secrétaire général de la Polynésie française.

DÉFENSE

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Bénichou, président-directeur général de sociétés ; Roger Bétaille, directeur général à la SNIAS ; Jacques Lachèvre, administrateur civil au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Gilbert Bony, directeur de société ; Jacques Boyon, conseiller référendaire de première classe à la Cour des comptes ; Guy Decouty, administrateur civil au ministère ; Jean Dubois, ingénieur ; Louis Faillie, professeur au prytanée militaire ; Mme Françoise Guilbaud, administrateur civil au ministère ; MM. Guy Laugère, chef d'études au ministère ; Jean-Louis Loiselet, professeur à l'Ecole polytechnique, Roger Masse-Navette, magistrat détaché au ministère ; René Prince, professeur au collège militaire du Mans ; Roger Rioual, administrateur civil au ministère ; Hervé Tanter, directeur général d'une société.

COOPÉRATION

Est promu *commandeur* :

M. René Blanchard, inspecteur général des services extérieurs à l'administration centrale.

Sont promus *officiers* :

MM. Gérard Brault, directeur de société à Abidjan ; René Cazin d'Honincthun, chef du service du protocole et de l'accueil à l'administration centrale ; le R.P. Rémond Cottez, missionnaire au Togo.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Philippe Bélorgey, chef de la mission française de coopération au Tchad ; Pierre Corlobé, directeur adjoint du centre international des étudiants et stagiaires ; Mme Christiane Cornet, médecin assistant au C.H.U. de Treichville (Côte-d'Ivoire) ; M. Henri Corre, directeur de l'institut de recherches du coton et des textiles *exotiques* en Haute-Volta ; Mme Berthe Cousin, religieuse hospitalière à Bangui ; MM. Jacques Hubert, chargé de mission géographique ; Emile Loréal, directeur de l'institut d'ophtalmologie tropicale à Bamako ; Claude Meunier, directeur d'un hôtel au Cameroun.

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Sont promus *commandeurs* :

Mme Pauline Porché, dite Mme Simone, artiste dramatique, écrivain ; M. Jean-Jacques Gautier, de l'Académie française.

Sont promus *officiers* :

MM. Georges Béjot, président de la Fédération interdépartementale des chasseurs des Yvelines ; Louis Boucheny, ingénieur général des mines ; Mme Yvonne Fossorier, dite Mary Morgan, directrice du Théâtre Saint-Georges ; M. Jean Humbaire, conservateur du domaine national de Versailles ; Mme Lucette Larrieu, adjoint au maire de Caen.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Bernard Blier, artiste dramatique ; Michel Guy, ancien ministre ; Mme Anne-Marie Picard, membre de la commission d'urbanisme au comité de l'environnement ; MM. André Lemaitre, artiste peintre ; Jean Leroy, délégué régional au secrétariat d'Etat au tourisme ; Paul Maurin, historien ; Alain Poire, directeur de société ; Félicien Prué, vice-président du conseil d'administration de l'Agence financière du bassin Adour-Garonne ; Gaston Puget, chef restaurateur ; Mme Henriette Lesser, dite Patachou, artiste de variétés ; Mme Alix Schey de Koromla de Rothschild, maire de Reux (Calvados) ; MM. Philippe Saint-Marc, président d'association de défense de l'environnement ; Jean-François Saglio, directeur de la prévention des pollutions et des nuisances ; Bernard Wolmant, président du Comité national des sentiers de grande randonnée.

ÉCONOMIE ET FINANCES

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Allegre, ancien conseiller commercial ; Louis Berdellou, directeur général adjoint d'un établissement de crédit ; Jean-Louis Bouet, directeur général adjoint dans une compagnie d'assurances ; Daniel Dommel, chef du service de l'inspection générale des finances ; Philippe du Pouget de Nadaillac, conseiller maître à la Cour des comptes ; Jean Teissèdre, contrôleur d'Etat.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Claude Binet, chef de mission de contrôle économique et financier ; Pierre Bonnafy, sous-directeur à l'administration centrale ; Roger Bourassé, receveur particulier des finances de Dieppe ; Jacques Campet, directeur adjoint à l'administration centrale ; Dominique Chatillon, directeur général de banque ; Georges Dumas, inspecteur des finances, P.-D.G. d'un établissement de crédit européen ; Mme Rosmonde Dupont, dite Rosemonde Pujol, président de l'Association des journalistes de la consommation ; MM. Antoine Dupont-Fauville, P.-D.G. de banque ; René Gaizin, directeur régional des douanes ; Pierre Haas, directeur de banque ; Pierre Labadie, conseiller commercial ; Maurice Lecadet, directeur régional des impôts à Nantes ; Philippe Marchat, directeur à la Caisse des dépôts et consignations ; André Massoc-Mandre, sous-directeur à l'administration centrale ; Jean-Pierre Peythieu, directeur général du Comptoir des entrepreneurs ; Charles Renard, contrôleur financier ; Justin Rohmer, conseiller maître à la Cour des comptes ; Mlle Suzanne Testanier, assistante chef de service social à l'administration centrale ; Guy Verdeil, président d'un groupe d'assurances.

ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Est promu *commandeur* :

M. Georges Belin, président du conseil d'administration de la R.A.T.P.

Sont promus *officiers* :

MM. Georges Arquié, ingénieur général des ponts et chaussées ; Edouard Bonnaud, inspecteur général de la construction ; Jean Bouret, secrétaire général de l'union nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M. ; Paul Boury, directeur du centre opérationnel régional d'aménagement et d'urbanisation de Bourgogne ; Rodophe Dellamonica, P.-D.G. de la Société européenne de participation et de contrôle ; Jean Delpierre, armateur à *la pêche industrielle* ; Robert Garabiol, ingénieur général des ponts et chaussées ; Louis Guieysse, directeur général adjoint de la R.A.T.P. ; Eugène Lafontaine, médecin, directeur à la Compagnie nationale Air France ; Jean Meffre, ingénieur en chef à la Société de l'Aérotrain ; Martin Utudjian, secrétaire général du conseil supérieur de l'ordre des architectes.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Barat, P.-D.G. d'une entreprise de bâtiment ; Jean Bouley, directeur à la S.N.C.F. ; Liliano Buzzichelli, P.-D.G. d'une société de matériels de transport et de chantiers ; Mme Denise Nicolas, agent supérieur à l'administration centrale ; MM. Alphonse Chaffangeon, directeur général d'une société d'aménagement de parkings ; Georges Charot, directeur d'aéroport ; Robert Cronier, ingénieur général à la R.A.T.P. ; Jean Cuisinier, directeur administratif et financier d'une société de travaux publics ; Bertrand Cuny, directeur à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; Henri Cyna, directeur général d'une compagnie d'autoroutes ; Guy Delfour, attaché principal d'administration centrale ; Marcel Dussine, directeur général d'une société d'autoroutes ; Marcel Faure, directeur départemental de l'équipement de la Savoie ; Maurice Garrigues, sous-directeur à l'administration centrale ; Jacques Grilliat, directeur adjoint aux Chantiers de l'Atlantique.

MM. André Lafouge, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Louis Laly, président d'une société coopérative d'H.L.M. ; Marcel Lepage, directeur à la société centrale pour l'équipement du territoire ; Maurice Lestrade, ingénieur général de la R.A.T.P. ; Claude Mandray, directeur du port autonome de Rouen ; Jacques Mérot, inspecteur général des établissements administratifs et scolaires de la marine marchande ; Mme Jeanne Suarez, attaché d'administration centrale au secrétariat général de la marine marchande ; MM. Charles Ornano, chef de service administratif adjoint au chef du service régional de l'équipement Corse ; Guy Peltier, directeur général adjoint à la Compagnie nationale Air France ; Marcel Poitrinal-Mironneau, ingénieur général à la R.A.T.P. ; Mme Cécile Mathieu, administrateur civil à l'administration centrale ; MM. Pierre Prénaud, président de la Fédération régionale des entrepreneurs de travaux publics des Pays de la Loire ; Jacques Richard, directeur général d'une société anonyme d'H.L.M. ; Olivier Robin, contrôleur technique principal à l'Aéroport de Paris ; Philippe Rogeaux, directeur adjoint d'un *service de contrôle des* constructions immobilières ; Jean Rouillier, secrétaire général du groupe central des villes nouvelles ; Dominique Schaefer, directeur départemental de l'équipement des Hauts-de-Seine.

ÉDUCATION

Est promu *commandeur* :

M. Eugène Faucon, inspecteur général de l'instruction publique.

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Aubs, directeur du centre international d'études pédagogiques de Sèvres ; André Becane, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale ; Pierre Bennezon, inspecteur général de l'instruction publique ; Georges Bessières, attaché principal d'intendance universitaire à la cité scolaire de Decize ; Henri Dubas, médecin conseil de l'académie de Paris ; Pierre Girard, proviseur du lycée Masséna, à Nice.

Sont nommés *chevaliers* :

M. le chanoine Georges Ancel, directeur du collège Stanislas, à Paris ; Mme Jeanne Perucho, attaché principal d'administration universitaire à l'inspection académique d'Agen ; Roger Bernier, conseiller administratif des services universitaires au rectorat de Caen ; Mlle Marie Bontemps, professeur ; Mme Léa *Meunier, directrice du C.E.S. d'Ussel* ; M. Antonin Capredon, inspecteur d'académie à Vesoul ; Mlle Marie Chopinet, professeur honoraire ; Mme Simonne Lacapere, directrice honoraire de l'école de plein air de Suresnes ; MM. Jean-Claude Dischamps, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand ; François Doumenge, recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane ; Mlle Berthe Garetier, directrice du C.E.S. de La Rochelle ; MM. Jean Giraud, directeur de l'école normale d'instituteurs de Clermont-Ferrand ; Maurice Grapin, inspecteur départemental de l'éducation nationale à Lyon ; André Lasserez, inspecteur d'académie à Lille ; Louis Legrand, inspecteur d'académie en fonctions à l'I.N.R.P. ; Daniel Mallet, directeur de l'union des groupements d'achats publics ; Pierre Menezo, proviseur du lycée technique de Tarbes.

AGRICULTURE

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Lallement, directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole ; Pierre Mercier, président d'une association d'éleveurs ; Gérard Van Poorten, ingénieur général d'agronomie ; Louis Velay, ingénieur général de génie rural.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Cécile Blaise, secrétaire d'organismes agricoles ; MM. Charles Devouge, directeur départemental de l'agriculture du Nord ; René Dolligé, président-directeur général de sociétés ; Pierre Dupuy, directeur de recherches à l'INRA ; Mme Hélène Faray, directrice de centre rural d'enseignement féminin ; MM. Michel Fondeux, directeur régional de l'O.N.F. à Fontainebleau ; Robert Force, chef du service régional de l'inspection du travail et de la protection sociale agricole de Bourgogne et de Franche-Comté ; Joseph Fonquernie, président-directeur général de société ; André Gac, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts à Paris ; Pierre Journet, chargé des fonctions de chef de service à l'administration centrale ; Claude Langlade-Demoyen, directeur des relations extérieures de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ; Jean-François Luisi, président de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Corse ; Emmanuel Manuellan, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts à Paris ; Robert Monduit de Bechon de Caussade, agent supérieur de classe fonctionnelle à l'administration centrale ; Bernard Perret du Cray, président de la Fédération nationale des producteurs de fruits ; Jean-Marie Questel, président de la Centrale coopérative agricole bretonne ; Pierre Zart, directeur général de l'institut technique du porc.

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Est promu *commandeur* :

M. Pierre Taranger, chargé de mission auprès de l'administrateur général du C.E.A.

Sont promus *officiers* :

MM. Maurice Allais, professeur à l'école nationale supérieure des mines de Paris ; Simon Banet, vice-président de l'union des commerçants du palais des congrès ; Jean Cérez, directeur de l'artisanat au ministère ; Hubert Curien, président du C.N.E.S. ; Maurice Dumoncel, P.-D.G. de sociétés ; Bernard Pulman, chef de service à l'institut de biologie physico-chimique ; Pierre Vandermarcq, président de la chambre de commerce et d'industrie de Limoges.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jacques Amsellem, P.-D.G. de sociétés ; Vincent Ansquer, ancien ministre ; René Auchapt, P.-D.G. d'une société ; Michel Barba, P.-D.G. d'une entreprise ; Christian Bénard, vice-président de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux ; Marcel Berault, P.-D.G. d'une société ; Joseph Blanchard, vice-président de l'association française cotonnière ; Pierre Breitenstein, P.-D.G. de sociétés ; Henri Bru, P.-D.G. de laboratoires de produits pharmaceutiques ; Jacques Fabre, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées ; Mlle Michaline Giacobbi, administrateur civil hors classe au ministère ; MM. Antoine Guichard, secrétaire de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne-Montbrison.

MM. Michel Hug, directeur de l'équipement à E.D.F. ; Pierre Humbert, président du groupement général interprofessionnel et interentreprises de Seine-et-Marne ; Paul Josse, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ; Robert Lanusse-Croussé, directeur des relations extérieures d'un groupe commercial ; Maurice Leblond, P.-D.G. d'une société ; Olivier Lecarl, P.-D.G. d'une *société* ; Mlle Marie Machelache, ingénieur ; MM. Michel Maury-Laribière, président de la fédération française des tuiles et briques ; Roger Moulins, président du centre de liaison interprofessionnel de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de l'Indre ; Jean Persuy, président du syndicat des fabricants d'appareils de production d'eau chaude par le gaz ; Henri Rastoul, directeur dans un groupe pétrolier ; Georges Roques, directeur général adjoint d'une société ; Guy Rosier, conseiller technique auprès de la commission des finances du Sénat ; Georges Tranchant, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

TRAVAIL

Sont promus *officiers* :

MM. Maurice Assouly, ancien médecin inspecteur du travail et de la main-d'œuvre ; Albert Desnoes, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre du Maine-et-Loire ; Roger Dudenhoeffer, ingénieur.

Sont nommés *chevaliers* :

*MM. Joseph Bertaud, vice-prési*dent de l'union départementale C.G.C. du Val-de-Marne ; Igor Brakhausen, chargé de mission au secrétariat général de la formation professionnelle ; Jules Chevillot, artisan mécanicien ; Raymond Clément, chef d'atelier de menuiserie ; Fernand Dana, président des associations paritaires d'action sociale du bâtiment ; Bernard Delaunay, compagnon tailleur ; Félix Grel, ancien trésorier de la chambre syndicale des courtiers de banque ; Jean Mandinaud, secrétaire général de l'union des cadres et techniciens ; Jacques Moucller, président du comité national des industries de main-d'œuvre ; Justin Parcé, président d'un comité régional de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ; Mme Suzanne Prud'omme, secrétaire générale du syndicat national des représentants et visiteurs médicaux ; MM. Pierre Rémond, vice-président de syndicat professionnel ; Léon Renouard-Rossat, ancien chef de service de l'institut national de recherche et de sécurité ; Georges Sobraquès, délégué général de l'union patronale Midi-Pyrénées ; Louis Trampogliari, chef d'atelier.

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Est promu *commandeur* :

M. Paul Boulanger, professeur agrégé de chimie biologique à l'U.E.R. des sciences médicales de l'université de Lille.

Sont promus *officiers* :

MM. Charles Brisset-Foucault, médecin chef de consultation de psychiatrie à l'hôpital Rothschild ; MM. Edmond Cambefort, président de l'union régionale de la mutualité Midi-Pyrénées ; Jean Fontaine, fondateur de l'association médico-éducative rouennaise ; Jacques Guillot, directeur des hôpitaux au ministère ; Mme Monique Albot, médecin spécialiste ; MM. André Quevauviller, professeur à l'U.E.R. de pharmacie de l'université Paris-V René-Descartes ; Eugène Royer, professeur agrégé de clinique pédiatrique à l'université Paris-V.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Naum Barsg, médecin radiologiste ; Jean-Pierre Benhamou, professeur à la faculté de médecine Xavier-Bichat ; Maurice Bocquet, vice-président de la Croix-Rouge française ; Jean-Jacques Bonicel, directeur régional de l'action sanitaire et sociale de la région d'Auvergne ; Eugène Cabassu, médecin chef du service d'hospitalisation d'une clinique à Avignon ; Christian Cabrol, professeur agrégé d'anatomie à l'université Paris-VI ; Jean Chérioux, maire adjoint de Paris ; Gérard Cornillon, directeur général du centre hospitalier régional d'Amiens ; André Danilo, conseiller technique du directeur régional de l'action sanitaire et sociale des pays de Loire ; André Dufaud, président de l'union nationale des institutions de retraites pour salariés ; Mlle Marinette Girard, inspecteur hors classe de la sécurité sociale ; Mlle Raymonde Grumbach, médecin chef de service à l'hôpital Emile-Roux de Brévannes ; M. Pierre Hatt, professeur agrégé de cardiologie, directeur de l'unité de recherches de pathologie cardio-vasculaire à l'I.N.S.E.R.M. ; Marcel Lebas, pharmacien chef du centre hospitalier de Bourges ; Henri Lestradet, professeur agrégé de pédiatrie à la faculté *de médecine Lariboisière-*Saint-Louis ; Paul Martin, médecin conseil régional de la Sécurité sociale, Mlle Louise Masson, fondatrice et directrice du mouvement pour les villages d'enfants ; MM. Jean Monnier, professeur agrégé d'hygiène et de médecine sociale à l'université Paul-Sabatier de Toulouse ; Daniel Munier, vice-président de l'union nationale des institutions de retraites pour *salariés* ; Jacques Robert, professeur agrégé de génétique médicale à l'U.E.R. Sud-Ouest de l'université de Lyon-I ; Mme Aimée Enjalbert, professeur agrégé de biologie à l'université Paul-Sabatier de Toulouse ; Mme Lucienne Falgas, surveillante générale des services médicaux à l'Hôtel-Dieu de Paris ; M. Jacques Wegl, chirurgien-dentiste honoraire.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Est promu *commandeur* :

M. Jean Chapelle, P.-D.G. de la COFACE.

Sont promus *officiers* :

MM. Marcel Massip, P.-D.G. de *société* ; Jacques Rouet, gérant de société.

Sont nommés *chevaliers* :

MM Marc Lalique, P.-D.G. de société ; Jacques Masson, P.-D.G. de société ; Mme Christine Massean, gérante de sociétés ; M. Louis Wetzel, conseiller commercial en mission régionale à Nancy.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Est promu *commandeur* :

M. Pierre Le Saux, inspecteur général.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Bouyssonie, P.-D.G. de sociétés ; Jean Pruchou, directeur d'établissement principal à Paris-Interurbain-archives ; *Pierre Goursolas*, directeur à l'administration centrale ; Maurice du Mesnil, directeur des télécommunications du réseau national.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Boutayre, sous-directeur ; Louis Cêna, directeur départemental à Strasbourg ; Lucien Delain, directeur régional des postes à Amiens ; Claude Lucant, directeur régional des télécommunications à Rennes ; René Malgoire, directeur régional des services ambulants ; Albert Pinan-Lucarre, administrateur ; Roger Rey-Giraud, directeur à la Sofrepost ; Francis Thabard, directeur général adjoint à France-câbles et radio.

ANCIENS COMBATTANTS

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Durouelx, secrétaire général des Gueules cassées ; Jean Soulivet, président d'honneur de la section Hauts-de-Seine-Sud de l'Association nationale des anciens combattants de la 2e D.B. ; Jean Tropel, directeur de l'Amicale des réseaux *des forces françaises* combattantes Andalousie.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. René Brioux, président de l'Union ardennaise des F.F.I. ; André Coblentz, membre du bureau national de l'Union nationale des évadés de guerre ; Germain Denys, vice-président de l'Union des sections des médaillés militaires de la *Gironde* ; Mme *Raymonde* Jeanmougin, secrétaire de l'Association nationale des anciens combattants de la 2e D.B. ; MM. André Jolain, membre de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Victor Langel, membre fondateur de l'Amicale des anciens de la Résistance combattante du Bas-Rhin ; Gaëtan Marbotin, vice-président des médaillés militaires de Seine-et-Marne ; Emile Perez, membre de l'Association nationale des anciens combattants de la 2e D.B. ; Pierre Roudier, président de la section du Var de l'Association amicale des forces navales françaises libres ; Jean Sauvaget, président de la Fédération des anciens combattants de l'Indre ; Jean Simon, président de la Société mutualiste des mutilés et réformés de guerre de Loir-et-Cher ; Henri Tussyner, vice-président de l'Association générale des anciens de la légion étrangère.

DEPORTES ET INTERNES DE LA RESISTANCE

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Pierre Casanova, Erwin Rey, internés résistants.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Marguerite Faure, MM. Paul Bareilles, Guy Bourroux, Noël Charraz, Adrien Couture, Jack Sibard, tous internés résistants.

UNIVERSITES

Est promu *commandeur* :

M. Jean-François Denisse, chef de la mission de la recherche au secrétariat d'Etat.

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Castex, professeur à l'université de Paris-IV ; Roger Poullain, secrétaire général de l'université Paris-VI ; Jules Stahl, ancien professeur à l'université de Strasbourg-I ; Pierre Thureau, directeur de l'E.N.S.E.T. de Cachan.

Sont nommés *chevaliers* :

Mlle Monique Bourel de la Roncière, conservateur à la Bibliothèque nationale ; M. André Caquot, professeur au Collège de France ; Mgr Paul Chevallier, recteur des facultés catholiques de Lyon ; MM. Jean Gilli, président de l'université Paris-IX ; Jean Ginet, professeur à l'université de Nantes ; Mme Josiane Serre, directrice de l'école normale supérieure de jeunes filles ; M. Pierre Lataix, professeur à l'université de Clermont-Ferrand-I ; Yves Le Corre, président de l'université de Paris-VII ; Jean Le Men, professeur à l'université de Reims ; Mme Marie Pronteau, directeur d'études à l'école pratique des hautes études ; M. Marcel Rimpault, président de l'université de Bordeaux-I.

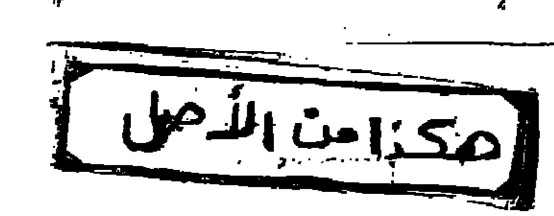
JEUNESSE ET SPORTS

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Brugnon, ancien champion de tennis ; Henri Cochet, ancien champion de tennis ; Jean Lacoste, ancien *champion de tennis* ; Jacques Poupet, président de l'association nationale des membres du mérite sportif et des médaillés de la jeunesse et des sports.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Odette Balesi, rapporteur technique de la commission internationale de parachutisme de la Fédération aéronautique internationale ; MM. Jean Heckly, président de la Fédération française des sports de glace ; Albert Sommesous, inspecteur général de la jeunesse et des sports.



Le Monde des LIVRES

Lolita, héroïne de toutes les censures

● La mort toute récente de Nabokov a remué Maurice Girodias qui fut le premier éditeur de « Lolita » en 1955. L'auteur de « J'arrive », qui dans le premier tome de ses savoureux mémoires (Stock) n'a encore conté que sa romantique jeunesse, rappelle ici — en avance sur le second tome — sa rencontre avec ce livre fameux, qui triompha de tant de censures.

LO-LI-TA. Je me souviens comme si c'était hier de cette énorme vague d'émotion ressentie en lisant les premiers mots, les premiers paragraphes, puis, fiévreusement, les premières pages de ce manuscrit aussi extraordinaire qu'inespéré.

C'était en 1954, un peu plus d'un an après la fondation de ma nouvelle maison d'édition, Olympia Press. Comme toujours sans un sou en caisse, j'allais publier à Paris, en anglais, des œuvres si possible de qualité qui auraient été interdites par la censure implacable qui régnait alors dans les pays anglo-saxons. Je reprenais ainsi, tardivement, l'exemple que m'avait donné mon père en publiant Henry Miller à Paris dans les années 30.

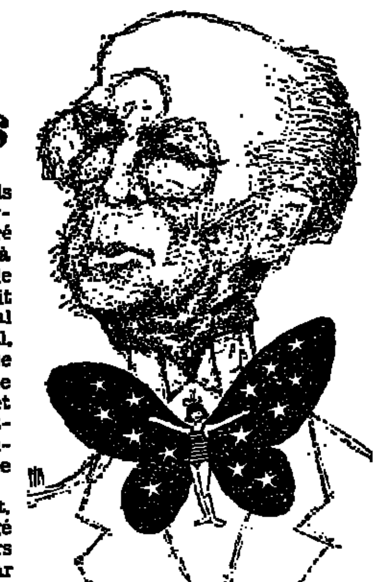
C'est à cette époque que Doussia Ergaz vint me rendre visite dans mon bureau miteux de la rue de Nesle. C'était une excellente dame russe qui s'était instituée agent littéraire, et j'appris que son seul client était un certain professeur Nabokov, émigré comme elle, et qui enseignait à l'université de Cornell, Etat de New-York. Or ce Nabokov avait écrit un livre, « oh, très spécial vraiment. Oui, oui, *trrrès* spécial, *cherrr* Monsieur. » Et puisque j'avais déjà publié, en si peu de temps, Beckett, Miller, Genet, et même Sade et Apollinaire, peut-être le professeur Nabokov l'autoriserait-elle à me montrer ce mystérieux manuscrit...

Pour me séduire plus sûrement, elle ajouta qu'il avait été jugé immoral et dangereux par divers éditeurs américains, et rejeté par eux comme une œuvre diabolique.

Plus par politesse que par curiosité, je demandais à voir. Tout en bâillant discrètement. Je m'attendais à quelque marivaudage sénile impubliable.

Or donc je m'étais trompé — quel émerveillement ! Ayant fini ma lecture, tremblant de bonheur, j'appelai Doussia, euh ! pardon, madame Ergaz. Et bien sûr mon émoi naïf me mit d'emblée à sa merci ; il me fallut payer un maximum — 1 000 dollars — pour un livre que je ne publierai que par pure passion et dont je ne vendrai pas cent exemplaires : un tel livre n'aurait aucune chance auprès de mes petits clients de la 6e flotte U.S. ! Au demeurant, s'il est vrai que ces 1 000 dollars me donnaient la copropriété des droits mondiaux, cet avantage était bien illusoire, car *Lolita* ne serait jamais republié en Amérique ni ailleurs. Jamais, pas avec un thème pareil, c'était évident.

Nabokov était d'ailleurs le premier à le reconnaître. Il décida même de se cacher sous un pseudonyme — il proposa Sirèn, — tant il avait peur de perdre sa place à l'université de Cornell. Je m'efforçai de lui faire honte, et il finit par se résigner au courage et à signer le livre de son nom.



★ *Copyright Tim.*

En automne 1955, *Lolita* parait donc, en anglais, en deux minces volumes sous couverture verte. Bien sûr, personne n'en parle... Si ! — à Londres — Graham Greene, qui chante sa louange dans le *Times* et qui se fait agonir de sottises par le *Sunday Express*. Scandale ! Fulminations publiques contre Olympia Press. Interpol entre en jeu. Le gouvernement de Sa Majesté demande à la police parisienne de mettre ce Girodias hors d'état de nuire.

La brigade mondaine prend l'affaire en main. Ça se corse, dans tous les sens du terme. Et soudain j'apprends l'interdiction de *Lolita*, par simple arrêté du ministre de l'intérieur, pour avoir porté atteinte à l'ordre public.

C'est un peu fort ! Visiblement, le ministre a fait un usage abusif de la loi, et j'engage une action auprès du tribunal administratif pour faire lever l'interdiction. Un an plus tard, en février 1958, à ma grande surprise, je gagne mon procès, et *Lolita* est désinterdit.

MAURICE GIRODIAS.

(Lire la suite page 9.)

UN DROLE DE CHARIVARI

● Des nouvelles - casse-tête d'un écrivain américain révélé ici par Maurice Nadeau.

« CHARIVARI n. m. (du grec karèbaria, mal de tête). Bruit tumultueux de huées, de sifflets, de casseroles et d'autres objets que l'on faisait jadis devant la maison d'un veuf ou d'une veuve âgés qui se remariaient, ou devant la porte de certaines personnes dont on désapprouvait la conduite. »

Deux choucas quadragénaires. Lui, Henry, le fils du pasteur Beard. Il dort en chien de fusil dans un coin du lit à colonnes. Il rêve : « *Commentateur :* — Qu'est-ce que tu vois là-bas, couché dans le foin ? *Henry :* — Une femme. — Qu'est-ce qu'elle fait ? — L'amour avec un garçon d'écurie pendant que je fais son travail. — Est-ce que tu remarques quelque chose d'autre, Henry ? — Oui, elle a un bébé dans les bras. — Qu'est-ce qu'il faut que tu fasses maintenant ? — Que je le mette dans un baquet d'eau et l'y maintienne pour qu'elle puisse continuer à faire l'amour. — Tu crois que tu peux empêcher le bébé de te mordre ? — Non, il va me mordre, il va me mordre ! Je vais me sauver. Je vais courir, courir... — Si tu te sauves, Henry, c'est toi que je vais transformer en un bébé qui se noie... — Je me noie. Au secours, au secours ! ».

Elle, Emily, la fille du général et de la généralesse Soris Smithson Valentine. Elle dort dans sa chambre, emmitouflée jusqu'au menton, avec une petite lampe car elle n'aime pas le noir.

PIERRE DOMMERGUES.

(Lire la suite page 9.)

L'art de vieillir selon Simenon

● Ronronner comme un gros chat.

CERTAINS se résignent à vieillir, d'autres se rebellent ; Simenon, lui, savoure cette expérience, sans doute la seule qui lui manquait encore. Il ronronne au creux de son âge (bientôt soixante-quinze ans) comme un gros chat et s'émerveille de constater que sa mémoire trie parmi ses souvenirs pour n'en garder que les plus doux. Lorsque, en 1940, convaincu par un médecin qu'il ne tarderait pas à mourir d'une angine de poitrine, il se penchait sur son passé, des écueils y flottaient encore, et *Pedigree*, le livre-testament, nous rapporte une rude traversée. Plus tard, aux approches de la soixantaine, il connut une sorte de passage à vide dont la mélancolie imprègne certaines pages de *Quand j'étais vieux*, le premier tome de la série des monologues enregistrés. Mais, aujourd'hui, dans ce septième volume intitulé *De la cave au grenier*, le rose domine, assorti aux murs de la petite maison de Lausanne où l'écrivain se laisse dorloter par Teresa, la compagne au cœur fidèle.

Ayant, depuis 1972, « *coupé net avec le superflu* », quitté sa royale demeure d'Epalinges et renoncé à la création romanesque, Simenon meuble ses loisirs en dictant dans un magnétophone les petites idées qui lui trottent dans la tête. « Des broutilles », dira-t-on, « des confidences de bonne femme, des anecdotes pour enfant sage ». Et l'auteur lui-même s'étonne du besoin qu'il éprouve de noter les modestes événements de sa journée. Devant son micro, il retrouve son ancien bonheur d'aquarelliste en culottes courtes qui s'acharnait, avec un pinceau ultra-fin, à fignoler des cartes postales. Une feuille tombe d'un arbre, une goutte de pluie zèbre la vitre, une cloche sonne au loin : vite, il ne faut rien perdre, la banalité contient le secret de l'énigme. Quelle énigme ? L'homme, bien sûr, que le père de Maigret s'acharne à comprendre, s'obstine à aimer, à tenir pour *alter ego*. « *Je ne suis pas un génie*, répète-t-il. *Comme les paysans, les artisans dont je descends, j'ai gardé les pieds bien d'aplomb sur terre. Quant au reste, c'est mon subconscient qui s'en est chargé, de sorte que je n'ai ni à m'enorgueillir ni à m'en sentir responsable.* »

Pelotonné entre des murs roses

Ce « reste » qu'il traite par-dessus la jambe, c'est son œuvre, les deux ou trois cents romans (avec les vingt-sept pseudonymes, on s'y perd) qui l'ont hissé, malgré lui, au premier rang des best-sellers universels : sans pour autant le transformer en homme de lettres. On imagine la stupeur de son éditeur en l'entendant inviter la Corée du Nord ou l'Arabie Saoudite à le publier sans lui verser un centime. Ce qui le scandalise, ce ne sont pas les vingt éditions pirates en Turquie, mais le prix des livres en France : « *36 ou 38 francs, ce qui met la littérature hors de portée de l'homme du peuple.* » N'ayant jamais écrit que « *pour prendre contact* », il jugerait « *indécent de s'inquiéter des tirages et des droits* » et se réjouit d'apprendre que, « *dans le désert asiatique, sous des tentes entourées de chameaux, les personnages que j'ai créés sont assez humains pour que les hommes s'y reconnaissent* ». Ironisera-t-on : « C'est facile pour un milliardaire » ? Depuis quand les riches montrent-ils l'exemple du désintéressement ?



(Dessin de PLANTU.)

D'où Simenon tire-t-il cet évangélisme dont il ne se départit que pour voler dans les plumes de Jean Cau, partisan de la peine de mort ? *(« Pauvre imbécile que l'ambition rend aveugle et insensible au point d'oublier le droit de vivre ! »).* L'enfance l'a rangé définitivement dans le camp des humbles. Par-delà le temps, il dialogue enfin avec son père, mort à quarante-quatre ans sans laisser assez d'argent pour payer les obsèques, et qui durant tant d'années faisait discrètement la charité à plus malheureux que lui. Les rêves ressuscitent aussi la mère lavant au savon noir le plancher des chambres qu'elle louait à des étudiants. Simenon le bourlingueur n'a jamais rompu les racines qui l'attachent à cette rue de la Roture, à Liège, où le ruisseau charriait les eaux ménagères. Plus il vieillit, mieux il remonte aux sources, les siennes, celles de son œuvre, celles de sa vie.

Commissaire Maigret qui êtes-vous ? s'interroge un des plus récents chercheurs, Gilles Henry, qui nous offre toutes les clés du plus célèbre policier de notre époque. Biographie comparée du héros et de son créateur, plongée dans un univers où grouillent quelque deux mille cinq cents personnages (tous répertoriés), analyse du mécanisme qui régit, qui canalise une inspiration si prodigieusement féconde, filtrage des histoires pour en dégager la morale, cette somme se hisse à la hauteur du phénomène. « Quel phénomène ? », s'étonnerait Simenon, pelotonné entre ses murs roses.

GABRIELLE ROLIN.

★ **DE LA CAVE AU GRENIER, de Georges Simenon, Presses de la Cité, 185 pages, 45 F.**

★ **COMMISSAIRE MAIGRET, QUI ETES-VOUS ?, de Gilles Henry, Plon, 270 pages, 50 F.**

Le « prêt-à-penser »

par Bertrand Poirot-Delpech

S'IMAGINAIT-ON que ce siècle de la marchandise épargnerait les activités intellectuelles ? L'esprit consomme désormais sans plus de liberté ni de nécessité que le corps s'empiffre et s'attife. Le marché des idées suit le marché de la confection, le prêt-à-penser copie le prêt-à-porter, le papier colle au chiffon. 1977, par exemple, restera l'année du *battle-dress*, rayon fripes, et, côté frime, du « pouvoir ». Cette notion de « pouvoir » a envahi les conversations huppées avec la soudaineté impérieuse de la couleur kaki dans les quartiers chics. S'en passer signe son plouc.

Comme les vêtements à la mode, les concepts du jour « s'accessoirisent » avec des colifichets verbaux, tous les mêmes. « Je veux dire » ou « comme ça » sonnent déjà vieux. Ce printemps, c'est « un certain nombre » qu'il fallait placer à tout propos, et « quelque part ». « Je suis ébranlé par certaines expériences » devait se dire, sous peine de dater : « un certain nombre de pratiques m'interpellent, disons, quelque part ». Et si vous ajoutiez : « dans mon rapport au pouvoir », c'était la classe.

CE phénomène n'a pas surgi avec le mouvement dont retentit la presse depuis quelques semaines. Il lui est bien antérieur, et défie, comme dans l'habillement, les pronostics ou les *ruses* du marketing. Un truc prend, pas l'autre : comme si le client... quelque part, restait roi.

Longtemps, seuls les états d'âme évoluaient au rythme des cravates. On s'habillait Werther, mais il demeurait malotru de changer d'idée comme de chemise. C'est avec Sartre, et bien malgré lui, que l'air du temps a commencé de confondre fringues et philosophie. Le passage de l'essence à l'existence accompagnait, au mois près, celui du col zazou à la chemise écossaise. Pour-soi et pantalon noir s'associent dans les mémoires comme les deux magots du café célèbre.

La symétrie des deux modes n'a cessé de s'accentuer. Au short de 1971 a répondu la marotte du « désir », sur fond de bleu délavé. 1972 a sonné en chœur le retour au « rétro » et la liquidation de l'Œdipe. L'exaltation du « plaisir » et de l' « écriture du corps » a coïncidé avec la promotion des guenilles orientales. L'or et l'argent, qui scintillaient l'an dernier sur le dos des femmes, traversaient le « tissu social » avec la même insistance que le mot « discours », mis, lui aussi, à toutes les sauces. On a longtemps reconnu l'intellectuel à la page à ce qu'il traduisait le trop simple « point de vue des chefs » par « idéologie dominante », puis par « démarche du maître » ; c'est maintenant « discours du pouvoir » qu'il faut dire, sous peine de faire attardé et province.

IL ne s'agit pas d'établir, ce serait trop beau, que les deux snobismes correspondent trait pour trait, les coutures savantes des jeans renvoyant, par exemple, au structuralisme, mais qu'ils obéissent à la même logique, ou plutôt à la même absence de rationalité. Les vendeurs d'objets usuels, eux, font semblant de progresser scientifiquement d'un article à l'autre. A l'inverse, les marchands de concepts, comme les couturiers, ont besoin que le nouveau ne sorte pas de l'ancien, qu'il le déclasse d'un coup, qu'il le relègue aux ténèbres. On ne modifie pas la coupe d'une idée, on la jette. « Désir » et « discours » sont déjà en train de tomber dans la trappe, sous l'accusation de « fascisme ». Les gens à la page abandonnent en bloc le chic de la veille à la piétaille pensante, à la façon dont les élégantes refilent leurs robes décrétées « immettables » à leur bonne ou à l'abbé Pierre.

C'est Roland Barthes, devenu, quoi qu'il en ait, une des grandes griffes de la haute couture culturelle, qui a été le premier à apercevoir des ressemblances entre les habillements du corps et ceux de l'esprit. Dans *Barthes par Barthes* (Le Seuil, 1975), à la rubrique « choix d'un vêtement », il imagine un intellectuel hésitant entre plusieurs formes de marxismes comme on palpe des frusques. En démontant, il y a dix ans, le « système de la mode » féminine et de sa description, il ne faisait que pressentir l'emprise de la mode sur l'ensemble de notre « imaginaire collectif, au-delà du vêtement ». Mais déjà son analyse sémiologique de la presse féminine pouvait s'appliquer, point par point, aux engouements intellectuels où il se trouve aujourd'hui impliqué, fût-ce malgré lui.

LA promulgation du « nouveau » s'exprime de manière d'autant plus péremptoire et emphatique qu'elle se sait infondée et venue de nulle part. Aux diktats des magazines féminins — « l'après-midi les fronces s'imposent », « le noir s'affirme », « la jupe sera de tussor », — correspondent ceux de la presse pensante : « le marxisme n'est plus de mise », « la métaphysique revient très fort », « la pensée sera une morale ou ne sera pas »... Quand ces décrets célestes paraissent trop arbitraires, on les impute à celles et ceux qui s'y soumettent — « les jeunes filles aiment les maillots rayés », « nous sommes pas mal d'étudiants à penser que... », — ou on donne en exemple le goût des stars : « la chanteuse X... a choisi le débardeur », « le philosophe Y... a renoncé à Hegel », etc.

Dans les deux cas, la masse du public est invitée à rêver d'une séduction supérieure, représentée sur le mode fabuleux. Les atours des reines et les détours des érudits entretiennent la même illusion d'un accès possible au luxe et au savoir suprêmes, que figurent ensemble les concours d'élégance et les citations d'Héraclite. A chaque nouvelle lubie des stylistes, les exclus de la fête obtempèrent, avec une crédulité intacte ou, plus probablement, une soumission amusée à l'inévitable.

Comment pourraient-ils résister ? La presse écrite par laquelle se répandaient, il y a dix ans, les injonctions des couturiers n'était rien à côté des moyens de fascination dont disposent maintenant les faiseurs de modes intellectuelles. Telle recherche et tel vocabulaire qui ne seraient pas sortis naguère de cercles savants et de thèses confidentielles sont jetés en pâture à des millions de profanes. En soi, c'est un progrès dans la diffusion et la démocratisation du savoir. Mais le public n'a pas la formation qui lui permettrait de faire un tri et de fonder une opinion. Les revirements des idées s'imposent à lui de façon aussi incontrôlable et magique que les « révolutions » d'emmanchures.

APRES avoir comparé l'intellectuel en mal de théorie à quelqu'un qui se cherche un vêtement, Barthes suggère que « *l'économie de son discours de la vérité* » ne sera jamais que celle de son corps. Et d'imaginer une scène inédite de *Bouvard et Pécuchet*..., si précisément les héros de Flaubert « *ne changeaient de corps à chaque bibliothèque qu'ils explorent* ».

Ils ne sont pas les seuls, et de moins en moins. Même quand ils croient de bonne foi nous libérer, les champions du prêt-à-penser nous aliènent autant que les couturiers dépossèdent la femme de son corps, sous couvert de la rendre plus désirable et heureuse. C'est un peu de nous-même qui nous est à chaque fois vendu et repris comme périmé, par une manipulation sans vergogne des corps et des âmes.

Le temps s'approche où l'on changera de vision du monde comme de décolleté.

la vie littéraire

Délire-fiction

L'excellente et très décontractée collection « Contre-coup » des éditions du Sagittaire a consacré un genre nouveau à la frontière de la politique et de la science-fiction : la « délire-fiction ».

Deux nouveaux titres très délirants pour cet été : *Plein gaz*, de Charles Platt, où l'on voit l'Angleterre ravagée par une catastrophe écologique d'un type un peu spécial, *submergée par un gaz aphrodisiaque* : Cambridge en folie, enfants et vieillards en rut et incestes à tout-va... Et *le Détourneur*, du très estimé Philip K. Dick, qui développe à sa sauce une histoire de radio-pirate, à venir dans un siècle. Et pourtant on l'a vu encore ces jours derniers, très actuelle.

Le roman le plus gros de l'année

Neuf cent soixante-dix-huit pages... Qui dit mieux ? Traduite de l'anglais par Robert Fouques Duparc, cette saga japonaise qui sort chez Stock sous le titre de *Shogun* est l'œuvre de James Clavell, qui se définit comme *« un Anglais à moitié irlandais, avec un rien d'Ecossais, né en Australie, résidant en Angleterre, en Californie, au Canada et autres lieux... »*

Un homme qui voyage et fait voyager les autres. Son *Shogun* nous transporte dans le Japon du dix-septième siècle : un navigateur anglais y débarque et découvre les rites féodaux d'une civilisation à la fois cruelle et raffinée. Deux millions d'exemplaires vendus aux Etats-Unis.

C'est gros, c'est lourd, apparemment bien fait. Si ce pavé vous fatigue les bras sur la plage, vous pourrez toujours vous en servir... pour vous y reposer la nuque. C'est un avantage.

La graille et le pain ?

Les éditions Flammarion annoncent pour le 15 novembre la publication du *Journal*, de François Mitterrand. Comme pour *la Paille et le Grain*, cet ouvrage rassemblera des textes parus dans *l'Unité*, mais qui seront publiés sous leur forme intégrale. La part de textes tout à fait inédits devrait en outre être plus importante que dans *la Paille et le Grain*. Le titre de l'ouvrage n'est pas encore arrêté. *Le Tronc et l'Ecorce* a déjà été pris par Rambaud et Burnier dans leur ouvrage parodique. Pourquoi pas, *la Graille et le Pain ?*

Quand la salade poussait dans les jardins du Luxembourg

Poursuivant son entreprise de chercheur iconoclaste André Rossel, après avoir publié dans ses éditions Hier et demain *le Roman-Photo de la grande guerre*, s'attaque dans *la Guerre en magazine*, au conflit de 1940 à 1944 *tel qu'il* resurgit des pages extraites des magazines photographiques publiés sous l'occupation.

On y voit des images que certains auraient souhaité savoir ensevelies définitivement sous les décombres. Mais aussi des vues pittoresques : un P.D.G. enfourchant sa bicyclette au sortir de chez Maxim's, les jardins du Luxembourg, des Tuileries, du Palais-Royal transformés en potagers avec salades en carrés et radis en bottes.

Un certain M. Pompidou, libraire rue Guénégaud, avait délaissé sa vitrine et endossé l'uniforme allemand pour lutter contre le bolchevisme. Mais bien sûr, il ne s'agissait que d'une homonymie.

A propos de l' « enfer »

A la suite de l'écho paru dans *le Monde des livres* du 8 juillet sous le titre : « Plus de soufre pour l'enfer », nous avons reçu la lettre suivante de M. Maurice Lever, président du Comité consultatif des lecteurs de la Bibliothèque nationale, :

« Contrairement à ce que laissent supposer les termes de votre information, la suppression de l' « enfer » de la Bibliothèque nationale n'est pas due à la seule initiative de son administration, mais à la demande expresse et largement motivée du Comité consultatif des lecteurs, au cours de la réunion du 27 juin dernier.

» Jusqu'à cette date, tout chercheur désirant avoir accès à ce fonds était tenu d'exposer par écrit les motifs détaillés de sa demande. L'attente d'une réponse était variable et pouvait durer plusieurs jours. Cette formalité, aussi désuète par son objet qu'humiliante pour le demandeur, est aujourd'hui abrogée. Les ouvrages cotés « enfer » seront désormais consultables aux mêmes conditions que ceux de la réserve. Il me paraît donc inexact de dire que « Belzébuth n'a jamais existé dans les murs illustres de la Bibliothèque nationale ». Il a bel et bien existé. Et si l'on ne risque plus de le rencontrer dans ces lieux, c'est bien à l'action du Comité des lecteurs qu'on le devra. »

en bref

● **LE PRIX LITTERAIRE EN LANGUE BRETONNE Xavier-de-Langlais, attribué à M. Goulven Jacq pour ses souvenirs de jeunesse, « Pinvidigezh ar Paour » (la Richesse des pauvres), lui a été remis au Club de la Presse à Rennes. L'œuvre est en cours d'impression aux Editions Alliamm.**

● **LE PRIX DE L'AFRIQUE MEDITERRANEENNE a été décerné au deuxième tour de scrutin à Albert Bensoussan pour « Frimaldjezar » édité chez Calmann-Levy, devant Elie Cohen-Hadriat, auteur de « Du protectorat français à l'indépendance tunisienne ». Ce prix, d'une valeur de 2 000 F, a couronné, depuis sa création : Ali Boumahdi, Driss Chraïbi, Ahmed Abdesselem, Andrée Chédid et Claude Benady.**

● **DEJA CONNUE EN FRANCE, PAR UN RECUEIL PUBLIE CHEZ SEGHERS, (Joie, 1966), LA POETESSE ROUMAINE MARIA BANUS présente aujourd'hui, dans une maison d'édition bucarestoise, des poèmes d'Alain Bosquet. Traductrice de Pouchkine, de Browning, de Goethe, de Neruda et de Frénaud, Maria Banus, qui vient d'effectuer un séjour en France, publiera cette année, aux Editions Saint-Germain-des-Prés, un autre recueil, « Eclats de glace foraine ». L'adaptation sera faite par Alain Bosquet.**

● **LE PRIX STREGA, l'un des trois principaux prix littéraires italiens, vient d'être attribué au romancier Fulvio Tomizza pour son livre « la Miglior Vita » (la Meilleure Vie), publié chez Rizzoli.**

● **LA VILLE DE MONSELICE (ITALIE) vient d'ajouter, au nombre de ses prix littéraires annuels, un Prix international de traduction, parue hors d'Italie ces dix dernières années, d'une œuvre littéraire italienne du dix-neuvième siècle. Le jury, présidé par le professeur Gianfranco Folena, de l'université de Padoue, vient de décerner ce prix à Patrice Dyerval Angelini, pour sa traduction en quatre volumes des poésies du prix Nobel Eugenio Montale (Editions Gallimard).**

● **LE PRIX MAC ORLAN 1977, décerné traditionnellement le dimanche le plus proche de l'anniversaire de la mort de l'auteur de « Quai des Brumes », a été attribué à Jean Queval, journaliste, essayiste, critique, traducteur de J. C. Powys et animateur de « la Littérature potentielle » (L'OULIPO), pour l'ensemble de son œuvre.**

en poche

Le témoignage passionnant de Ciliga

L'EDITION française, aristocratique et désuète n'édite en poche que les semi-best-sellers. Aussi faut-il saluer la réédition en 10-18 du témoignage passionnant d'Anton Ciliga sur la Russie soviétique, paru en 1938.

Anton Ciliga, membre du bureau politique du parti communiste yougoslave, arrive à Moscou en 1926. Staline y contrôle déjà l'appareil du parti, tandis que la bureaucratie consolide *sa position sociale. L'année suivante, c'est l'élimination politique* de l' « opposition de gauche » avec laquelle Ciliga, bien que non trotskiste, sympathise. Il aura le temps d'assister au début de la collectivisation forcée et du premier plan quinquennal, avant d'être envoyé, en 1930, d'abord en prison, puis en Sibérie. Il y découvre les camps : « *Ce territoire, ainsi que toute l'Asie centrale est semé, à chacun de ses carrefours, de camps de concentration, de « colonies de travail » ainsi que de centres obligatoires d'exil.* » Au bout de cinq années, Ciliga est expulsé d'Union soviétique.

Son témoignage restitue admirablement les débats politiques des opposants emprisonnés et son propre itinéraire. Il analyse lucidement le phénomène bureaucratique, les limites des analyses de Trotski et remet en cause la conception léninienne du parti d'avant-garde qui se substitue à la classe ouvrière et lui confisque l'initiative. Toutes les questions critiques sont abordées par Ciliga, sauf l'ultime : celle de l'hypothétique désir des masses de prendre en main leur destin.

GÉRARD CHALIAND.

★ **AU PAYS DU MENSONGE DECONCERTANT, d'Anton Ciliga. Coll. « 10-18 », 328 pages, 13,50 F.**

vient de paraître

Critique littéraire

GEORGES CESBRON : *Edouard Estaunié*. — Sur l'auteur des *Choses voient*. Cet essai définit l'écrivain injustement oublié de l'entre-deux-guerres comme un romancier d. l'êtr et du sensible. Suivi des « Récits spirites ». (Droz, 460 p., 79,80 F.)

Voyages

JEAN-FRANÇOIS BERNIES : *Pigeon volant*. — Sur son « pigeon volant » — un robuste vélo chinois, — l'auteur a parcouru des milliers de kilomètres, du *Togo au Tchad*, du *Zaïre à* l'Ouganda, du Nigéria à l'Angola, de la Rhodésie à Djibouti. (Robert Laffont - Vécu, 340 p., 39 F.)

Histoire

DAN KURZMAN : *la Course pour Rome*. Comment la Ville Eternelle fut sauvée de la destruction nazie, en juin 1944. Traduit de l'américain par François Meverny et Raoul de Gueldre. (Elsevier - Séquoia - Témoins, 324 p., 58 F.)

Science-fiction

PHILIPPE CURVAL : *Un soupçon de néant*. — Notre collaborateur, spécialisé dans l'analyse des ouvrages de science-fiction, prix Jules-Verne 1960 pour *le Ressac de l'espace*, donne *ici* un nouveau roman *inédit*, qui, sur le mode humoristique, traite d'une situation de cauchemar. (Presses-Pocket, 253 p., 8,50 F.)

histoire

Rosa la Rouge

● ***Une thèse volumineuse et une nouvelle édition de ses lettres éclairent différemment le visage de Rosa Luxembourg.***



★ *Dessin de Lévine.* Copyright *Opera Mundi. New-York Book Review.*

LA fin tragique de Rosa Luxembourg — assassinée froidement et jetée dans un canal du Tiergarten, à Berlin, par des militaires — semble avoir compromis la destinée de son œuvre. En dépit des efforts accomplis pour sauver son héritage, pour rassembler ses lettres, de nombreux documents sont demeurés pendant longtemps presque inaccessibles. Il fallut attendre les années 50 pour que paraissent les premiers travaux réellement scientifiques. La thèse que Gilbert Badia lui a consacrée, qui retrace sa vie, son action de théoricienne et de militante, est sans aucun doute l'ouvrage le plus complet que nous possédions jusqu'à présent sur sa place au sein du marxisme. Deux volumes de correspondance permettent de suivre l'itinéraire politique de Rosa Luxembourg et la genèse de ses travaux.

Spécialiste de l'Allemagne de Weimar, auteur d'essais sur le spartakisme et d'une volumineuse *Histoire de l'Allemagne contemporaine* (1), traducteur de Marx et de Brecht, Gilbert Badia cherche à saisir à chaque instant la réalité mouvante d'une époque et d'une personnalité.

Il a eu accès à de nombreux documents inédits et propose une synthèse d'une valeur inappréciable sur l'ensemble des polémiques auxquelles la militante prit une part active, des premières batailles au sein de la social-démocratie à l'assassinat final, des relations mouvementées avec Kautsky aux polémiques avec Lénine. C'est l'histoire du mouvement spartakiste, l'une des périodes les plus tragiques et les plus confuses de l'histoire contemporaine qui revit ici.

Les lettres réunies dans le volume *Vive la lutte !* furent écrites entre 1891 et 1913. On y suit le développement de la pensée de Rosa Luxembourg, les contacts qu'elle a noués dans la social-démocratie, leurs péripéties. Leur style va de la froideur de l'analyse économique à l'humour, à l'ironie et même au lyrisme le plus exalté. On y découvre une jeune femme passionnée par les problèmes de son temps, révoltée par les injustices sociales, qui fraye lentement son chemin vers le marxisme. Lorsqu'elle arrive à Berlin, le S.P.D. n'a encore qu'une faible audience parmi les intellectuels. Cette femme, étrangère, polono-juive, « gauchiste », qui va occuper une place capitale dans la presse sociale-démocrate allemande, éveille autant d'affections sincères que d'inimitiés. Kautsky incarne à ses yeux un immense espoir mais elle ne tarde pas à découvrir ses faiblesses et rompra avec lui en 1910. Elle ne semble vivre que dans le corps-à-corps avec les idées et dans la lutte quotidienne aux côtés des ouvriers auxquels elle s'adresse dans les meetings, comme en témoignent les lettres écrites entre 1905 et 1908 enthousiasmées par la première révolution russe.

Une défaite dans la victoire

Dès 1914, elle est en liberté surveillée. A peine sortie de prison, elle se lance à nouveau dans l'activité révolutionnaire aux côtés de Liebknecht. Elle est internée une seconde fois par ordre de l'autorité militaire. L'effondrement du mouvement ouvrier face à la guerre est l'expérience fondamentale à partir de laquelle elle cherche une issue. Pendant quatre ans, elle analysera la crise de la social-démocratie, reconnaissant dans Octobre 1917 « un véritable tournant » sans oser croire que le succès de Lénine sera durable.

La révolution allemande de 1919 l'entraîne comme un tourbillon. Elle s'y brûle, plus qu'elle ne s'y consacre. Bravant tous les dangers, Rosa est devenue, avec Liebknecht, la cible de toutes les attaques. La gauche révolutionnaire, organisée désormais en parti communiste, ne dispose pas des forces capables de faire face à une telle situation.

Comme l'a si bien dit Liebknecht, la semaine spartakiste sera une défaite dans la victoire. Les gravures de Grosz ne sont que trop vraies : tandis que les corps des ouvriers jonchent les rues, Noske et la bourgeoisie fêtent au champagne la révolution assassinée. Poursuivis par la police et les mouchards, Rosa Luxembourg et Karl Liebknecht ne quitteront pas Berlin. Après la défaite de l'insurrection, ils seront sauvagement assassinés. Lors de l'anniversaire du parti, Erwin Piscator lira encore le dernier discours de Liebknecht, « Malgré tout », tandis que son cadavre apparaissait sur un écran, parmi d'autres images de la révolution. Les ouvriers de Vedding attendront *longtemps de voire Rosa* réapparaître à la tête des manifestations, ne pouvant croire à sa mort.

Les éditeurs, en confrontant les traductions déjà connues de sa correspondance aux originaux, y ont réinséré de nombreux extraits de lettres, coupés par pudeur, car trop personnels. Ils éclairent différemment la personnalité de Rosa. L'image traditionnelle de « Rosa-la-Rouge » a souvent quelque chose d'inhumain. Ces lettres nous la révèlent, au contraire, familière, en proie au doute et à la solitude : créature de chair et de sang. On comprend à la lire le grand symbole qu'elle représente. Rien d'étonnant si ces simples mots « *J'étais, je suis, je serai !* » ont été repris récemment comme titre d'un film tourné en R.D.A. sur la dictature chilienne. Il y a dans la vie et les écrits de Rosa Luxembourg (2) quelque chose que rien ne peut assassiner : le courage et la générosité les plus extrêmes alliés à la lucidité.

JEAN-MICHEL PALMIER.

★ **ROSA LUXEMBOURG, JOURNALISTE, POLEMISTE, REVOLUTIONNAIRE, de Gilbert Badia, Editions sociales, 930 p., 130 F.**

★ **CORRESPONDANCE 1891-1914, VIVE LA LUTTE, de Rosa Luxembourg, Maspéro 422 p., 55 F. — CORRESPONDANCE 1914-1919, J'ETAIS, JE SUIS, JE SERAI..., Maspero, 420 p., 65 F.**

(1) Editions sociales, 2 volumes.
(2) « Spartacus » vient également de republier *la Révolution russe*, de Rosa Luxembourg, dans la traduction de Marcel Ollivier.

romans

Marc Blancpain ressuscite la France cachée

● ***« Paul-Emile et Emily », des Parisiens comme vous et moi, de la Commune jusqu'à nos jours.***

SECRETAIRE général de l'Alliance française, commissaire général du Festival international du livre à Nice, Marc Blancpain a écrit vingt-huit livres. Aujourd'hui, il détruit le mythe des ancêtres. Le Second Empire, c'est ou la fête ou les ateliers-cercueils ? La Commune, c'est le temps des héros qui deviennent ou des martyrs ou des révolutionnaires ?... Eh bien, non.

Un Français très moyen, Paul-Emile, paresseux, hâbleur, beau parleur et aventureux, a son grand moment pendant la Commune. L'héroïque Polonais qui mourra pour la France, Dombrowsky, lui donne du galon. Il est chef d'insurgés. Pour fuir la répression, Paul-Emile rejoint les exilés à Londres, où il rencontre une Française très jeune au plaisir facile et à la dent solide : Céline. Alors commence l'éternelle histoire de la petite « requine » et du barbon dépassé par l'amour. La fille de Céline, la belle Emily, est-elle de Paul-Emile ? On ne le sait pas. L'ex-communard ramène femme et fille en France, entre mystérieusement dans la police, en est mystérieusement « démissionné », traîne tandis que Céline s'offre des amants toujours plus jeunes. Emily a pour but d'arriver au noble faubourg Saint-Germain, celui de Balzac. Elle croit y parvenir à travers le faubourg révolutionnaire, celui des maîtres artisans de la rue Saint-Antoine. Elle échoue...

Marc Blancpain nous dit qu'un inconnu a cherché les origines de sa famille et lui a demandé de récrire le dossier. Il nous donne ainsi d'excellents tableaux : les exilés de la Commune, la province du Nord au temps de Mac-Mahon mais surtout l'immortel « faubourg Antoine », l'aristocratie des ébénistes. Le mari d'Emily, qui se fera tuer à la guerre de 14, est le seul personnage sympathique de cette galerie d'ancêtres veules, saisis de grands projets qu'ils laissent s'effondrer... Les femmes sont féroces, que ce soit la molle et jouisseuse Céline ou l'arriviste mais incapable Emily. Le narrateur est le fils de cette Emily. Il lui voue un amour-haine inquiet et indigné. Il cherche qui furent vraiment ses ancêtres, quel fut vraiment leur milieu... et brise dans sa quête bien des clichés historiques.

Marc Blancpain a choisi — puisqu'il écrit un récit-enquête — le système de la répétition. Le système de la spirale. Mais une spirale, si elle contourne toujours le même noyau, repasse chaque fois à une distante différente, dans un éclairage neuf. Parfois, elle recoupe le même point avec une insistance lassante.

N'importe, ce Paris de jadis (le récit pousse des pointes jusqu'aux années 50) révèle, à travers ces êtres d'une médiocrité très vivante, des moments, des quartiers, des milieux pleins de pittoresque et de vie. Une belle résurrection de la France cachée.

DOMINIQUE DESANTI.

★ **PAUL-EMILE ET EMILY, de Marc Blancpain, Grasset, 314 p., 32 F.**

Jean-Claude Hemery, le « mauvais vivant »

LE temps de faire le brouillon de sa vie, d'apprendre ce que parler veut dire, c'est à peine si l'on peut encore, avant la nuit rongeuse, griffonner à la hâte quelques mots en guise de faire-part. Ne « sachant pas de quoi faire part à qui », Jean-Claude Hemery, poursuivant sa « non-œuvre », prolonge ce texte, toujours le même, qu'il ne cesse d'écrire. Après les aphorismes sarcastiques de *Curriculum vitae*, et les effets de perspective d'*Anamorphose*, *Faire-part*, dans ses feuillets grignotés par la mort, laisse entrevoir des vertiges éblouis.

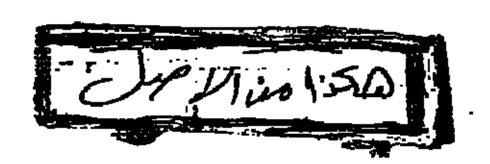
Dans cette lettre à personne, faite de quinze fragments, un « *mauvais vivant* » *soliloque à mi-voix, ressassant son malaise.* Ce que l'on sait de lui ? Presque rien. Atteint par la quarantaine, il garde lassitude et dégoût *(Curriculum vitae* rappelait le Baudelaire de *Fusées)*, sans pour autant se résigner à la vie comme on dit qu'elle est, avec « du meilleur et du pire, à boire et à manger ». Entre peur et angoisse, les cauchemars s'égrènent. Se voir enfoui dans un terrier kafkaïen, jouant à tâtons une étrange partie de colin-maillard, ou témoin amnésique et muet d'un monde disparu : où est-on le plus près du malheur absolu ?

C'est de cela que font part ces propos en « lambeaux », faussement autobiographiques, bribes d'un *livre jamais fini* qui échapperait à l'auteur autant qu'au lecteur. L'essentiel est ce qui reste à dire, ce qui se faufile dans les trous du discours le plus convenu : « Je suis comme je suis J'appelle, honni soit qui mal y pense, un chat, sauf respect, un chat, passez-moi l'expression. » « Ça parle », même et surtout s'il n'a rien à dire, tant que subsiste le jeu des mots, avant que le violent oubli ne consume tout dans une noire incandescence ; tant que le langage peut encore rameuter les pulsations palpitantes, les sensations éblouies, avant le dernier engourdissement.

Au cœur du recueil, « Eau-forte » évoque admirablement le rêve d'un dessin qui, à peine esquissé, disparaîtrait, comme lorsque la morsure de l'acide sur la plaque est à la fois la trace et sa dissolution puisqu'il est vain d'espérer « s'écrire et s'effacer d'un seul mouvement, même happé par l'indéchiffrable nuit, on demeure sans l'avoir voulu dans des mémoires étrangères, il ne reste que la ressource de dédier à autrui (« Etait-ce vous...? ») un « palimpseste effrangé » dont les fulgurances amères mêlent le lyrisme assourdi et la dérision violente.

MONIQUE PETILLON.

★ **FAIRE-PART, de Jean-Claude Hemery, les Lettres nouvelles, Denoël, 176 pages, 39 F.**



histoire

Rosa la Rouge

ice cachée

rais vivant »

sciences humaines

La « pensée sauvage » des conquérants

● *Une ethnologue explore les gravures du temps passé comme on fait un relevé de terrain. Elle découvre une étrange figure...*

NE pas croire. *La Sauvage aux seins pendants* n'a rien d'un livre désinvolte. Au contraire, il est tout de rigueur et de précision. Plein de précautions universitaires. Erudit en diable. Bernadette Bucher y décode une série d'images extraites des *Grands Voyages*, vaste compilation sur la conquête de l'Amérique qui fut éditée par la famille des de Bry, entre 1590 et 1654... Alors, direz-vous, quels sont ces seins qui pendent ? Voici.

En faisant l'inventaire des gravures qui illustrent les treize volumes de cette collection, l'auteur — ethnologue du passé — y surprend des anomalies. D'étranges figures. Ce sont ici des Indiens barbus et des rois nains, là des animaux monstrueux et, détail bizarre et persistant, des femmes à la poitrine affaissée... Dans le contexte, le motif a quelque chose d'insolent. Relève-t-il du pur hasard ou de la surdétermination ? Que signifie cette disgrâce, cet écart anatomique, dans l'esprit des graveurs protestants ? Fantasme, symbole ou allégorie ?

« Le sens ne se décrète pas, il n'est nul part s'il n'est partout », écrit Lévi-Strauss. Bernadette Bucher montre comment les artistes européens ont transposé la réalité indienne en termes de paganisme gréco-latin et de satanisme médiéval. Elle fait la part de l'amalgame. De l'idéologie.

C'est sans doute l'intérêt du livre : pour une fois, l'anthropologue retourne contre lui-même sa technique. Son regard inquisiteur. Avec pas mal d'irrespect et d'opiniâtreté, elle s'interroge sur la « pensée sauvage » des conquérants. C'est que, en effet, sous le mythe de « la femme aux seins pendants » se cache un discours implicite... Celui de l'homme blanc qui s'érige lui-même en modèle de saine normalité.



Scène de cannibalisme (détail d'une des gravures sur cuivre illustrant les Grands Voyages *de Théodore de Bry).*

Mais il y a pire. En combinant les variantes du thème, qui s'associe tour à tour au cannibalisme, aux offrandes de fruits et à des scènes qui évoquent les premiers contacts entre Blancs et Indiens, on entrevoit, par anticipation, une cérémonie qui justifie la mort indienne... Ces images naïves — qui hésitent entre l'arcadique et le bestial — sont loin d'être innocentes : elles forment un véritable rituel de domination. Elles préméditent l'ethnocide et le meurtre. Voilà pour l'essentiel.

Il sera sans doute reproché à ce livre de solliciter de trop près l'œuvre de Claude Lévi-Strauss. De manquer d'invention, de brio et, ici et là, d'habileté. N'empêche que, à sa façon, il nous introduit à un moment privilégié de notre histoire et nous rappelle que l'Amérique n'eut pas d'abord la réalité d'un continent : c'était un vide mythologique qu'il fallait combler.

JACQUES MEUNIER.

★ **LA SAUVAGE AUX SEINS PENDANTS, de Bernadette Bucher. Hermann, coll. « Savoir », 272 p., 48 F.**

Le corps de l'amour

● *Deux jeunes auteurs bousculent joyeusement les normes.*

LE discours amoureux est une maison sans fenêtres. Tout y est bien rangé. La rigueur y veille sur l'équilibre et l'harmonie. C'est propre. C'est rassurant.

En amour tout discours est contournable. Il peut être émouvant, séduisant, joli, comme il peut être de trop. Mieux vaut alors célébrer le déséquilibre, le flot et le vertige, le flou. Là au moins, le plaisir est une prairie où il n'y a pas de maison. Des fenêtres sans cadre sont ouvertes sur le tourbillon qui a répudié les mots choisis et bien agencés, ouvertes avec la complicité des regards dans l'humour et les grands éclats de rire.

C'est le nouveau désordre amoureux. Les corps y dansent sur une nappe légère de malentendus. Ils peuvent dormir sur l'aile d'un oiseau, fous d'insécurité, fous de leurs différences et de leur silence. Alors, à quoi bon le discours ? Il paraît froid, précis, mathématique. Les draps du ciel seront dorénavant froissés par le désordre de la danse. Le rêve, carte postale de la nuit, évite d'entériner le discours dominant, celui de la « libération. » Depuis mai 1968, les normes sont en effet revues et corrigées, mais pas abolies.

Le réalisme orgastique est devenu la Norme dominante. Il est aussi totalitaire et triste que le réalisme socialiste. Ce qu'on abolit en revanche, ce sont les différences dans le vécu pulsionnel du masculin et du féminin, comme si la jouissance était une indifférente neutralité. Le discours politico-sexuel ne ferait que renforcer la suprématie de l'homme sur la femme, avec cette fois-ci l'alibi de l'idéologie libératrice.

L'orgasme, soulignent Bruckner et Finkielkraut, est une illusion masculine qui n'a pas d'avenir. C'est ce qui permet à l'homme — surtout celui qui se défend d'avoir un comportement phallocratique — de cumuler dans sa stratégie deux intimidations : la Norme et la Grâce. Bruckner et Finkielkraut citent Flaubert : « La bêtise consiste à vouloir conclure. » L'orgasme est une conclusion (chez l'homme) qui « garantit la paix civile des organes ». La mythologie de la virilité se résume dans cette chute. Or tout se passe comme si, dans cette chute, la partenaire devait « conclure » aussi. Cette façon abusive de se décerner le prix d'excellence de la réussite érotique réciproque découle directement de la domination masculine, car la jouissance de la femme est un territoire inabordable, hors d'atteinte de toute parole, de toute réduction. L'homme ne veut pas comprendre qu'il n'est qu'un émigré, un exilé perdu dans ce territoire qui n'en finit pas de recommencer dans le désordre le plus fou.

Les amants n'auraient-ils rien à se donner, rien à s'offrir ? Bruckner et Finkielkraut en sont persuadés : l'étreinte n'est pas un dialogue (ou alors c'est un dialogue de sourds !). Les êtres n'échangent qu'une impudeur éperdue : *« Aimer l'autre, c'est préserver son étrangeté, reconnaître qu'il existe à côté de moi, loin de moi, non avec moi. »*

Cette démystification de la Norme et des nouvelles illusions (de Reich à Meignant) est joyeuse. Elle dérange et saoule. Ce qu'il y a de remarquable dans ces textes, c'est qu'ils véhiculent, comme dans une « jam-session », une grande puissance de désorganisation, qui vise à la nudité complète : il s'agit d'enlever tous les masques déposés depuis des siècles sur le corps de l'amour, pour parler le langage de l'altérité, sans faste ni idéologie — celui de la musique, orientale de préférence, car « elle est folle dans sa monotonie même », imprévue et irrationnelle comme la jouissance de la femme.

« Le nouveau désordre amoureux » invite donc les amants à aller dans la prairie pour « partager l'ignorance insurmontable l'un de l'autre », par-delà toute intimidation. Si ce livre est merveilleusement « féminin », à aucun moment Bruckner et Finkielkraut ne parlent « pour » la femme. Ils l'avouent : « Sur la féminité, nous ne savons rien. » Ce livre est essentiel par la vie qui en déborde, par l'humour et tout simplement le bonheur qu'il contient. Il brouille tous les codes du plaisir et en premier le code de l'érotisme masculin qui sévit dans les textes et encore plus dans la vie.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **LE NOUVEAU DESORDRE AMOUREUX, de Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut. Seuil, coll. « Fiction et Cie », 320 p., 45 F.**

lettres étrangères

UN DROLE DE CHARIVARI...

(Suite de la page 7.)

Elle rêve : elle a neuf ans, elle se promène dans la forêt, elle va à l'enterrement de sa grand-mère, c'est une très belle dame, je voudrai lui donner un baiser, elle tient une des mains froides au moment où le ministre commence l'adieu à la morte, maintenant la vieille dame est partie et il est temps que vous partiez aussi. Non, s'il vous plaît, je ne veux pas m'en aller. Elle est transportée dans le vallon tranquille, la voix est celle du vent et des roseaux.

Fantasmes en série

La fête. Leur mariage ? Des poignées de riz qui manquent leur but. L'annonce d'une naissance après quatorze années de mariage ? Emily, en pleurs, leur fait part de la nouvelle. « *Ton père est très heureux*, dit la généralesse. *Il compte sur un petit-fils* ». Des invités avec leur sac de tics et stéréotypes. Un défilé de grotesques, des adolescents informes, des vieillards déformés, des handicapés de l'âme et du corps. Des mots, des portées de mots cacophoniques. Cris et chuchotements. Bruits et fureur. Klaxons, rires, éclats de disques rayés. Un casse-tête.

Rêves, cauchemars et fantasmes en série. Ces enfants de quarante ans, ces gosses de la classe moyenne, ces déséquilibrés de l'opulence ont peur. Peur de mourir. Peur de donner la vie. Peur de faire l'amour. Peur de vivre. Un peu comme ce personnage de Sherwood Anderson qui est dans les bras d'une femme, il se sent réduire à une allure vertigineuse, un adolescent, un enfant, un bébé, un fœtus dans le ventre d'une mère. Homme ou femme, ils n'ont qu'un désir, un désir commun : fuir. Au cours de cette ripaille médiévale qui dure deux jours et deux nuits, les époux s'enfuient chacun de leur côté. Henry prend l'autobus, il se croit poursuivi par une femme qui ressemble à Emily et qui se noie ; il est ramené au bercail par son père. Emily s'embarque dans le « milicar » (voiture militaire de la générale) ; elle consulte le docteur Smith qui la « rivette à coups de maillet » ; elle rentre, chaperonnée par sa mère et libérée de l'éventuel enfant. A la maison, la fête continue, charivari.

« *La canne du pasteur heurte le robinet dans son rêve et le lait se répand dans le noir.* » Un geste de rêve modifie la réalité, et inversement. Le conscient et l'inconscient forment une texture réversible. Dislocation du temps et de l'espace. Ecriture hachée. Des cascades d'actions s'accumulent, cruelles, brutales, violentes. Une fabulation — poétique ? picaresque ? cocasse ? tragique ? On songe à Faulkner et à Nabokov.

En supplément à cette longue nouvelle qui donne son titre à l'ouvrage et qui précède, en l'annonçant, la fantastique trilogie de John Hawkes (1), deux brèves nouvelles inédites et surtout une pièce de théâtre : un dialogue entre un père qui veut se suicider dans une salle de bains et son fils, de douze ans, à la porte, qui essaie de l'en dissuader. En lui jouant du violoncelle.

PIERRE DOMMERGUES.

(1) *Les Oranges de sang ; la Mort, le Sommeil et un Voyageur ; Mimodrame*, publiés aux « Lettres nouvelles » (Denoël).

★ **CHARIVARI, de John Hawkes. Traduit de l'anglais par Renée Daillie. Collection « Lettres nouvelles », Denoël, 216 pages, 41 F.**

Lolita, héroïne de toutes les censures

(Suite de la page 7.)

Trois mois plus tard, c'est le 13 mai ; le ministre fait appel auprès du Conseil d'Etat, et cette fois-là je me fais pulvériser. *Lolita* est re-interdit. Après le 13 mai, on ne gagne plus contre la police.

Cependant, entre deux interdictions, Gallimard a acquis les droits français et a commandé une traduction à mon frère, Eric Kahane, dont c'est le premier travail professionnel de ce genre. Ma défaite avait fait hésiter Gallimard, mais l'on découvrit alors que l'interdiction ne portait en fait que sur la version anglaise de *Lolita*, et non pas sur une traduction française éventuelle. Personne n'a jamais compris pourquoi ! Mais c'était assez pour rassurer Gallimard.

Lolita paraît donc en français en 1959. J'attaque aussitôt le ministre de l'intérieur en dommages et intérêts pour avoir violé le principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques. Ce procès courtelinesque déclenche la panique : on me propose un marché — le ministre « désinterdira » *Lolita*, et de mon côté je retirerai mon action. J'ai la faiblesse d'accepter, et il ne tarde pas à m'en cuire. *Lolita* est libre, mais tous mes autres livres sont interdits, l'un après l'autre. Cette persécution continuera jusqu'à ma faillite, fin 64, et à mon départ de France trois ans plus tard. Malheur aux vaincus.

Mais revenons au côté américain. En 1957 un douanier newyorkais avait laissé passer, après examen, un exemplaire de *Lolita* envoyé à un critique. J'avais pu en obtenir confirmation écrite. Or, bizarrement, cet acte isolé devait faire jurisprudence ; il liait toute l'administration fédérale, si bien que *Lolita* devint le premier livre réputé immoral à pouvoir impunément défier la censure américaine. Publié en 1958, à New-York, il fut immédiatement consacré best-seller n° 1.

Les choses ont évolué très vite en Amérique. *Lolita* avait ouvert la brèche et des ouvrages de plus en plus forts s'y étaient engouffrés : *Lady Chatterley*, 1959, *Tropique du Cancer*, 1960, puis Genet, Sade, Burroughs... Chacun de mes anciens auteurs représentait une étape nouvelle dans ce courant irrésistible, qui aboutit enfin à l'abolition pure et simple de la censure aux Etats-Unis, au moment même où, après un siècle de liberté, les Français adoptaient à leur tour cette institution absurde et dégradante ; peut-être en souvenir des quatre années d'occupation étrangère que nous avions subies.

Un nouvel état d'esprit

En Amérique, cependant, le besoin de liberté morale et intellectuelle aboutit au Free Speech Movement qui soulève le campus de Berkeley en 1964. Et c'est de ce nouvel état d'esprit que sont nés progressivement les divers mouvements de libération qui se sont développés par la suite : femmes, jeunes, Noirs, Indiens, homosexuels, bref tout ce qui peut prétendre de près ou de loin constituer une minorité, ethnique ou sociale.

Dans tout cela, observez le rôle paradoxal joué par un seul livre, *Lolita*, qui a essuyé les plâtres de la censure en France, alors que, simultanément, il causait sa perte en Amérique ! A une plus humble échelle je puis dire que ce livre a aussi bouleversé ma vie. Comme il a changé celle du grand homme qui vient de disparaître, Vladimir Nabokov. Avant *Lolita* il n'était rien, un obscur professeur promis seulement à une obscurité croissante. Après *Lolita*, c'était Jupiter tonnant, et à chaque coup de foudre — *Pnin*, *Pale Fire*, *Ada* — la terre a tremblé longuement.

C'était un homme difficile, impossible, inaccessible à la fragilité des sentiments ordinaires. Mais il faut pourtant bien qu'il y ait des hommes comme lui, ne serait-ce que pour remplir la vie d'hommes comme moi.

MAURICE GIRODIAS.

LA TROMPETTE ET LE NUAGE

ECRIVAIN yougoslave, Ciril Kosmac a connu une vie itinérante à la suite des changements politiques survenus en Slovénie et assume actuellement de hautes responsabilités littéraires dans son pays. Né en 1910, ce n'est qu'en 1950 qu'il entre vraiment dans la littérature avec un recueil de nouvelles, *Un jour de printemps*, devenu très populaire. La publication du roman intitulé *la Ballade de la trompette et du nuage* a consacré définitivement la place de l'écrivain dans les lettres slovènes. Jean Durand-Monti vient d'en faire la première traduction en français.

Un écrivain, Peter Maïtsène, se retire dans un village pour écrire l'histoire d'un homme qui, pendant la guerre, devient un héros malgré lui. Cela donne une ballade mystérieuse, entre le réel et l'imaginaire, avec des personnages dont on ne sait jamais s'ils sont des fantasmes ou non.

Un secret semble hanter la forêt slovène. Il y a la jeune fille silencieuse que le poète rencontre près de la rivière, le vieillard et l'enfant seuls dans la nature, unis par l'énigmatique mélodie d'une trompette, cependant que l'écrivain s'interroge constamment sur le processus de sa création. Tout au long de ces cent soixante pages, nous assistons aux détours de la pensée de Kosmac, aux interférences entre son récit, sa recherche et ses rencontres.

Ce roman fourmille de connotations poétiques, symboliques. Pourtant sa lecture, ponctuée de dialogues de paysans qui se déroulent comme des litanies, n'est pas toujours aisée. L'angoisse de l'écrivain devant l'écriture donne au texte sa charge de complexité et, en même temps, parce qu'elle est obsédante, tend à en épuiser le charme.

FRÉDÉRIQUE LONGUET-MARX.

★ **LA BALLADE DE LA TROMPETTE ET DU NUAGE, de Ciril Kosmac. Publications orientalistes de France, 165 p., 32 F.**



Le Monde de L'ÉTÉ

LAMPIONS A PARIS

Bal bleu, bal blanc, bal rouge

LES deux grandes jeunes filles suédoises et vaguement démagogues qui voulaient — comme c'est excitant — boire un pastis sans eau ? Et ce garçon de café hilare, un peu ivre, leur expliquant, en javanais, que telle n'était pas l'habitude indigène, mais qu'après tout aucune loi de la République n'oblige quiconque à mouiller le lait d'anis ? Voyons. C'était quand, ce suave moment ? Avant la danse du ventre dans cet extraordinaire bistrot arabe de la rue Volta ou après ? Après la sardane des Catalans espagnols, ce sautillement fou entre les poubelles renversées de la rue Montmartre, ou avant ?

Peut-être bien pendant que ce type-là au bar, yougoslave ou quelque chose comme cela, slave en tout cas, sommait, avec autant de larmes de bière que des billets de 10 francs, un jeune accordéonniste de lui jouer des *Kalinka, kaline* jusqu'à plus soif ? Qui sait, la nuit fut dure.

Au départ, il y avait eu le bal bleu. Inédit, celui-là. C'était sur un terrain vague, derrière les palissades entourant un ancien square désaffecté — sainte rénovation — rue Vercingétorix. Là justement où doit, ou devait, passer la radiale. Au-dessus de la buvette où deux jeunes gens fardés comme de vieilles cocottes et le visage constellé de paillettes vendaient de l'orangeade, du gâteau au chocolat et des badges *« goutnes et pédés en lutte »*, une banderole annonçait la couleur : *« Le ghetto, c'est foutu, les homos dansent dans la rue »*.

Ils, elles, étaient venus pour cela en effet : danser, affirmer, crier ensemble l'écroulement de leur bastille. Hélas, échappe-t-on si facilement à son ghetto sur un terrain vague, parce qu'on est en couple et qu'on se tient la main, qu'on flirte sous les marronniers précocement jaunis, qu'on batifole dans l'ex-bac à sable des enfants et qu'on lance ce défi aux seules étoiles et aux immeubles aveugles de ne vouloir être que ce que l'on est ?

A minuit et demi, le bal n'avait pas commencé. On avait tout prévu, sauf la musique. Alors, les organisateurs, les responsables du Front de libération des homosexuels interceptèrent un groupe de musiciens chinois désœuvrés qui errait à portée. La fête a débuté dans la fureur des tamtams et à la lueur de feux de Bengale roses. Fête ni amorale, ni choquante, ni risible, ni pitoyable. Fête tout simplement ratée.

Des « guinches » à l'échelle humaine

Ensuite, il y eut les bals « blancs ». Ceux de la municipalité, qui avait organisé une opération Paris-villages. Car c'est évident, n'est-ce pas, la capitale n'est aujourd'hui encore qu'une juxtaposition de gros bourgs et une succession de petits trous perdus et pas chers, où chacun a ses racines. Enfin, du moins la capitale des 14 juillet officiels. A chacun sa valse donc, à chaque quartier son « guinche », ses petits bals à l'échelle humaine. En prime, pour les provinciaux et pour les banlieusards, une autre initiative avait été prise : celle d'organiser des méga-bals aux portes des gares parisiennes. Ainsi se trouvaient résolus les problèmes fâcheux de transhumance : suffisait de descendre du train, de faire quelques tours et de s'en retourner. L'idée était bonne. Enfin, elle le paraissait, s'il n'y avait pas eu télescopage avec une donnée un peu oubliée : les départs en vacances le 13 juillet au soir.

Mais, après tout, au diable tous ceux qui durent prendre leur taxi ou leur train à l'abordage ; la fête, elle, fut très réussie. Des bals immenses, réunissant des dizaines de milliers de personnes dansant la valse au pied de la tour Montparnasse ou dans la cour du Havre à Saint-Lazare, poussant la java triomphale à Austerlitz, piquant une marche entre la gare de l'Est et celle du Nord, ou « tangotant » avec les derniers des apaches à la Bastille. Une belle grande fête populaire avec, en prime, ces chanteurs lancés dans leur épreuve des six gares et venant pousser la « cansonnette » dans l'odeur de bière, de parfums de merguez, de pétards, entre les batailles de confettis et quelques menues bagarres.

Il restait, après que Mme Line Renaud eut exécuté *la Madelon*, gare du Nord, à voir les bals « rouges », ceux de la « liberté », organisés par le parti communiste, un peu partout dans Paris.

N'étaient la présence de nombreux bonnets phrygiens, de banderoles, les déclarations et la joie du triomphe manifeste rue d'Enghien, devant les imprimeries du *Parisien libéré*, rien dans ce Paris en fête ne ressemblait davantage à un bal « rouge » qu'un bal « blanc » : même succès, même durée, même recette.

Paris dansait ici, Paris dansait ailleurs, partout au hasard de ces trottoirs livrés pour un soir aux orchestres amateurs, aux mangeurs de feu, aux jongleurs, aux petits argousins, à la vie. Au hasard de ces quartiers, Montmartre, Ménilmontant, Montparnasse, la Contrescarpe, de tous ces petits bals cette fois tricolores ; au hasard enfin de ces bistrots bondés, de ces restaurants prenant leurs aises sur la chaussée. Ce Paris-là, celui des « parigots », des travailleurs immigrés, des taxis gueulards, des jeunes gens flageolants et des filles riant trop fort, a tenu le coup fermement jusqu'aux aurores.

Au cœur des anciennes halles, certains se sont retrouvés dans une caserne de pompiers, à l'architecture baroque. Là, les hommes en uniforme vendaient des enveloppes-surprises, proposaient une visite au jeu de massacre, invitaient à un stage à la buvette. Les amoureux flirtaient, les solitaires s'inquiétaient, les ivrognes s'accrochaient. Et puis, la musique s'est arrêtée, comme un disque sur un vieux phonographe à manivelle. Curieux : voilà qu'il ne faisait plus nuit, rue du Jour.

PIERRE GEORGES.

INSTANTANÉ

Voir Cherbourg sous la pluie

C'EST une idée folle qu'a eue Yoko Higuchi à l'âge de treize ans dans un cinéma de Tokyo en voyant *les Parapluies de Cherbourg*, le film de Jacques Demy. Ce jour-là, en effet, elle s'est tout simplement promis de ne pas finir sa vie sans avoir foulé le sol de la cité normande, « la ville des parapluies » comme elle l'appelle.

Sept ans ont passé, et Yoko vient de réaliser son rêve : elle est à Cherbourg. « *A 10 000 kilomètres de Tokyo* », précise-t-elle non sans fierté. Et si elle osait, elle s'élancerait dans la rue en chantant, comme Catherine Deneuve dans le film lorsqu'elle part retrouver son amoureux.

De beaux yeux noirs légèrement bridés, de longs cheveux de jais qui lui tombent sur les épaules, un gentil sourire aux lèvres. Yoko Higuchi a vingt ans et du charme à revendre. Elle est étudiante à Tokyo. Etudiante en littérature française. Aussi parle-t-elle couramment notre langue.

Yoko n'est restée que quelques heures à Cherbourg. Elle a parcouru ses rues, flâné sur les quais, fait quelques emplettes et envoyé quantité de cartes postales toutes marquées d'un petit parapluie.

« *A part le port, je n'ai rien reconnu de ce que j'avais vu dans le film*, a-t-elle confié, *et j'ai cherché en vain le magasin de Geneviève, l'héroïne. La ville m'a paru très différente. Je m'attendais à tout autre chose. De Tokyo, je voyais Cherbourg comme une ville amie, un endroit familier. Je croyais tout connaître. En fait, je m'y sens totalement étrangère.* »

Déçue ? « *Oui, un peu* », répond Yoko en s'excusant presque. Et, polie, elle ajoute : « *Cherbourg est une jolie ville. Elle a du charme, un charme — comment pourrait-on dire — un charme ordinaire. Mais elle n'est pas telle que je l'imaginais. Elle est plus grande, plus impersonnelle, moins chaleureuse.* »

« *Et il y a même du soleil* », soupire la jeune étudiante japonaise, qui avoue d'autre part sa déception de n'avoir pu revoir le film sur les lieux mêmes de son tournage. « *Je croyais qu'on le projetait en permanence...* »

Yoko était un peu triste en quittant Cherbourg. « *Je suis très contente d'être venue et en même temps un peu désappointée. De loin, on se fait toujours un tas d'idées, et une fois sur place...* »

ROLAND GODEFP[illegible]

EN FAMILLE : les bienheureux du château de Versailles

« *REGARDE maman, c'est un lit comme celui-ci qu'il faudrait acheter.* » Le lit carré de Louis XV séduit Valérie, qui garde intacte sa capacité d'étonnement. Et pourtant, elle en voit depuis deux jours ! Avec leur père ingénieur technico-commercial et leur mère laborantine à mi-temps, Valérie, douze ans, et sa sœur Fabienne, dix ans et demi, ont quitté Marignane dimanche. Pendant un mois, ils ne se sépareront plus.

Pour les vacances précédentes, la famille louait une maison ou un appartement en Espagne, avec un autre couple. « *J'en avais assez de faire la cuisine*, avoue Mme D... *Les achats, les repas, la vaisselle, ce n'était plus des vacances. Les maris faisaient quelques courses et on simplifiait le plus possible. Mais le seul souci de composer les menus me gâchait les journées. Au moins, cette année, pendant quinze jours, j'ai la paix !* »

Quinze jours pendant lesquels la famille séjourne d'abord dans la région parisienne, dans le pavillon prêté par l'oncle qui vit en appartement, lui, au cœur de Paris. Puis à Vannes, chez des cousins, « *des cousins de cousins* » pour être précis. Puis, les châteaux de la Loire, au retour. « *Pas tous : Chenonceaux, Blois. A ce moment-là, les deux filles seront saturées ; alors, on rentrera et on passera deux semaines aux environs de Cannes, dans la maison des beaux-parents.* »

Saturés ? Depuis deux jours, la famille a « fait » la tour Eiffel, le Louvre, l'Arc de triomphe (« *On n'a pas pu monter, c'était fermé* »), Montmartre (« *Les peintres qui croquent un portrait en deux coups de pinceau ou de ciseaux* »). Aujourd'hui, Versailles. « *Toutes les pièces se ressemblent un peu, mais c'est beau...* »

Les D... expérimentent cette année une nouvelle forme de vacances : « *C'est la première fois qu'on essaie de faire des visites*, explique le père. *Jusqu'à présent, les filles étaient trop petites. Ça a l'air de les intéresser... Mais*, s'empresse-t-il d'ajouter, *c'est un simple survol que nous faisons.* »

Les D... sont des gens heureux. Heureux d'être ensemble. « *On aurait scrupule à envoyer nos enfants d'un côté et à partir du nôtre. La famille, bien sûr que ça compte pour nous ! On a fait des enfants, ce n'est pas pour les laisser pendant les vacances ! Dans quelques années, les filles devront aller à l'étranger, en séjours linguistiques, nous le savons. Pour l'instant, on en profite.* »

Ces quinze jours leur coûteront 3 000 francs — deux fois plus que les dépenses ordinaires, mais ils seront couverts par l'avance de prime de fin d'année.

Après la galerie des Glaces, l'Opéra royal, tout en bois sous l'aspect du marbre et du lapis-lazuli, les appartements privés... Il est trop tard maintenant pour visiter les Trianons. Ils iront cependant flâner dans le parc, du côté de chez Marie-Antoinette et de sa bergerie. Demain, ils verront Beaubourg, ensuite le musée Grévin. « *On va rentrer sur les genoux* », dit Fabienne.

Valérie s'étonnera encore : « *La chambre de la reine ? Elle ne dormait donc pas avec le roi ?* ». Les questions pleuvront. Papa et maman s'évertueront à répondre, en tirant à eux éperdument tous leurs souvenirs d'histoire. Des vacances toutes simples. « *Se parler ? Mais on se parle déjà toute l'année.* »

Les D... sont des gens heureux. « *Un travail qui plaît, des enfants, pas de problème de santé, des salaires corrects...* » Une inquiétude point, à peine perceptible : l'an prochain, avec les élections, si ça changeait... « *Bah, on y pensera deux semaines avant !* » Des gens heureux en vacances.

CHARLES VIAL.

FEUILLETON - N° 4 — 15 JUILLET 1977

LES ENVOÛTÉS

par Witold Gombrowicz

Waltchak, issu d'un milieu social très pauvre, a découvert le tennis en ramassant les balles dans un club de province. Engagé comme entraîneur personnel de Mlle Okholowska, au manoir de Polyka, il se révèle dès le premier jour supérieur à sa partenaire, considérée comme l'une des très bonnes raquettes de Pologne. Celle-ci le supporte mal et interrompt brutalement et sans explication le premier set engagé entre eux.

« OU avez-vous appris à jouer ? s'exclama Mme Okholowska. Je m'y connais un peu... Vous commettez encore des fautes élémentaires, mais vous avez un talent hors du commun ! Vous-même auriez besoin d'un entraîneur !

— Quel brio ! Quelle précision ! s'extasia l'une des dames, opulente blonde aux yeux globuleux. Surtout ces coups croisés... Inouïs !

— Prodigieux ! fit la seconde, filiforme et osseuse. Quoiqu'un peu trop brutal à mon gré.

— Ils jouent divinement bien ! exhala dans un soupir pâmé la plantureuse blonde. Et quel couple merveilleux ils forment ! Comme ils se ressemblent, on dirait le frère et la sœur !

— Je ne vois pas la ressemblance, répondit sèchement Mme Okholowska.

— Certainement, chère madame, certainement, voyons, quelle idée ! Et pourtant, il y a je ne sais quoi de semblable, cette détermination, cette violence de tempérament — ce n'est naturellement qu'une impression... N'allez surtout pas, chère madame, le prendre à la lettre. »

Mme Okholowska étouffa un soupir. Les sempiternels discours critiques et didactiques du conseiller Chymtchyk n'étaient rien en face de ce que lui faisaient endurer ces dames. L'une aussi maigre, acerbe et froide que l'autre était corpulente, chaleureuse et expansive. Toutes deux ne manquaient aucune occasion de la tracasser ou de lui lâcher quelque impertinence.

Mme Okholowska, en général insensible à leurs sarcasmes, accusa cette fois le coup. Leur remarque comportait un fond de vérité. Il existait en effet une ressemblance non pas physique — et c'est ce qui l'inquiétait — mais indéfinissable, insaisissable, où elle reconnaissait une présence de mauvais augure, quoiqu'elle ne pût découvrir l'origine du lien qui associait ainsi sa fille et ce... M. Waltchak.

Il lui semblait qu'il fallait chercher ce lien dans une similitude de caractère, une parenté de nature... C'était à coup sûr quelque chose de mauvais, voire de funeste. Mme Okholowska se passa la main sur le front. Après tout, ce n'était peut-être qu'une illusion ?

« Rentrons déjeuner », proposa-t-elle.

Ils prirent sans se presser le chemin du retour.

Waltchak, qui, dès la fin de la partie, était passé de l'autre côté du court pour se calmer, n'entendait pas ce qui se disait, mais sentait les regards posés sur lui. Maintenant encore, quelqu'un l'observait. Ce n'était pas Maya...

Elle bavardait à l'écart avec un homme de belle prestance et de mise soignée en qui il eut vite reconnu le compagnon de voyage du prince Holchanski.

Il avait dû visiblement arriver à cheval, comme l'indiquait sa tenue et la cravache dont il tapotait ses bottes. C'était lui, l'élégant secrétaire du prince, et le fiancé de Maya. Tout en bavardant avec elle, il ne le quittait pas des yeux, avec la désinvolture nonchalante d'une personne sûre de soi et peu soucieuse d'autrui. Waltchak connaissait bien cette attitude propre à la jeunesse dorée qui fréquentait le club et le restaurant de Mietchkowski.

« Qu'est-ce qu'il lui prend de me regarder comme ça ? », se demanda-t-il, furieux.

Il tremblait de colère. La partie qu'il venait de jouer avec Maya l'avait mis hors de lui plus qu'elle ne l'avait ébloui. Ce qui l'avait le plus exaspéré, c'est la façon dont la jeune fille avait quitté le court sans desserrer les dents. Et maintenant elle bavardait avec son fiancé, comme si de rien n'était, alors qu'un quart d'heure plus tôt elle atteignait la limite de ses forces.

Mais, au déjeuner (cette fois il mangeait à la table d'hôte), l'indifférence de Mlle Okholowska cessa de l'irriter et commença même à l'amuser.

Elle devait être furieuse d'avoir été battue et mortifiée d'avoir été pendant toute la partie dominée par un simple entraîneur. Voilà ce que cachait son indifférence.

« *Elle est vexée !* », se dit-il, et cette pensée le combla d'aise en même temps qu'elle faisait naître entre eux une sorte de familiarité.

Assis au bas bout de la table, il se sentit du coup plus proche de la jeune fille que tous les autres convives, son fiancé compris — et il eut la certitude que, sans en avoir l'air, elle observait ses moindres faits et gestes.

Pour s'en convaincre, il fixa son regard sur elle. Quoiqu'elle eût les yeux tournés dans une autre direction, elle devint instantanément rouge comme une pivoine.

Elle baissa la tête, mais déjà son fiancé, M. Kholawitski, racontait une anecdote qui provoqua le rire général.

Tout cela restait confus. Pourquoi avait-elle rougi ? Etait-ce seulement à cause de sa défaite ? Pourquoi Maya dans la voiture, Kholawitski ensuite, s'étaient-ils mis à l'observer ? Et pourquoi sentait-il tous ces regards — même celui de Mme Okholowska — aller furtivement, comme par inadvertance et pourtant irrésistiblement, de lui à Maya, de Maya à lui, pour recommencer inlassablement ce manège ?

Aussitôt après le déjeuner, Marian partit se promener dans la forêt. Il avançait d'un bon pas sur un sentier herbeux bordé de taillis, chassant les lourdes et grosses mouches qui se posaient sur ses bras nus.

Une joie insensée dilatait son cœur. Il revivait la partie du matin, il en revoyait tous les détails, et les cordes des raquettes résonnaient dans sa tête.

Etait-il possible qu'il eût du talent sans le savoir et sans que personne s'en fût encore aperçu ? Il devait à tout prix aller à Varsovie, qu'ils le voient, le jaugent et le hissent aux premiers rangs. Ensuite, il pourrait faire le tour du monde, comme Tloczynski ! Une bouffée de chaleur lui monta au visage et l'excès de bonheur suspendit ses pas.

De nouveau, son imagination échauffée s'attardait aux quelques balles redoutables qu'il avait miraculeusement renvoyées. Aucun doute, il jouait mieux qu'elle ! Il était d'une autre classe ! Elle ne faisait pas le poids ! Il décida de lui parler le soir même et de lui demander de l'aider à prendre contact avec les joueurs de la capitale. Elle ne pourrait lui en vouloir longtemps. C'était une femme, après tout, et il ne saurait y avoir de concurrence entre eux.

Et soudain, il se trouva au bord du fleuve qui déroulait paresseusement ses méandres à travers la forêt. Il se dévêtit et plongea dans le flot tiède et engourdi. Il nagea jusqu'à un petit banc de sable brûlé par le soleil. Une immense faiblesse le saisit.

Il s'assoupit...

* * *

Quand il se réveilla, le soleil déclinait. Waltchak regagna le rivage et enfila ses vêtements. Il fut pris d'une telle fringale de jouissance qu'il se mit à courir pour se calmer avant de rentrer. Il détalait comme s'il se fuyait lui-même...

Au bout de deux bons kilomètres de cette course, il se laissa tomber, sans force, au pied d'un grand chêne. Il enfonça son visage dans les mousses humides.

Soudain, il entendit une voix au-dessus de lui.

« Il y a quelqu'un ? »

Le garçon, stupéfait, releva la tête. Sur le chêne, tout en haut, on devinait parmi les branches une forme humaine. La voix se fit entendre de nouveau :

« A l'aide !

— Qu'est-ce qu'il se passe ? cria-t-il.

— Pouvez-vous m'aider à descendre ? Je ne me sens pas bien. »

Waltchak n'eut aucune peine à grimper à l'arbre et, parvenu à mi-hauteur, il découvrit, assis à califourchon, tout près de la cime, s'agrippant au tronc, le professeur.

Le spectacle était si grotesque qu'il éclata de rire.

« J'arrive ! cria-t-il.

— Plus vite ! Je tombe ! Au secours ! »

Mais ce ne fut pas facile. Le tronc aminci ployait dangereusement et, de surcroît, le professeur se cramponnait à Waltchak, lui enfonçait les ongles dans la peau, en tremblant de tout son corps.

S'étant affaissé sur les mousses, le professeur fut quelques minutes sans pouvoir rassembler ses esprits.

« Où sont mes jumelles ?, lança-t-il enfin.

— Ici, répondit Waltchak, qui se creusait la tête sans comprendre ce que pouvait faire sur un arbre un vieil homme armé de jumelles.

— Jeune homme, fit solennellement le professeur, sans vous, je tombais, il n'y a pas l'ombre d'un doute, car je suis sujet au vertige.

— Alors, pourquoi êtes-vous monté ? demanda innocemment Waltchak, qui devina soudain. Vous vouliez voir le château ? »

En suivant le regard du professeur, il avait découvert les marais qui s'étendaient au-delà de la forêt, puis, à une distance de quelques kilomètres, la masse étagée des murs et deux tours d'angle, que dominait le corps central du bâtiment et son toit à pans raides. Le château paraissait, d'ici, plus redoutable encore et plus fantastique...

« Hum... entre autres... avança prudemment le professeur, oui, entre autres, je voulais regarder le château. Et vous, d'où sortez-vous ?

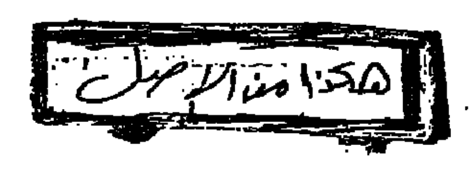
— J'étais dans la forêt et je me suis égaré. »

Le professeur l'observa attentivement.

« Vous n'êtes pas d'ici », fit-il comme s'il réfléchissait à quelque chose. Waltchak s'amusait de son petit visage ridé et coloré en perpétuel mouvement.

« Sachez avant tout, mon garçon, dit enfin le professeur, que je m'y connais en hommes et qu'il me suffit de vous regarder pour savoir à qui j'ai affaire. Le caractère est inscrit dans la morphologie du corps. A condition de savoir lire, évidemment. Vous êtes d'une espèce beaucoup plus dangereuse qu'il n'y paraît, et savez-vous d'où je tire ces conclusions ? De là — il passa ses doigts sur le visage du garçon, — du rapport de ces pommettes à la forme de la bouche, de la combinaison du nez et des yeux. Je vous mets en garde, si vous n'êtes pas capable de maîtriser vos passions, vous ne tarderez pas à être entraîné sur des chemins dangereux qui... hm... laissons cela. Il semble que vous ayez une nature violente, mais droite. C'est ce qui m'incite à vous confier un secret, à la condition, bien sûr, que vous n'en soufflIez mot à personne.

(A suivre.)



INSTANTANÉ

Voir Cherbourg sous la pluie

heureux du château de Versailles

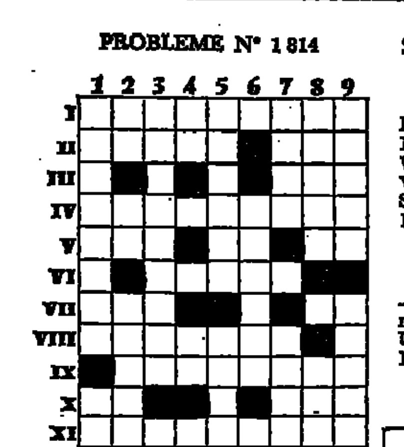


par Witold Gombrowicz

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 814



HORIZONTALEMENT

I. Elles nous font marcher. — II. Partie d'un journal ; Il est normal de l'accoster si elle vous sourit. — III. Poudre. — IV. Se font en sautant. — V. Bouchon ; Symbole chimique ; Pronom. — VI. Ne s'équilibre pas toujours avec une demande. — VII. Quelque chose de gracieux ; Cela suffit ! (épelé). — VIII. Sont naturellement amères. — IX. Oblige à lever le pied. X. Symbole ; Ne jure pas quand il est neutre. — XI. Fait partie du paysage vosgien.

VERTICALEMENT

1. Fait fondre ; Auteur d'exploits célèbres. — 2. Grain (épelé) ; Grecque ; Grande nappe. — 3. Sur le point de partir. — 4. Symbole ; Hausser (épelé). — 5. Comme le pouvoir des glaciers ; En pure perte. — 6. Fictif. — 7. Chef d'Etat étranger ; Mérite un détour. — 8. Obligent à prendre un certain recul ; Abréviation. — 9. Bien équilibré ; Prévient.

Solution du problème n° 1 813

Horizontalement

I. Pégase (poisson) ; Ça. — II. Evier ; Toi. — III. FR ; Rus. — IV. Lalo ; Rare. — V. Eduens. — VI. Thermes. — VII. Lien. — VIII. Permises. — IX. Orées ; Ste. — X. Esaü ; As. — XI. Fol ; Récit.

Verticalement

1. Pellet ; Pouf. — 2. EV ; Hier. — 3. Giflée ; Réel. — 4. Aérodromes. — 5. SR ; Isar. — 6. Réels ; UE. — 7. Transies. — 8. Cours ; Estal. — 9. Aisé ; An ; Est.

GUY BROUTY.

Avis de concours

● *P.M.I.* — Des concours sur titres sont ouverts pour le recrutement d'un médecin à temps complet du service de protection maternelle et infantile :

— A la préfecture du Pas-de-Calais. Les candidatures sont à adresser à la direction de l'administration générale et du personnel, bureau du personnel, préfecture du Pas-de-Calais, 62021 Arras.

— A la préfecture de l'Orne. Les candidatures sont à adresser à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (3e bureau), préfecture de l'Orne, 54, rue Blaise, 61013 Alençon.

Bienfaisance

Du Vietnam à l'Angola

« L'APPEL » VIENT EN AIDE AUX ENFANTS VICTIMES DES GUERRES

L'Appel (1), organisme d'aide aux enfants victimes de la *guerre, créé sous l'égide des mouvements familiaux français*, rappelle que son action en faveur des enfants vietnamiens s'étend désormais aux enfants sahraouis et angolais.

Dans un communiqué, cette organisation souligne que les conditions de vie des enfants sahraouis dans les camps de réfugiés sont « *effroyables* » : « *L'an dernier des milliers d'enfants de moins de trois ans sont morts* » et cet été « *plus de cinq mille enfants vont mourir* ». L'organisation a envoyé une mission médicale en juin 1976, et d'importants secours en médicaments, nourriture et matériel.

En ce qui concerne l'aide aux enfants angolais, une mission médicale de L'Appel s'est rendue récemment à Luanda, sur invitation du ministère angolais de la santé. Le pays compte seulement cinquante médecins nationaux (pour 6 millions d'habitants). Ils sont aidés par deux cents médecins étrangers.

Enfin, L'Appel poursuit son assistance aux enfants vietnamiens : « *Bien que la paix soit revenue depuis deux ans, les besoins restent immenses* », affirme cet organisme, qui équipe actuellement dix nouveaux centres pour le traitement des enfants sourds, et fournit notamment de l'aide pour les nouveaux-nés en difficulté.

(1) 89, rue de Flandre, 75019 Paris. C.C.P. 12 710-57 Paris. Tél. : 202-35-88 - 202-77-78.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 14 juillet, à 0 heure, et le vendredi 15 juillet, à 24 heures.

Des basses pressions relatives, en persistant sur le sud de la France et le nord du bassin méditerranéen, maintiendront une situation orageuse sur la moitié sud-est du pays. De l'air plus frais, originaire de la mer du Nord, pénétrera sur nos autres régions. Vendredi matin, le temps sera encore orageux sur la moitié sud-est de la France. Il sera caractérisé par un ciel très variable, selon les régions, avec des pluies (résidu des orages de la veille) et quelques orages isolés. Au cours de la journée, l'activité orageuse reprendra ; des orages, qui seront parfois forts, avec grêle, tendront à se localiser, surtout le soir, des régions méditerranéennes aux Alpes et au Jura, tandis qu'ils s'atténueront à l'ouest.

Sur le reste de la France, le temps un peu plus frais sera souvent très brumeux le matin, avec des nuages bas, des brumes et quelques brouillards. L'après-midi, des éclaircies locales se développeront ; elles seront plus nombreuses du sud de la Bretagne au Poitou et aux Charentes. Les vents souffleront de secteur nord-est, sauf près des côtes méditerranéennes, où ils seront plus variables. Ils seront généralement modérés mais de fortes rafales sont à craindre au moment des orages.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 juillet, le second, le minimum de la nuit du 13 au 14 juillet). Ajaccio, 28 et 16 degrés ; Biarritz, 20 et 17 ; Bordeaux, 22 et 14 ; Brest, 21 et 13 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Caen, 20 et 14 ; Clermont-Ferrand, 25 et 15 ; Dijon, 26 et 17 ; Grenoble, 26 et 15 ; Lille, 18 et 12 ; Lyon, 28 et 15 ; Marseille-Marignane, 30 et 20 ; Nancy, 23 et 16 ; Nantes, 22 et 13 ; Nice, 25 et 19 ; Paris-Le Bourget, 23 et 15 ; Pau, 20 et 15 ; Perpignan, 28 et 21 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 25 et 14 ; Tours, 24 et 14 ; Toulouse, 26 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 20 degrés ; Amsterdam, 20 et 11 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 25 et 14 ; Bonn, 23 et 13 ; Bruxelles, 19 et 13 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 23 et 12 ; Genève, 28 et 17 ; Lisbonne, 24 et 16 ; Londres, 18 et 12 ; Madrid, 31 et 13 ; Moscou, 21 et 12 ; New-York, 31 et 27 ; Palma de Majorque, 30 et 18 ; Rome, 38 et 18 ; Stockholm, 14 et 7.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 juillet 1977 :

UN DECRET :

— Relatif aux indemnités des personnes apportant leur collaboration à la commission des recours, instituée auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

UN ARRETE :

— Fixant les conditions d'application de l'article 266 du code des douanes aux stocks de carburants dédouanés au 15 juin 1977.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F
1	461	tous groupes	200
	3 011	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	9 141	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	9 841	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	97 991	tous groupes	5 000
	35 561	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
2	212	tous groupes	500
	97 992	tous groupes	5 000
	92 192	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
3	3	tous groupes	50
	53	tous groupes	150
	923	tous groupes	250
	4 733	groupe 1	5 050
		autres groupes	550
	7 443	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	97 993	tous groupes	5 050
	7 503	groupe 1	10 050
		autres groupes	1 050
4	0 994	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	1 504	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	97 994	tous groupes	5 000
	49 584	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
5	385	tous groupes	200
	835	tous groupes	200
	975	tous groupes	200
	4 965	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	8 955	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	97 995	tous groupes	5 000
6	416	tous groupes	200
	6 906	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	97 996	tous groupes	5 000
7	37	tous groupes	100
	47	tous groupes	100
	67	tous groupes	100
	2 147	groupe 5	5 100
		autres groupes	600

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
			F
7	3 697	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	7 927	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	8 377	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	9 927	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	97 997	tous groupes	5 000
	15 587	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
8	88	tous groupes	100
	5 868	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	6 738	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	97 998	tous groupes	5 000
9	499	tous groupes	200
	789	tous groupes	500
	0 059	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	5 489	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	6 089	groupe 5	5 080
		autres groupes	500
	97 999	tous groupes	5 000
	2 709	groupe 2	10 000
		autres groupes	1 000
0	0	tous groupes	50
	1 560	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	2 200	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	2 740	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	8 940	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	9 470	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	50 810	groupe 2	100 050
		autres groupes	10 050
	97 990	groupe 5	1 500 050
		autres groupes	15 050

TRANCHE DU 14 JUILLET
TIRAGE DU 13 JUILLET 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 20 JUILLET 1977 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
77 — 33è

LOTO — TIRAGE No 28: 2 3 21 36 44 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 42

PROCHAIN TIRAGE LE 20 JUILLET 1977 VALIDATION JUSQU'AU 19 JUILLET 1977 APRES-MIDI

LE PARTI SOCIALISTE RÉAFFIRME SON HOSTILITÉ AUX CONCOURS DE PRONOSTICS

A la suite de la création (le Monde *du 8 juillet*), *du Comité d'action pour le développement de la pratique sportive (CADS), M. Michel Sainte-Marie, délégué national aux sports et aux loisirs du parti socialiste, a publié le communiqué suivant :*

1) Le P.S. constate qu'une telle initiative issue du mouvement sportif (1) est une confirmation supplémentaire de la carence des politiques gouvernementales qui, depuis vingt ans, ont systématiquement refusé au sport français les moyens d'un développement véritable ;

2) Affirme son hostilité formelle aux concours de pronostics, car il existe déjà trois jeux d'argent en France, et la multiplication de ces pratiques ne peut pas être donnée comme objectif à une société déjà trop vénalisée. Les socialistes ne peuvent admettre que l'on puisse jouer de l'argent sur des hommes et des femmes, c'est-à-dire sur les sportifs.

La dimension éducative d'une telle mesure serait catastrophique, alors qu'il apparaît de plus en plus nécessaire de replacer l'activité physique et sportive comme une dimension essentielle de l'éducation.

Les concours de pronostics seraient en outre aggravateurs des inégalités sociales en faisant supporter le financement du sport par les couches sociales les plus défavorisées qui forment la majorité des spectateurs sportifs et formeraient sans doute la majorité des pronostiqueurs ;

3) De plus, le parti socialiste doute profondément de la possibilité d'une répartition harmonieuse des fonds ainsi collectés dans la mesure où, comme pour la taxe sur les spectacles, les sports attirant le plus de spectateurs seraient amenés à en réclamer la plus grosse part, sûrs de leur force face à un mouvement sportif divisé, mais détournant ces fonds des sports les plus nécessiteux ;

4) Par contre, le parti socialiste considère que l'idée du prélèvement d'un certain pourcentage sur les fonds collectés par les autres jeux d'argent, et notamment par le P.M.U., mérite d'être étudiée, d'autant que le retard accumulé dans ce domaine nécessite que tous les moyens soient recherchés afin que le sport trouve enfin sa place véritable dans notre société.

(1) Le CADS a été créé à l'initiative de MM. Collard et Sastre, respectivement présidents du Comité national olympique et sportif français et de la Fédération française de football.

NATATION. — *Pierre Andraca a battu le 13 juillet, à Antibes, le record de France du 800 mètres nage libre en 8 min. 27 sec. 59. L'ancien record était détenu par Marc Lazzaro en 8 min. 30 sec. 20.*

CARNET

Décès

— Mme Hélène Abramowicz,
Solange et Marc Nulzière et leurs enfants,
André Abramowicz et Simone Artman,
Michel et Corinne Abramowicz,
M. Simon Abramowicz et ses enfants,
La famille Lipszyc,
Leurs parents, alliés et amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Simha Bernard ABRAMOWICZ,
survenu à Paris le 12 juillet 1977.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Lariboisière, le vendredi 15 juillet, à 13 h. 30.

Les obsèques auront lieu à 14 h. 30, à l'ancien cimetière, rue de l'Alma à Asnières.

Ni fleurs ni couronnes.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

— M. et Mme E. QUIRICI,
Nicole et Daniel,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de vingt-sept ans, de leur fils et frère
Eric.

Les obsèques ont eu lieu le 13 juillet dans l'intimité.

Visites et conférences

VENDREDI 15 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 8 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Oswald : « Caen ».

14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Pajot : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., métro Halles, Mme Legregeois : « Saint-Eustache ».

15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Zujovic : « Estampes, période révolutionnaire ».

15 h., 2, rue de Sévigné : « Les jardins et hôtels du vieux Marais » (A travers Paris).

15 h. 15, 3, rue Domat : « Le quartier Maubert rénové » (Mme Barbier).

15 h. 30, métro Pont-Marie : « L'île Saint-Louis » (Mme Camus).

15 h., 1, quai de l'Horloge : « La Conciergerie » (Paris et son histoire).

15 h., Grand Palais : « L'Islam » (Tourisme culturel).

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

La longue échappée du routier-sprinter

De notre envoyé spécial

Charleroi. — De plus en plus bizarre, ce Tour de France. On n'a pas assisté, en l'espace de deux semaines, à la moindre attaque digne de ce nom. Et il faut que ce soit un routier-sprinter — le plus rapide de tous — qui s'échappe pendant des heures pour gagner une étape avec près de sept minutes d'avance.

Vainqueur à Charleroi, mercredi 13 juillet, Patrick Sercu a choisi la difficulté, alors qu'il pouvait se contenter de jouer les attentistes. Il a réalisé un exploit aussi brillant qu'inattendu, lui le spécialiste des deux cents derniers mètres, en parcourant seul 175 kilomètres à plus de 42 kilomètres-heure de moyenne.

Mais cette performance, pour remarquable qu'elle soit, ne constitue qu'un événement marginal. Elle ne participe d'aucune tactique cohérente et confirme la résignation d'un peloton qui n'a décidément pas envie de se battre.

On attendait une offensive d'Eddy Merckx à travers la Belgique, *sur un terrain où* Louison Bobet et Jacques Anquetil assénèrent autrefois des coups décisifs à l'adversaire. On imaginait que le leader belge mettrait à profit cette étape présumée stratégique pour éprouver les grimpeurs avant la montagne. Rien de cela. La fugue improvisée de Sercu aurait-elle torpillé le plan de Géminiani ? C'est peu probable, car rien n'empêchait Merckx de déclencher une contre-attaque derrière son équipier, qui lui servait au contraire de point d'appui. Merckx a-t-il « endormi » Thurau, Van Impe et Zoetemelck pour mieux les estoquer au moment de son choix ? C'est possible.

Quoi qu'il en soit, il faut se rendre à l'évidence. Au treizième jour de course, le Tour n'a pas encore véritablement commencé, les seuls écarts notables entre les principaux favoris ayant été provoqués... par un chute collective sur la route de Rennes. Les dix premiers du classement général se tiennent encore en moins de quatre minutes. Etait-il nécessaire d'aller de Fleurance à Fribourg, en passant par le Tourmalet, l'Aubisque, le Limousin, la Bretagne et la Belgique pour en arriver là ?

JACQUES AUGENDRE.

RESULTATS

Classement de la douzième étape : Roubaix-Charleroi (192,5 km). — 1. Patrick Sercu (Bel.), 4 h. 32 min. 38 sec. (moyenne : 42,36 km/h) ; 2. Esclassan (Fr.), 4 h. 39 min. 1 sec. ; 3. Van Linden (Bel.) ; 4. Smit (P.-B.) ; 5. *Peter Thaler (R.F.A.)* ; 6. Van Katwyk (P.-B.) ; 7. Wesemael (Bel.) ; 8. Ovion (Fr.) ; 9. Rouxel (Fr.) ; 10. Teirlinck (Bel.), tous même temps, 4 h. 39 min. 1 sec.

Classement général. — 1. Thurau (R.F.A.), 73 h. 7 min. 17 sec. ; 2. Merckx (Bel.), à 51 sec. ; 3. Thévenet (Fr.), à 1 min. 22 sec. ; 4. Kuiper (P.-B.), à 1 min. 40 sec. ; 5. Meslet (Fr.), à 2 min. 9 sec. ; 6. Van Impe (Bel.), à 2 min. 15 sec. ; 7. Galdos (Esp.), à 2 min. 47 sec. ; 8. Laurent (Fr.), à 2 min. 52 sec. ; 9. Villemiane (Fr.), à 2 min. 53 sec ; 10. Zoetemelk (P.-B.), à 3 min. 40 sec. ; etc.

Nouvelle maldonne à Waterloo

De notre envoyé spécial

Charleroi. — *C'est là qu'un jour, dans les brumes matinales, l'œil mal ouvert du petit homme à bicorne crut voir surgir Grouchy quand déboulait Blücher. L'histoire bégaie. Il y a toujours maldonne à Waterloo. Hier encore, un bon peuple attendait, fier et serein, que déboulât son roi — le grand Eddy — quand, damnation ! surgit un acolyte trop zélé. On est jamais mieux trahi que par les siens. Sercu caracolait. La grande armée se promenait ; l'Empereur, défait, se perdait parmi cent grognards crosse en l'air.*

Suprême injure : on allait le prendre pour un sergent de la vieille garde. Et voilà Merckx sacré « meilleur équipier de la journée » : un strapontin à défaut de trône et un hochet en guise de sceptre. Le sourire triste, Eddy monta sur le podium : un petit fanion dans la main gauche, un gros bouquet dans la main droite ; deux secondes pour la photo, Incabloc vous remercie. Pire qu'une histoire belge, ce détour trop attendu des Flandres en Brabant jusqu'à la morne plaine : on nous avait promis du grand spectacle, on a eu l' « arroseur arrosé » sur fond de ciel gris.

Comprenne qui pourra. Le cyclisme a ses mystères. La bande à Merckx attaque comme prévu. Objectif : user les jarrets derrière et mettre le patron dans une position de « contre ». Au passage, on pense bien sûr à la tirelire : 100 000 francs belges à prendre devant la Bourse de Bruxelles. La carotte vaut bien un effort. Le plan de bataille ici implique que l'on amène M. Sercu, maître es-sprint, « dans un fauteuil ». Las ! Le brave Patrick croit bon d'opérer seul et il s'en va. La loi du genre prévoit alors que, à l'arrière, on protège sa fugue.

Dans le peloton, l'ennemi lui-même ne se le fera pas dire deux fois : protégeons, protégeons. Si Bruxelles vaut un magot, chantent en chœur les grimpeurs, Paris vaut une procession. Merckx, ligoté, rentre ses dents de cannibale et se met à jouer lui aussi les thuriféraires.

« Ça ne devait pas se passer comme ça », *disaient à l'arrivée les* « Fiat », *tout étonnés. Eddy, lui, philosophait :* « Il faut courir au jour le jour... On verra plus tard... On limitera les dégâts dans la montagne... A Dijon peut-être, contre la montre... » *Perplexe, déçu ? Depuis Fleurance, le Tour a sa morale : toujours remettre à demain ce qu'on peut faire le jour même.*

DOMINIQUE POUCHIN.

PRESSE

● *La grève du service photogravure*, qui avait bloqué totalement la parution des journaux *le Progrès*, *Dernière Heure lyonnaise* et *le Journal Rhône-Alpes*, mercredi 13 juillet, a pris fin à l'imprimerie de Chassieu. Bien qu'aucune nouvelle négociation n'ait été entamée, le travail a repris mercredi soir et les trois journaux sont sortis normalement ce jeudi 14 juillet. — *(Corresp.)*

● *Le « New York Times »* vient de conclure avec l'agence soviétique Tass un accord en vertu duquel les ambassades et bureaux d'affaires occidentaux à Moscou recevront par câble direct le service téléscripteur du *New York Times*. Cet accord concerne également les services du *Monde* et de l'*Observer* de Londres.

L'agence Tass couvrira le coût des télécommunications à partir de Paris et assurera l'entretien de l'équipement.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles ouvertes

Aire-Libre Montparnasse, 22 h. : Un après-midi d'automne.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Gaîté-Montparnasse, 22 h. 15 : Ben-Hur.
Hôtel de Sens, 21 h. 15 : Roméo et Juliette.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve, la Leçon.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Mouffetard, 20 h. 30 : le mime Virchez.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Salle Saint-Vincent, 21 h. 30 : le Horla.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les opérettes

Bouffes-Parisiens, 21 h. : la Belle Hélène.

Festival estival

Théâtre Récamier, 20 h. 30 : Ballets folkloriques japonais.
Conciergerie, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Quatuor Via Nova (Beethoven).

Festival du Louvre

Cour Carrée, 21 h. 15 : Ivan le Terrible.

Festival du Marais

Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Phil Promont, Denis Gasser et leurs amis.

Jeudi 14 juillet

Place Sainte-Catherine, 20 h. 30 : Théâtre de la Colline et Puits aux images.
Maison de la Radio, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Condette (« Amadis des Gaules »).

La danse

(Voir Festivals)

Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : Fiesta Flamenca.

Les concerts

Jardin du Luxembourg, 15 h. 30 : Musique américaine classique.
Place de l'Hôtel-de-Ville, 16 h. : *Musique des gardiens de la paix.*
Eglise des Billettes, 20 h. : Sonates et cantates (J.-Ph. Rameau).
Le Lucernaire-Forum, 21 h. : Musique électronique et synthétiseurs.
Esplanade de La Défense, 22 h. : Musique et eau (Gershwin, Ravel, Carl Orff).

Jazz, pop', rock et folk

Théâtre Campagne-Première, 22 h. : Max Roach.
Palais des Arts, 20 h. 30 : No et Jazz, Steve Lacy et Shiro Daimon.
Caveau de la Huchette, 21 h. : Dixie Sing Jazz Band.
Vieille Grille, 21 h. 45 : Teca et Ricardo ; 22 h. : J.-F. Pauvros.
Lucernaire Forum, 23 h. : Bobby Few et Michael Allmeck.

cinémas

La cinémathèque

CHAILLOT

15 h., Napoléon, de A. Gance ; 18 h. 30, Sous les toits de Paris, de R. Clair ; 20 h. 30, Salvatore Giuliano, de F. Rosi ; 22 h. 30, Pour qui sonne le glas, de S. Wood.

Les exclusivités

AIDA (Fr.), la Pagode, 7e (707-12-15).
ALICE DANS LES VILLES (All., v. am.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AND THEN CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BARRY LINDON (Angl., v.o.) : le Paris, 8e (359-53-99), v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
CAR WASH (A., v.o.) : S-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Calypso, 17e (754-10-68), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CASANOVA DE FELLINI (Ir., *, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.F. : Haussmann, 9e (770-47-55), Grand-Pavois, 15e (551-44-58).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-47-19).
CRASH (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (508-94-14), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), PLM-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
EN VOITURE, SIMONE (Ang., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
FRISSONS D'OUTRE-TOMBE (Ang., v.f.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).
HEDDA (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), *Bretagne, 6e (222-57-97)*, Normandie, 8e (359-41-18).
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'AUTRE COTE DE LA VIOLENCE (It., v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64).
LE MAESTRO (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), le Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE MESSAGE (A., v. arabe) : Wepler, 18e (387-50-70) ; v. am. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NUCLEAIRE, DANGER IMMEDIAT (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98), Studio-Médicis, 5e (633-25-97), Lucernaire, 6e (544-57-34).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Angl., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Miramar, 14e (326-41-02).
PROVIDENCE (Fr., v angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr) : les Templiers, 3e (272-94-56).
LE REGARD (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).
SALO (It., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).
STARDUST (Ang., v.f.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
LA TETE DE NORMANDE SAINTONGE (Can.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
UN FLIC SUR LE TOIT (Suéd., v.o.) (**) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Ambassade, 8e (359-19.08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN TAXI MAUVE (Fr., v. ang.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Biarritz, 8e (723-69-23).

Les films nouveaux

LA SENTINELLE DES MAUDITS, film américain de Michaël Winner (XX). VF : Quintette 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; VF : Français 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41).
L'ILE DU DOCTEUR MOREAU, film américain de Don Taylor : VO : U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08) ; Normandie 8e (359-41-18) ; VF : Rex 2e (236-83-93) ; Bretagne 6e (222-57-97) ; Helder 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon 12e (343-01-59 ; U.G.C. Gobelins 13e (331-06-19) ; *Mistral 14e (539-52-43)* ; Convention St-Charles 15e (579-33-00) ; Murat 16e (288-99-75) ; Les Images 18e (522-47-94) ; Secrétan 19e (206-71-33).

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
ANGELIQUE, MARQUISE DES ANGES (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96)
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
L'AUTRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES AVENTURES DE PETER PAN (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78)
BORN TO DANCE (A., v.o.) : MacMahon, 17e (380-24-81).
BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42), Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
LE CID (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) : v.f. : Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.f.) : Cinéac-Italiens, 2e (742-72-19).
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. sp.
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).
LE DEUXIEME SOUFFLE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
LE DICTATEUR (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES GALETTES DE PONT-AVEN (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (359-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33)
HOLLYWOOD, HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. sp.
JOUR DE FETE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA CONQUETE DE L'OUEST (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Cambronne, 15e (734-42-96), Murat, 16e (288-99-75).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LOLITA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
MASH (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf mardi).
MALICIA (It., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (733-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Haussmann, 9e (770-47-55), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43) Secrétan, 19e (206-71-33), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES MISFITS (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39) du 13 au 16.
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
MORE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef 5e (337-90-90), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55), Daumesnil, 12e (343-52-97).
PLANETE INTERDITE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; v.f. : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LES SEPT MERCENAIRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., (v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Balzac, 8e (359-52-70).
LE VENT DES AURES (Alg., v.o.) : Palais des Glaces, 10e (607-49-93).
WICHITA (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

Les festivals

C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83), 13 h. 30 : les Temps modernes ; 15 h. : the Kid ; 16 h. 30 : la Revue de Charlot ; 18 h. : les Feux de la rampe ; 20 h. 30 : le Dictateur ; 22 h. : les Lumières de la ville.
CARNE-PREVERT-RENOIR : La Pagode (7e) (705-12-15) : la Marseillaise.
M. BROTHERS (v.o.) Grands-Augustins (6e) (633-22-13) : Une nuit à Casablanca.
DINO RISI (v.o.), Bilboquet (6e) (222-87-23), 13 h. 15 : la Carrière d'une femme de chambre ; 15 h. 45 : la Marche sur Rome (v.f.) ; 17 h. 30 : Parfum de femme ; 19 h. 45 : le Sexe fou ; 22 h. : les Poupées.
ETRANGE ET PARANORMAL (v.o.) Studio-28 (18e) (606-36-07) : Un soir, un train.
LE SEINE (5e) (325-95-99) : 2001, odyssée de l'espace.
SCIENCE-FICTION (v.o.) Palais des Arts (3e) (272-62-98) : THX 1138.
PANFILOV (v.o.) Le Seine (5e) (325-95-99), 18 h. 15 : le Début ; 20 h. : Je demande la parole ; 22 h. 30 : Pas de gué dans le feu.
BERGMAN (v.o.), Le Racine (6e) (633-43-71) : le Septième Sceau.
GRANDS SPECTACLES (v.o.) (16e) (527141-16) : Woodstock.
A. HITCHCOCK (v.o.), Olympic (14e) (542-67-42) : les Oiseaux ; Pas de printemps pour Marnie.
H. BOGART (v.o.), Action-La Fayette (9e) 878-80-50) : les Anges aux figures sales.
ACTION-CHRISTINE (6e) (325-85-78) : Across the Pacific.
BOITE A FILMS (17e) (754-51-50), I : 13 h. : Let It Be ; 14 h. 30 : Macadam cow-boy ; 16 h. 15 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 15 : Sa Majesté des mouches ; 20 h. : le Lauréat ; 22 h. : Lenny. — II : 13 h. : Phantom of the paradise ; 14 h. 30 : 1900 (première partie) ; 17 h. 30 : 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 30 : Mort à Venise.
CHATELET-VICTORIA (1er) (508-94-14) (v.o.) : I : 11 h. 50 (v.f.) (sauf dim.) : les Mille et Une Nuits ; 14 h. : le Bal des vampires ; de 16 h. à 22 h. 30 : les Valseuses ; mer., 0 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu. — II : 11 h. 50 (sf d.) : la Grande Bouffe ; 14 h. : Satyricon ; 16 h. 05, 18 h. 05 : Cria Cuervos ; 20 h. : Dersou Ouzala ; 22 h. 25 : le Dernier Tango à Paris ; mer., 0 h. 30 : Cabaret.

Les séances spéciales

BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h. (sauf sam. et dim.).
BREWSTER Mc CLOUD (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 h. et 24 h.
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 30 (sauf dim.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15 (sauf dim.).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 21 h. et 24 h.
LA SALAMANDRE (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.
TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
THE LAST DETAILS (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.

Festivals

LES RENCONTRES DE LA CHARTREUSE

Musique médiévale, jazz, buffet campagnard, Carolyn Carlson : c'était, le 9 juillet, le programme d'ouverture des Rencontres internationales d'été à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Carolyn Carlson a dû donner deux séances tant il y avait de monde, et tous n'ont pas pu entrer. Mais on pouvait errer autour des puits, dans les cours blanches, dans les couloirs, les cellules, les salles peuplées de figures exotiques, d'oiseaux fantastiques, bannières et cerfs-volants réunis pour l'exposition « Visages du vent ». La chartreuse, ce lieu conçu pour que « les hommes forts puissent se recueillir autant qu'ils le désirent et s'immobiliser dans une action tranquille » *s'offre avec hauteur au fourmillement d'une foule venue* « se former aux expressions artistiques de notre temps ».

Les Rencontres d'été, organisées par le CIRCA (Centre international de recherche, de création et d'animation, dirigé par Bernard Tournois et présidé par Jacques Rigaud), sont l'aboutissement d'un travail permanent. Leur programme s'établit en liaison avec celui du Festival d'Avignon. Jusqu'au 6 août, les stages et les ateliers portent sur la danse, l'art du clown et du mime, avec Pierre Byland et Jacques Lecocq ; la musique électro-acoustique, avec Jean-Claude Pennetier et Guy Reibel. Les spectacles sont présentés par le Carrefour du théâtre d'animation qu'organisent Dominique Houdart, l'Ecole d'été des arts de tradition populaire, l'INA (Institut national de l'audio-visuel). Rencontres poétiques, concerts, théâtre, expositions, rien ne manque aux Rencontres. Mais personne ne sait ce que pensent les pierres...

« *La chartreuse ne s'adapte pas aux autres, ce sont les autres qui doivent s'adapter à elle* », dit Hélène Cingria. Journaliste, elle fait partie du conseil d'administration des Rencontres. Elle y habite depuis 1940. En ce temps-là, il y avait des femmes en noir qui épluchaient des cerises jaunes, jaunes parce qu'elles étaient sulfurées ; il y avait des gitans installés dans les ruines, des gens y passaient, venaient y trouver la sécurité refusée à l'extérieur en ces temps d'occupation : Seghers, Louis Aragon et Elsa Triolet... Plus tard, à la naissance du Festival d'Avignon, Vilar y trouvait la détente. « *Au fond,* dit Hélène Cingria, *de l'animation il y en a toujours eu. Mais la chartreuse est un être à part, autonome, une entité mystérieuse. Je crois à la souffrance des pierres. Si elles souffrent, elles se désagrègent. Jusqu'ici la chartreuse a résisté à son histoire tourmentée, à la Révolution, qui a exproprié les moines, à la misère parce que les « gens bien » n'osaient pas acheter des biens d'église, au projet de la transformer en hôtel de luxe... A présent elle est protégée par les Monuments historiques et c'est nous, anciens habitants, qui risquons d'être expropriés... Je rêve d'en faire un lieu d'exposition permanente et internationale et de ma maison une fondation.* »

Sa maison est fraîche et labyrinthique. Les rides des murs sont cachées par des tableaux. « *Il faudra bien,* ajoute Hélène Cingria, *que le mariage d'amour se réalise entre la chartreuse et les Rencontres. Elles en sont encore à se regarder, à se chercher.* »

COLETTE GODARD.

Une lettre de Claude Samuel

Claude Samuel, directeur artistique des Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle, nous a adressé une lettre dans laquelle il se dit « stupéfait » du compte rendu publié dans le Monde *du 6 juillet. Nous écrivions : « Les Rencontres (...) n'auront décidément pas contribué, depuis cinq ans, à l'abolition du culte des valeurs consacrées : Boulez, Stockhausen, Messiaen, Cage (...). Cette année, c'est Berio et Rostropovitch. » Claude Samuel répond :*

Au bas mot, en cinq ans, les œuvres de quatre-vingts compositeurs vivants ont été exécutées aux Rencontres, et des concerts ont été organisés intégralement pour un Antunes, un Aperghis, un Volkonsky. Valeurs consacrées ?

Le cas de la programmation américaine de 1976 est encore plus éclatant : trente compositeurs ont été joués, dont Steve Reich pour deux concerts, Druckman, Bolcom, Crumb, Wuorinen, Martino, Stalvey, Wernick, Lieberson, etc. En effet, que de valeurs consacrées !

D'ailleurs, faut-il reléguer Cage, Stockhausen et Boulez au vestiaire sous prétexte qu'ils sont trop connus ? Sont-ils si connus... des mélomanes de La Rochelle auxquels les Rencontres de La Rochelle sont *aussi* destinées ? Et les Rencontres doivent-elles simplement satisfaire la curiosité de trois cents amateurs parisiens qui connaissent par cœur leur Berio et leur Xenakis ? C'est là une bien étrange conception de la diffusion culturelle régionale.

■ **Les premières bourses annuelles d'aide à la création musicale, d'un montant de 66 000 francs, ont été attribuées à André Boucourechliev, Paul Mefand et Louis Saguer. Vingt-deux bourses de recherche, d'un montant de 4 000 à 30 000 francs, ont d'autre part été distribuées.**

Cinéma

« L'ILE DU DOCTEUR MOREAU »

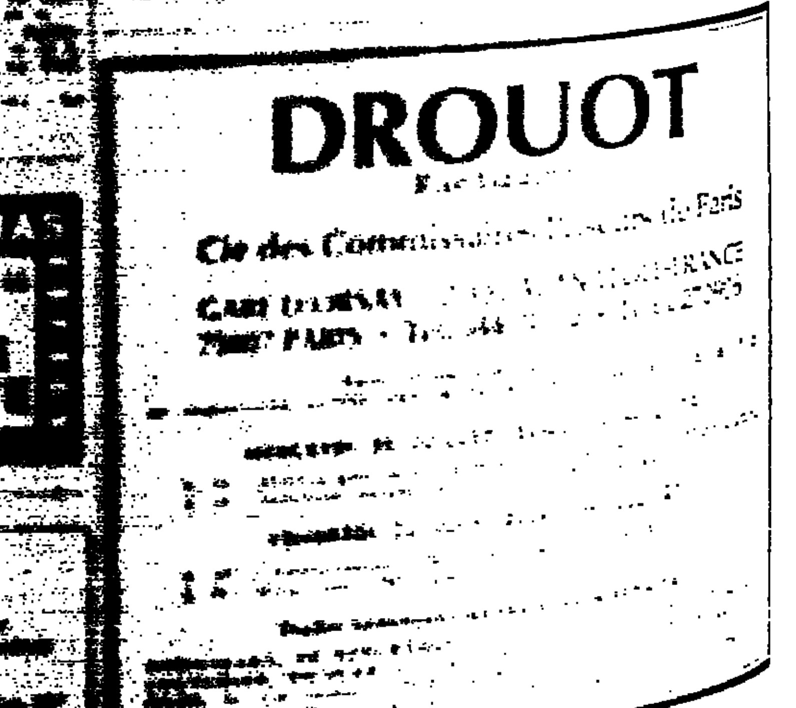
Après le nouveau *King Kong*, autre retour à la mythologie fantastique des années 30 éclose avec une poésie inégalée dans les serres chaudes des studios d'Hollywood. En 1932, dans le film d'Erle C. Kenton, Charles Laughton était l'inquiétant docteur Moreau, savant fou (inspiré d'un roman d'H. G. Welles), qui transformait des animaux en hommes. Aujourd'hui, dans la version réalisée par Don Taylor (*les Evadés de la planète des singes*), c'est Burt Lancaster qui se livre, avec des allures d'ancien chef nazi, à les expériences aberrantes au sein d'une île concentrationnaire. Michael York est le naufragé jeté dans cet univers et la troublante femme-panthère, jadis interprétée par Kathleen Burke, est remplacée par une jolie fille (Barbara Carrera) qui n'a plus rien de dangereux. Du coup, l'érotisme est absent de l'histoire.

Les masques des « humanimaux » sont impressionnants mais pas vraiment terrifiants. Ce bestiaire appartient à un film d'aventures qui rappellerait plutôt les « Tarzan » de la grande époque. Le clou du film est la révolte des créatures de Moreau contre le mauvais savant. Destruction du laboratoire, incendie, lions, tigres, panthères, sangliers et ours lâchés à travers les flammes et luttant avec les êtres hybrides : il y a là une mise en scène fort réussie d'effets spéciaux.

L'île du docteur Moreau 1977 affirme la pérennité d'un certain spectacle cinématographique. Un spectacle qui provoque une peur épidermique, non traumatisante, un spectacle qui a valeur de divertissement.

JACQUES SICLIER.

★ (v.o.) U.G.C.-Odéon, Normandie; (v.f.) Rex, Bretagne, Helder, U.G.C.-Gare-de-Lyon, U.G.C.-Gobelins, Mistral, Convention-Saint-Charles, Murat, Les Images, Secrétan.



ARTS ET SPECTACLES

Vente

Les vedettes de l'ébénisterie

Nous commençons aujourd'hui la publication de trois articles qui présentent un bilan de la saison des ventes à Paris et à Londres. Tour à tour seront étudiés les marchés du mobilier, des tableaux anciens et de la peinture moderne.

Christie a conclu, le 8 juillet, une série de ventes de mobilier français du dix-huitième siècle, organisées à Paris et à Londres depuis un mois.

Le départ avait été assez mal donné : contestations lors de la vente Loudmer, début juin, suite de rachats les 14 et 17 juin, aux ventes de l'étude Ader Picard Tajan, à Gabriel. Et pourtant, telle table de salon estampillée Schmidt aurait pu séduire les amateurs par sa sobriété Louis XVI, prouesse d'un ébéniste assez habile pour paraître simple. Mais les vendeurs sont quelquefois trop gourmands, il faut des pauses à la hausse : les acheteurs ne suivent plus, et il se vend peu de choses. Les quelques transactions qui se font à des prix élevés ne doivent pas tromper sur l'état d'un marché trop étroit pour que les prix y aient une signification véritable.

Bien sûr, une commode en laque de Coromandel, portant l'estampille de Criaerd, et dont les bronzes en volute rappelaient les nuages tourmentés du décor laqué est montée jusqu'à 275 000 F, tandis qu'un bureau d'os d'âne de Dubois, laqué, atteignait 250 000 francs ; brillants résultats qui ne peuvent pas être généralisés : un bureau de même type, à vernis Martin beaucoup plus banal, ne dépasse pas 10 000 livres le 8 juillet chez Christie, et une table tricoteuse en bois plaqué de Weisweiler ne trouve pas acquéreur à 100 000 F, le 14 juin, à Gabriel. A Londres, au contraire, une console du même ébéniste doit à la délicatesse de sa frise de bronze, à la qualité de son marbre, d'être adjugée 32 000 livres. Mais, toujours au pavillon Gabriel, un grand bureau Louis XV attribué à B.V.R.B. ne se vend pas, faute d'atteindre son estimation de 600 000 F !

Un meuble d'entre-deux, estampillé Dautriche, atteint, malgré quelques accidents et une certaine lourdeur, les 175 000 F de l'estimation. Et, au même prix, est enlevé un autre meuble d'entre-eux, de Migeon, remarquable par l'utilisation décorative jusque dans l'intérieur des portes des nervures du bois de bout posé en placage : lignes abstraites qui donnent vie à un haut meuble presque entièrement dépouillé de bronze. Le 17 juin, les chatoyantes couleurs du catalogue n'ont pas réussi à faire vendre les « clous » de la vacation. Plus discrètement, un buffet bas en chêne d'époque Régence s'est vendu 31 800 F, tandis qu'une console Louis XV proche de la manière de Toro était presque offerte à 5 300 F, et qu'une charmante paire de modestes chaises Louis XVI, à dossier galbé, ne dépassait pas 7 000 F ; loin des « vedettes » de l'ébénisterie, il est sans doute encore possible de trouver quelques jolis meubles de menuiserie, pour des prix guère supérieurs à ceux de Roche-Bobois ! Mais, là aussi, la vraie rareté se paie cher.

Le 21 juin, à la vente du palais d'Orsay, de l'étude Couturier et Nicolay, les entrelacs d'acajou des dossiers d'une paire de fauteuils de Jacob, hésitant entre la Chine et le maniérisme Chippendale, ont obtenu 80 000 F, prix comparable à celui de pièces d'ébénisterie adjugées à la même vente : 113 000 F pour une petite table de Lacroix, potelée comme une servante de Marivaux, 137 500 F pour un bureau plat Louis XV égayé par le décor champêtre d'un placage de feuillages sur bois de rose, et grâce à une provenance royale, le château de Compiègne, 190 000 F pour une commode transition estampillée R.V.L.C.

La paire de tables de nuit de Carlin vendue chez Christie n'avait, elle, besoin de nulle provenance illustre pour attirer l'attention (58 000 livres). A la rigueur d'un treillis de marqueterie répondait, aperçu à travers des sortes de lucarnes, le marbre moucheté de la tablette inférieure, dont la confusion minérale, toute soumise au hasard et aux fantaisies de la nature, semblait braver l'ordonnance raisonnable de l'art, discrète avancée vers la ligne d'ombre du siècle des lumières.

JEAN-MARIE GUILLAUME.

(A suivre.)

Expositions

Brancusi à Beaubourg

(Suite de la première page.)

La sculpture vers laquelle il se dirigeait n'était pas un « retour » au primitif mais la découverte nouvelle de formes essentielles.

Ces formes pures, Brancusi les polissait inlassablement jusqu'à en faire un miroir, comme pour en abolir la nature fermée, voir à travers et aller au-delà. Henry Moore, qui lui rendait visite impasse Ronsin, affirme que la sculpture de Brancusi a contribué à faire prendre conscience de la forme abstraite, irréductible, celle-là même que la représentation naturaliste occulte dans une figuration anecdotique. A l'époque, toute la sculpture contemporaine voulait « voir » l'autre face cachée des formes. Les cubistes, qui avaient mis le volume en morceau, Pevsner, qui l'avait rendu transparent, Moore, qui, en bon pragmatique, y avait fait un trou. Chez Brancusi, qui avait une attitude « idéalisante » et religieuse devant l'art, le moyen était la lumière, les reflets et le simulacre de transparence par le polissage qui rend les formes immatérielles, surtout lorsqu'elles sont courbes : l'œuf, l'oiseau qui s'élance, le phoque qui se dresse, la colonne sans fin, debout dans l'espace avec son air totémique.

L'œuvre, le système, le monde de Brancusi, étaient formulés, et pour ainsi dire en voie de sédimentation, lorsqu'il s'installe impasse Ronsin. L'homme y prit racine. Son atelier était sa maison et sa maison son monde. En fait, sa galerie d'exposition et son musée. Lorsqu'on voulait voir des Brancusi, c'est impasse Ronsin qu'il fallait aller. Le sculpteur y régnait en créateur, conservateur et metteur en scène d'un espace lumineux qui avait la blancheur de la pierre et du marbre. L'atelier était devenu un musée, un temple presque, dédié à une sculpture exigeante qui formulait des idées quasi mystiques sur la perfection, même si celle-ci n'est pas de ce monde. Sur le demi-siècle qu'il avait vécu à Paris, Brancusi avait passé trente-deux ans impasse Ronsin, jusqu'à sa mort en 1957. Il avait tellement cultivé ce lieu, qui fascinait tant ses visiteurs, où tout était fait de la main de l'artiste — le mobilier, les cheminées, l'ordre dans lequel les objets étaient toujours en représentation, acteurs muets et témoins du monologue de Brancusi avec le monde des formes, — que l'ensemble était devenu une œuvre : un espace contenant des sculptures, qui serait lui-même une sculpture.

C'est en tant que tel que Jean Cassou, alors conservateur en chef du Musée national d'art moderne, reçut en donation l'atelier de Brancusi, avec l'obligation de le reconstituer au musée. Cela fut fait imparfaitement dans l'ancien palais de Tokyo, mais, depuis le transfert à Beaubourg, on a vu grand : on a tout simplement reconstitué l'atelier de l'impasse Ronsin, détruit à la suite d'une rénovation urbaine. L'architecture mécanicienne du Centre Georges-Pompidou ne se prêtait pas à cette reconstitution à l'intérieur des salles, c'est pourquoi il fut décidé de faire le simulacre de l'atelier Brancusi, en reconstruisant ce double baraquement tout neuf.

L'extérieur est une absurde archéologie de la plus banale construction industrielle. Elle évoque sur la piazza, d'autre part, confuse et encombrée, un cantonnement de chantier. C'est l'intérieur qui nous intéresse, et il est saisissant. Nous sommes dans l'atelier comme sur un site archéologique, où chaque pierre, chaque sculpture, évoque un moment de la sculpture contemporaine et la présence de son « gourou ». On imagine bien le maître silencieux, le regard perçant, en costume blanc et chapeau biscornu, comme le montrent ses photos, avec son chien également blanc. L'atelier a été reconstitué grâce à la collaboration de ses légataires universels, deux peintres, Istrati et Natalia Dumitresco, qui étaient venus lui rendre visite impasse Ronsin, à leur arrivée de Bucarest en 1948. Connaissant tout de Brancusi, pour avoir vécu auprès de lui — à son service — pendant neuf années, jusqu'à sa mort, ils ont tout reconstitué, le plus fidèlement possible, grâce, notamment, à des documents photographiques.

On retrouve là, autour des tables de pierre, des tabourets qui, souvent, ont des socles de sculpture, une série de *Grands Coqs* saluant le soleil (1941), tout près de la *Colonne sans fin*, sous la haute verrière, le marbre du *Phoque* (1943), une suite du *Baiser*, sculpture qui est une architecture monumentale, le buste de *Mlle Pogany* (1913), aux yeux d'insecte, la *Maïastra* (1914), oiseau debout, qui a un air de sculpture égyptienne, la série des *Oiseaux* qui l'a occupé de 1919 aux années 40, la *Négresse aux lèvres ouvertes* (1926). Des sculptures taillées à grands coups dans le chêne, qui font penser à la sculpture nègre comme le *Poisson*, sur son socle miroir, à la sculpture cycladique. Tout le temple est reconstitué, côté musée, avec ses œuvres achevées, et, côté atelier, où elles ne sont qu'ébauchées. Etonnant fétichisme muséal auquel il ne manque qu'une chose : la poussière de pierre que Brancusi pourchassait pour protéger l'esthétique de pureté de sa sculpture, mais qui était toujours là.

Au quatrième étage du Centre Georges-Pombpidou, une exposition de photographies montre l'atelier et les sculptures vues par l'œil cyclopéen de la caméra de Brancusi. La photo était pour lui une manière de regarder et de garder ses sculptures, surtout celles qui partaient pour les salles de musées et des collectionneurs. Il détestait voir son monde entamé et le reconstituait sans cesse. L'idéal était de tout laisser dans l'atelier et de conserver l'atelier intact. A travers l' « ordre » et le « désordre » qui étaient les siens, Brancusi, l'homme, est toujours dans l'atelier.

JACQUES MICHEL.

★ **L'atelier Brancusi, reconstitué sur la place Beaubourg.**

Au Centre Georges-Pompidou, exposition Brancusi photographe, dont un album de quatre-vingt-quinze reproductions sert de catalogue. Préface de Pontus Hulten, présentation de Marielle Tabart et Isabelle Monod-Fontaine.

Voir aussi *Brancusi*, monographie par Ionel Jianou, aux éditions Arted.

Archéologie

LE TEMPLE DE DOUSH DÉGAGÉ EN ÉGYPTE

Une mission de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire a achevé de dégager du sable sous lequel il était enseveli le temple égypto-romain de Doush, dans l'oasis de Baris (désert libyque). Cet important édifice date du règne des empereurs Trajan et Hadrien et donne une idée de la prospérité antique d'une région aujourd'hui en grande partie aride malgré les efforts consentis sous Nasser pour y créer une « nouvelle vallée ». Dans le même secteur, l'Institut français du Caire a découvert récemment des vestiges et des objets divers appartenant notamment à la sixième dynastie, à la période copte et à l'époque de la pénétration musulmane. — *(Corresp.)*

Petites nouvelles

■ **L'Académie des beaux-arts vient de décerner ses prix d'ouvrages (histoire de l'art) : prix Paul-Marmottan à Pierre-Louis Mathieu : « Gustave Moreau » ; prix Bordin à Michel et Fabrice Fabre : « la Vie silencieuse en France, la Nature morte au dix-huitième siècle » ; prix Catenacci à Roger Avermaete : « Rubens et son temps » ; prix Thorlet à Gérald Van der Kemp : « Versailles » ; prix Bernier à Pierre Mazars : « A l'écoute des peintres » ; à Yves Frontenac : « Fontanarosa ou le Soleil sur la terre » ; à l'Association nationale Hector-Berlioz : tome II, « Correspondance générale d'Hector Berlioz (1832-1842) » ; à Sylvia Pressouyre : « Images d'un cloître disparu, Notre-Dame de Vaux » ; à Albert P. de Mirimonde : « l'Iconographie musicale sous les rois Bourbon, dix-septième - dix-huitième siècle ».**

■ **Le film yougoslave « Izbavitelj » (« le Sauveur »), de Krsto Papic, a remporté le prix du meilleur long métrage au Festival international du cinéma fantastique de Trieste.**

■ **La Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films français, que préside M. Raymond Danon, et l'Association française des producteurs de films, que préside M. Yves Rousset-Rouard, ont décidé de s'associer au sein d'une Fédération des producteurs français, qui aura pour mission de représenter les deux organismes dans leurs relations avec les pouvoirs publics, la télévision et les autres professions cinématographiques, ainsi que pour la promotion internationale des films. M. Francis Cosne a été nommé président de la Fédération et M. René Thévenet secrétaire général. MM. Raymond Danon et Yves Rousset-Rouard occupent les deux vice-présidences.**

■ **Le Théâtre populaire de Bretagne organise, en juillet et en août, une tournée de « Nomenoe... ce », farce bretonne jouée en français dans une réalisation scénique de Jean Moign. Renseignements : Centre Charner, 22800 Saint-Brieuc. Tél. : 33-71-61.**

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Nous deux, Loleh...

Extrêmement bizarre l'aventure de Loleh Bellon, mercredi soir sur TF 1. Elle était veuve, Mme veuve Lambert, l'héroïne d'Une seconde d'éternité, triste encore, ça se voyait, déprimée. Son mari devait lui manquer. Elle tournait un peu en rond dans son pavillon de banlieue, bien propre, bien astiqué. C'était le jour du départ de sa fille, une gamine boudeuse, désagréable ; on n'était pas mécontent de la voir retourner en pension.

On fait la valise de la petite, on s'habille, on sort, on croise quelques voisins, bonjour bonsoir, et on prend le chemin de la gare, un bon bout de chemin, ça faisait loin. Sur le quai, on confie l'enfant à la surveillante de l'institution, et à Loleh Bellon finit par s'apercevoir — on aurait bien aimé le lui signaler avant, mais le moyen ? — qu'elle a oublié son sac à main. A la sortie, il est tard, il fait nuit, on cherche instinctivement des yeux un taxi, un autocar... La production ne va tout de même pas nous obliger à refaire tout ce trajet à pied ? Si.

Bon... tant pis. Loleh a l'air contrariée : le coup du sac, probablement. Nous, on essaie de penser à autre chose. On ne fait sans doute pas assez attention, elle non plus. Résultat : en traversant une rue elle est renversée par un camion. Plus de peur que de mal, apparemment. Elle se relève, on arrive à sa porte. Verrouillée. On sonne, on appelle, plus d'employé de maison, personne. Si : des hommes à la mine patibulaire qui semblent camper dans ce coquet intérieur, à présent dévasté, un vrai chantier.

Loleh finit par entrer, elle est sidérée. Nous aussi. D'autant qu'elle ne s'est pas vue : la voilà brusquement vieillie, ridée, blanchie, c'est bien simple, en vingt minutes elle a pris vingt ans. Elle s'étonne, elle s'indigne — « Qu'est-ce que vous faites là ? », « Et vous même ? » — On s'engueule, la police débarque, nous embarque. Loleh s'explique. Les flics doivent la croire folle, ils l'envoient à l'hôpital se faire soigner par Marc Heyraud. Vous le connaissez, médecin ou policier, ce n'est pas le mauvais bougre, ce n'est pas non plus un foudre. Il se garde d'ailleurs bien d'avancer un diagnostic et la laisse s'enfoncer dans un long, un interminable cauchemar peuplé d'aliénés.

Quand elle en sort, c'est pour retourner chez le commissaire, un débile, on n'a décidément pas de chance. Il a ouvert une enquête et n'a même pas eu l'idée de demander qui étaient les anciens propriétaires de cette villa, aujourd'hui livrée aux terrassiers. Elle, elle s'accroche à son histoire, s'inquiète, s'affole. Nous, on commence à s'énerver. En voilà assez. Enfin, qu'est-ce que c'est que tous ces mystères ? Gérard Chouchan, le réalisateur, va-t-il enfin s'expliquer ? Pensez-vous, au contraire, il fait des chichis, il joue les coquettes, il brouille les pistes exprès. Malheureusement pour lui, ce secret si bien gardé, la presse a quand même réussi à le percer et n'a pas hésité à le trahir. Il suffisait, nous en sommes avisés en fin de soirée, de consulter son journal habituel pour trouver à la page télévision la solution de ce rébus particulièrement alambiqué. Ce n'était ni un phénomène surnaturel ni un accès de démence, c'était un cas d'amnésie. Tiens ! Surprenant ! Comment expliquer alors... Inutile de se casser la tête, mieux valait suivre l'exemple de Loleh et s'empresser d'oublier.

CLAUDE SARRAUTE.

LA RÉPARTITION DE LA REDEVANCE

2,79 millions de francs supplémentaires pour Antenne 2

Depuis la promulgation de la loi du 7 août 1974 — sanctionnant l'éclatement de l'O.R.T.F. en sept organismes —, les budgets des sociétés de programme (TF 1, A2, FR 3, Radio-France) dépendent chaque année des résultats donnés par la commission de répartition de la redevance. Cette commission est composée de membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, répartit le produit de la redevance selon un système assez complexe de notes, tenant compte à la fois de l'audience et de la qualité, la qualité étant jugée deux fois — une première fois par une commission de la qualité (composée de vingt-sept membres), une seconde fois par le « public », selon des sondages réalisés par le Centre d'études d'opinion (qui effectue aussi des sondages d'audience). La commisison de la répartition de la redevance vient de rendre ses chiffres publics.

C'est ainsi que la commission de la qualité a attribué les notes suivantes (sur 20) : 12 à TF 1 (soit une augmentation de 14,3 % par rapport à l'an dernier) ; 12,5 à A2 (soit une augmentation de 25 %) ; 13 à FR 3 (soit la même note que l'an dernier) et 13,5 à Radio-France (soit une augmentation de 3,8 %).

Les résultats des notes du « public » ne sont pas communiqués, mais l'on sait que les sondages réalisés auprès de ce même public sur la qualité donnent les variations suivantes : TF 1 est en augmentation de 1,9 % par rapport à l'an dernier ; A 2, en augmentation de 3 % ; et Radio-France, en augmentation de 5,1 %.

Les sondages d'audience, réalisés aussi par le C.E.O., indiquent pour TF 1 une baisse de 6,8 % ; pour A 2 une baisse de 4 % ; pour FR 3, une augmentation de 35 % ; et pour Radio-France, une augmentation de 4,3 % (il s'agit de l'augmentation du volume d'écoute par rapport à l'an dernier).

Par jour, le volume d'écoute en heures en fonction du nombre de téléspectateurs ou d'auditeurs a été, selon le C.E.O., de 44 millions pour TF 1, 27,6 millions pour A 2, 13,4 millions pour FR 3 et 18,8 millions pour Radio-France.

En fonction de ces résultats TF 1 voit ainsi diminuer son budget de 4,35 millions de francs, A 2 voit le sien augmenter de 2,79 millions de francs, FR 3 reçoit 1,56 million de francs supplémentaires et Radio-France ne bénéficie d'aucun avantage financier.

Rappelons que, selon la loi, c'est l'écart par rapport à la note de l'année précédente qui entre en ligne de compte dans la formule de répartition de la redevance. D'autre part, l'indice de qualité compte trois fois plus que l'indice d'écoute.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 15 JUILLET

— *Mme Christiane Scrivener*, secrétaire d'Etat à la consommation, parle de la lutte contre les ententes commerciales et industrielles à Monte-Carlo, à 13 h. 15.

JEUDI 14 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : les Années d'illusion ; 21 h. 30, Variétés : Roger Pierre raconte, produc. et réal. G. Folgoas.

22 h. 25, En direct du Palais de Chaillot : Feu d'artifice.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Variétés : la Bastille en chantant, de G. Lux et C. Milcic, réal. G. Barrier.

21 h. 50, Téléfilm : Probe.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma. Cycle cinéma français) : DIVINE, de D. Delouche (1975), avec D. Darrieux, J. Le Poulain, M. Couture, R. Fontana, G. Plana.

Une comédienne adulée, lassée de jouer les séductrices, assure, dans la vie, un emploi nouveau pour décourager un jeune homme amoureux d'elle. Mais elle s'éprend de lui. Une comédie musicale charmante et joliment filmée.

21 h. 55, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique de France-Culture, par L. Attoun : Louise Michel ou les œillets rouges, de Dominique Houdart ; 22 h. 30, Entretiens avec Jean-Louis Schafer par M. Benezet ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Entrée de jeu : « 33 variations sur un thème de Diabelli », « Grande Fugue » (Beethoven), par J.-F. Heisser et A. Planes (quatre mains) ; 22 h., Récital du haute-contre A. Deller ; 0 h. 5, Jazz à Nice.

VENDREDI 15 JUILLET

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 13 h. 50, Jubilé de la reine Elisabeth II (résumé par L. Zitrone) ; 14 h. 50, Téléfilm : Nevada Smith (rediffusion) ; 16 h., Spécial jeunes (à 16 h. 55, Les Infos) ; 17 h. 30, Tour de France (arrivée de l'étape) ; 18 h. 30, Série : Cosmos-1999 (rediffusion) ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Tour de France (résumé filmé).

20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « les Joyeuses Commères de Windsor », de Shakespeare, mise en scène J. Fabbri, avec J. Fabbri, B. Alane, Cl. Piéplu.

22 h. 30, Allons au cinéma.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Bergeval et fils (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui, madame ; à 15 h. 5, Série : Champions ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 18 h. 5, Fenêtre sur : Table ronde.

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les détours de France.

20 h. 30, Feuilleton : Le confessionnal des pénitents noirs ; 21 h. 40, Emission littéraire : Apostrophes. (Les racines de l'homme noir.)

Avec le président Léopold Sedar Senghor, M. Alex Haley, auteur du best-seller Roots, *et M. Georges Balandier* (Histoires d'autres).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, (Ciné-club) : FILM : REMPARTS D'ARGILE, de J.-L. Bertucelli (1970), avec L. Schenna et les habitants du village de Tehouda.

La vie d'un village isolé du sud algérien et la prise de conscience d'une jeune femme qui veut échapper à un sort tout tracé. La révélation d'un monde inconnu.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : le Mouvement missionnaire intérieur laïque ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Documentaire : Univers inconnu (les lions du Serengeti, au Kenya), par le baron H. Van Lauwick et J. Goudall ; 21 h. 30, Série : Quelques Afriques, d'A. Moravia et A. Anderman (Troisième partie : Le fleuve Congo ; sur les traces de trois écrivains.)

22 h. 25, Journal.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marc Guyon (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; à 8 h., Les chemins de la Connaissance.. Quand le peuple prend la parole (rediffusion) ; à 8 h. 32, Alexandrie, le rêve du dieu-soldat (rediffusion) ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Tribune internationale des compositeurs 1977 ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musique extra-européenne ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Ami dans le miroir », d'A. Stil ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture : les Français s'interrogent... Connaît-on l'histoire des jardins ? ; à 16 h. 40, L'heure de pointe ; 17 h. 30, Tribune internationale des compositeurs 1977 ; 18 h. 30, Présence d'Andersen ; 19 h. 25, Personnes, personnages, avec R. Camus, écrivain (rediffusion) ;

20 h., Relecture : Apollinaire, par H. Juin, avec G. Clancier, M. Decaudin, C. Tournadre. Textes lus par P. Vaneck et P. Chaumette ; 21 h. 30, L'atelier de musique, au château de Ville-d'Avray (Prechon, Denis, Vercken, Davidowski, Stravinski) ; 22 h. 30, Entretiens avec... Jean-Louis Schafer, par M. Benezet ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; à 7 h. 45, Le violoniste J. Heifetz ; 9 h. 2, Les grandes voix : « Bidu Sayao » ; 9 h. 30, La règle du jeu, par P. Szersnovicz : Debussy, Bartok ; à 15 h., Pour alto : Jolivet, Milhaud, Telemann, Debussy, Mahler ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 18 h. 45, Jazz time ; 19 h. 45, En scène : « Une soirée dans la fosse » ;

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : Schubert par K. Schuricht ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : Festival de Vienne (Stravinski, Mozart, Tchaïkowski) ; 23 h. 15, Jazz forum : en direct de la grande parade de Nice et de Montreux ; 1 h., Non écrites : musique du Pakistan

SOCIÉTÉ

LE « MAGE DE COMPIÈGNE »

Les bonnes affaires du plombier-thaumaturge

Compiègne. — M. René Hénaux, dit « le mage de Compiègne », dit « le plombier-thaumaturge », dit « le témoin de Dieu », fait à nouveau parler de lui depuis quelques jours. Sans cesse, son nom revient dans les discussions qui tournent autour du décès suspect, le 5 juillet dernier, de Claudie B..., âgée de seize ans. L'activité du « mage » n'en est pour autant nullement affectée. Il vit, prie et prospère...

De notre envoyé spécial

Certaines personnes travaillent pour la gloire. A en croire les adeptes du *mage de Compiègne*, M. René Hénaux fait partie de celles-là. « *Il ne demande rien : il ne reçoit rien ; il n'accepte rien* », disent-ils de lui avec déférence. Bref, l'argent serait le cadet des soucis de M. Hénaux. Pourtant...

« *A l'époque de son apogée, dans le sac de courrier qu'il recevait tous les jours, il y avait des mandats en pagaille* », confie une personne informée. « *On le paye, oui... même grassement ; on ne sait pas trop ce qu'il peut en faire : il ne sort pas.* » « *Bien sûr*, dit un voisin, *on dit qu'il ne prend rien, mais quand on a la « chance » d'entrer chez lui, il y a une cuisinière sur laquelle on dépose de l'argent. Je peux vous dire qu'il n'y reste pas longtemps !* » Pour les fidèles, qui se massent chaque dimanche devant son pavillon de brique, au 24, rue Charles-Demouchy, dans l'attente de l'une de ses apparitions, il reste la possibilité « *de jeter la pièce — ou le billet — par-dessus la grille du jardin* ».

Ainsi va la vie du « *mage* », ancien ouvrier plombier qui a troqué, voilà une éternité, son bleu de travail pour un froc aux odeurs de soufre, après qu'il eut compris que ses apparitions ne laissaient pas tout le monde indifférent.

Au départ, un simple don. M. Hénaux « *fait le rebouteux, le guérisseur* », le soir (« *ça, on ne peut pas lui reprocher, c'est une science, c'est pas surnaturel* »). Le jour, il exerce son métier. Les années passent. Et puis, soudain, Dieu lui apparaît « *dans la flamme vive de son chalumeau* ». De ce jour le plombier-thaumaturge quitte son travail et se consacre à « *la religion* ». Une affaire qui tourne. « *Priez* », enjoint-il autour de lui. Les gens prient. « *Faites qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre Dieu et la nature* », recommande-t-il. Ses adeptes — sans qu'il l'ait lui-même demandé ? — renoncent aux médecins et à leur pharmacopée.

Silence des pouvoirs publics

C'est le début d'une certaine gloire. D'autant qu'il sauve — dit-on — un garçon grièvement blessé, fils du roi d'une tribu de gitans. Ces derniers forment aujourd'hui le fond de sa « clientèle » et jouent pour lui, à l'occasion, les gros bras. Malheureusement les guérisons ne sont pas systématiques. Une femme, Mme Danièle Fleurus, meurt, entre autres, en juillet 1969, de la tuberculose, faute de soins (*le Monde* du 21 juillet 1969). Un peu plus tard, une fille et un garçon doivent être arrachés à leurs parents et hospitalisés d'urgence (*le Monde* du 26 juin 1970). Le 5 juillet dernier, enfin, une adolescente de seize ans, Claudie B..., meurt d'une pleurésie. Toujours faute de soins...

Certes, une information judiciaire est aujourd'hui en cours, mais sans grande chance d'aboutir (« *Dans le dossier, le « mage » n'apparaît pas. Le rapport entre Hénaux et la victime n'est pas direct* », dit-on au tribunal de Compiègne). Pourquoi ? Parce que le plombier-thaumaturge assure ne jamais recevoir d'argent de ses malades, parce qu'il prétend ne pas être guérisseur, parce que, enfin, tout viendrait de l'interprétation erronée de ses préceptes par ses fidèles.

Pied-de-nez à la justice qui n'en peut mais ? Croyance farouche en sa mission ? En attendant, le « mage » poursuit son bonhomme de chemin. Tous les dimanches, des gens viennent en cars de la Belgique, de l'Aisne, de la Somme, pour recueillir « *l'enseignement du prieur* ». Les pouvoirs publics baissent les bras (« *Que voulez-vous, il n'y a pas de troubles sur la voie publique* »), temporisent (« *Ces affaires ne se traitent pas dans la précipitation* »), voire minimisent (« *Ce sont des événements conjoncturels* »). Le maire de Compiègne, M. Jean Legendre (*divers majorité*), lorsqu'il déclarait, samedi 9 juillet, « *Il faut rompre le mur du silence qui entoure, depuis 1969, les quatre morts d'enfants de disciples du « mage de Compiègne », en comptant le décès de Claudie B...* », devait ignorer qu'il parlait, en l'occurrence, d'un « *intouchable* ».

LAURENT GREILSAMER.

JUSTICE

A Toulouse

IMPORTANTE TENTATIVE D'ESCROQUERIE AU DÉTRIMENT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Une énorme tentative d'escroquerie au détriment de la Société générale, quatrième banque française et dixième banque mondiale par l'importance de son bilan, a été déjouée, par l'arrestation à Londres et à Toulouse d'escrocs qui tentaient d'écouler une partie d'un lot de faux billets à ordre, d'un montant total de 400 millions de dollars.

Un escroc, qui répond au nom d'Albert Messaca, a été arrêté, mercredi 13 juillet, à Londres par Scotland Yard. Quatre personnes l'ont été à Toulouse par la police : deux autres escrocs, dont l'identité n'est pas connue, et deux cadres subalternes d'agence de Toulouse, MM. André Peuchot, sous-directeur du siège régional, et Michel Ruffin, fondé de pouvoir, qui se seraient rendus complices de l'opération.

Se faisant passer pour les représentants d'importantes personnalités arabes, les escrocs auraient promis de déposer plusieurs centaines de millions de pétro-dollars, pour une période de dix ans. Par la foi de cette seule promesse... et de celle d'importantes royalties, les deux employés de banque auraient alors alors procuré aux « intermédiaires » des billets à ordre, pour un montant de 400 millions de dollars.

C'est la présentation, à la succursale londonienne de la Société générale, il y a quelques jours, de huit billets à ordre, d'un montant de 25 millions de dollars chacun, par un conseiller juridique anglais agissant au nom de « tiers » fort discrets, qui a provoqué le déclenchement immédiat de vérifications, qui devaient amener la découverte de l'affaire.

La Société générale indique dans un communiqué officiel, publié jeudi 14 juillet, que tous les billets à ordre ont été récupérés. Outre les huit billets présentés à Londres circulait un billet de 200 millions de dollars, qui n'a pas été présenté. « *Cette affaire*, précise la Société générale, *n'aura donc pas de conséquences financières.* »

● *« L'Aurore » condamné pour diffamation envers M. Georges Sarre.* — La 17e chambre correctionnelle de Paris a condamné, le mercredi 13 juillet, la directrice de publication du quotidien *l'Aurore*, Mme Francine Lazurick, à 1 000 francs d'amende pour diffamation envers M. Georges Sarre, l'un des animateurs de l'aile gauche du parti socialiste, candidat aux élections municipales à Paris. M. Sarre se plaignait d'un article de José Van den Esch publié le 9 mars sous le titre « Le pouvoir révolutionnaire installé dans les mairies, c'est le programme de M. Sarre, candidat socialiste à Paris ». M. Jean-Pierre Chevènement, qui avait également intenté un procès à *l'Aurore* a été débouté (*le Monde* daté 20-21 mars 1977).

FAITS ET JUGEMENTS

M. Revelli-Beaumont partie civile.

M. Luchino Revelli-Beaumont s'est constitué, mercredi 13 juillet, partie civile dans le dossier ouvert par M. Charles Franceschi, juge d'instruction, pour arrestation illégale et séquestration de personne. Le matin, les policiers de la brigade criminelle l'avaient une nouvelle fois entendu.

On a appris, d'autre part, que M. Jean-Pierre Caron, gendre de M. Revelli-Beaumont, avait joué le rôle de navette entre M. Albert Chambon, l'ancien ambassadeur, qui était, depuis le 23 juin, l'intermédiaire auprès des ravisseurs et la famille. Ce dispositif a, semble-t-il, fonctionné à l'insu de la police qui en aurait conçu quelque amertume. Les moyens importants que les policiers affirment avoir utilisé pour identifier les ravisseurs étaient en effet dans ces conditions tenus à l'écart du déroulement de l'affaire et de ses péripéties les plus importantes.

C'est M. Caron qui a remis la rançon aux ravisseurs à Genève. Dans un communiqué confus, publié mercredi 13 juillet à Zurich, la direction générale du Crédit suisse (qui est la banque de la société Fiat) dément avoir joué un rôle dans l'affaire Revelli-Beaumont, *tout en acceptant le* principe d'une telle assistance « *dans de tels cas* ».

Le président du Ruhl diffamé dans « M... comme milieu ».

La sixième chambre correctionnelle de Nice a condamné M. James Sarazin, auteur du livre *Dossier M... comme Milieu*, et les éditions Alain Moreau qui le publient, pour diffamation envers M. Jean-Dominique Fratoni et la société Socret du casino Rhul qui s'estimaient diffamés par certains passages du livre (nos dernières éditions). Dans ses attendus le jugement reconnaît un caractère diffamatoire à certaines assertions, notamment six pages concernant l'honorabilité, les fréquentations de M. Fratoni et l'origine des capitaux qu'il contrôle.

Le tribunal a retenu que les défenseurs, Mes Chazal et Bardi, n'avaient pu apporter la preuve de ces assertions et a condamné à 5 000 F d'amende les éditions Alain Moreau et à 3 000 F, M. James Sarazin. La société éditrice a en outre été condamnée à 1 F de dommages et intérêts et non à 100 millions de francs comme la partie civile l'exigeait.

Enfin, la suppression des pages 80 à 86 du livre a été ordonnée de même que celle de la mention des noms des plaignants sur l'index alphabétique dans tous les exemplaires mis en vente. Ceux-ci devront être saisis et les extraits du jugement devront être publiés dans trois quotidiens. — (*Corresp.*)

Ententes pétrolières : la plainte d'Amiens recevable.

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a rendu, le 13 juillet, un arrêt admettant la recevabilité de la constitution de partie civile de la ville d'Amiens dans l'affaire d'ententes pétrolières instruite à Marseille. Dans un précédent arrêt rendu le 18 février 1976, mais annulé le 24 mars dernier par la Cour de cassation, la chambre d'accusation d'Aix-en-Provence avait estimé que le juge d'instruction de Marseille était incompétent pour connaître de cette nouvelle constitution de partie civile qui intervenait après les dépôts de plaintes des municipalités de Marseille, Arles, Martigues et Berre-l'Etang. La chambre d'accusation considérait qu'il n'était pas nécessaire de s'expliquer sur le lieu de connexité entre les faits dénoncés par la ville d'Amiens et ceux qui faisaient l'objet de l'information ouverte dans la région marseillaise (*le Monde* du 30 juin 1977).

● *Entrave aux fonctions de délégué syndical.* — Le tribunal de Roanne (Loire) a condamné, lundi 11 juillet, à 5 000 francs d'amende pour infraction au code du travail et entrave aux fonctions de délégué syndical M. Marcel Muguet, cinquante et un ans, président-directeur général de la firme portant son nom, installée à Combre, près de Roanne. Mlle Jeanne Charrat, cinquante et un ans, déléguée C.F.D.T., licenciée une première fois en décembre 1976, avait été réintégrée par une décision du ministère du travail. Mais une *partie du personnel, groupée dans* un syndicat autonome, avait lancé plusieurs mouvements de débrayage pour s'opposer à son retour. (*Le Monde* du 31 mai 1977.). — (*Corresp.*)

● *M. Gérard Nicoud a été condamné*, mardi 12 juillet, par le tribunal correctionnel de Lyon, à 20 000 francs d'amende pour provocation à la violence, mais relaxé au bénéfice du doute du délit de provocation au meurtre. Les poursuites avaient été ouvertes sur plainte du ministère de l'économie et des finances après les menaces du leader du CID-UNATI de « *pendre les agents du fisc par les pieds* ». (*Le Monde* du 9 juin.)

● *Inculpation du meurtrier présumé du bal d'Epinal.* — Bernard Romary, dix-huit ans, a été inculpé le mardi 12 juillet, par le parquet d'Epinal (Vosges), de meurtre, tentative de meurtre, voies de fait et port d'arme prohibée. Bernard Romary et cinq de ses amis, appelés « *la bande à Mao* », avaient provoqué une bagarre, le samedi 9 juillet, à la sortie du bal de Sercœur, près d'Epinal (Vosges), au cours de laquelle Michel Balay, âgé de vingt-cinq ans, avait été tué de plusieurs coups de couteau (*le Monde* du 12 juillet).

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

DANS LES CONSEILS RÉGIONAUX

Languedoc-Roussillon

CE N'EST PAS LA NOUVELLE POLITIQUE DU TOURISME QUI ATTÉNUERA LE MARASME GÉNÉRAL affirment les élus

De notre correspondant

Montpellier. — Le conseil régional du Languedoc-Roussillon, réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Edgar Tailhades (P.S.), a entendu M. Pierre Racine, président de la Mission interministérielle d'aménagement du littoral, venu parler du tourisme dans les cantons du haut pays. La mission affectera une partie de ses crédits à l'arrière-pays, selon les propositions qui lui seront présentées par les élus. Les conseillers régionaux, tout en reconnaissant l'importance du tourisme, ont estimé que le marasme qui frappe le Languedoc-Roussillon ne sera pas résolu par ce seul moyen. Une aide efficace aux habitants sédentaires, notamment sur le plan agricole et industriel, ferait mieux leur affaire.

Après avoir approuvé son budget supplémentaire, qui prévoit notamment un crédit important pour l'entente interdépartementale pour la démoustication, le conseil régional a donné acte au préfet de région de son rapport sur l'exécution du VIIe Plan, qui a soulevé de vives critiques de la part de M. Emile Jourdan (P.C.). Le député du Gard et maire de Nîmes a souligné la dégradation constante de la situation de l'emploi. Il a aussi estimé insuffisant le développement de la voirie rurale.

Pour les routes et les transports routiers, les dépenses au titre des actions prioritaires représentent moins de 20 % de l'enveloppe prévue. Pour les ports maritimes, les dotations n'atteignent que 12 % des prévisions. Les travaux d'intérêt régional pour le port de Sète n'ont pratiquement pas été engagés (1,4 % des dépenses prévues).

En revanche, M. Jourdan a reconnu l'effort fait en matière des bâtiments d'élevage et du secteur hydraulique.

Ile-de-France

L'A-86 sera enterrée dans la traversée des forêts

précise M. Fourcade

Dans les premiers jours de juin, M. Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, demandait l'étude d'un nouveau tracé de la partie de la future rocade A-86 dans l'Ouest parisien. Nous avions, dans *le Monde* du 14 juin, présenté les différentes variantes possibles.

Le ministre affirme dans une interview publiée par l'hebdomadaire *le Courrier des Hauts-de-Seine* qu'il est nécessaire de boucler la rocade A-86 « *sous peine de rendre invivables d'ici dix ans les communes de la banlieue ouest* ». « *Dans dix ans*, déclare M. Fourcade, *les trafics atteindront environ le double de ce que l'on constate aujourd'hui, ce qui signifie des encombrements constants dans la mesure où les maires sont amenés à refuser les élargissements des rues qui multiplient les nuisances des riverains.* » « *S'il est nécessaire de boucler l'A-86*, ajoute M. Fourcade, *il ne faut pas pour autant porter atteinte à l'environnement, et notamment aux sites boisés, uniques en région parisienne et qu'il faut absolument préserver.* » « *Les tracés qui sont à l'étude*, a-t-il précisé, *prévoient pour la traversée des forêts que plus de 80 % de la longueur de la voie (soit une quinzaine de kilomètres) sera enterrée.* »

Le ministre, qui a rencontré le 7 juillet les élus des Hauts-de-Seine et des Yvelines, précise qu'il leur a demandé de se prononcer sur trois tracés. Deux de ces variantes, indique-t-il, ont un tracé direct entre la Seine au nord et la voie express, qui va du Petit-Clamart (Hauts-de-Seine à Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) au sud. *Une troisième* variante rejoint l'autoroute A-13 à Rocquencourt (Yvelines) et utilise le tracé des autoroutes A-12 et G-12.

Outre les élus, M. Fourcade a précisé qu'il consulterait les administrations et les associations de défense de l'environnement avant de proposer un tracé définitif au gouvernement.

Picardie

LE P.C. REFUSE DE SIÉGER AU BUREAU

(De notre correspondant.)

Amiens. — Depuis les dernières élections municipales, l'union de la gauche compte onze sièges sur quarante-huit au conseil régional de Picardie, soit un gain de trois sièges. Selon la règle de la représentation proportionnelle, adoptée d'un commun accord lors de la création des assemblée régionales, l'opposition voit le nombre de ses représentants passer de deux à trois au bureau de l'assemblée régionale. M. Charles Baur (maj.), président, a donc demandé aux communistes et aux socialistes de désigner l'un des leurs. Mais à la surprise générale, M. Sinoquet (P.C.), adjoint au maire d'Amiens, a annoncé que son groupe ne présenterait pas de candidat et que lui-même se retirait du bureau. Il a affirmé qu'il s'agissait d'une « *caricature de proportionnelle, le mode de représentation réduisant l'opposition à la portion congrue* ».

M. Baur a répondu : « *Vous siégez depuis trois ans et demi et vous avez toujours pu vous exprimer. Votre démarche politique est curieuse. Dans une région qui a voulu la proportionnelle, les communistes, aujourd'hui, refusent le jeu démocratique.* » C'est un socialiste, M. Amsallem, maire de Beauvais, qui a été élu au bureau ; le siège du communiste a été « *gelé* ».

Au cours de cette réunion, les conseillers régionaux ont voté une rallonge budgétaire de 16,7 millions, représentant 1,84 % des impôts locaux (4 F par habitant). Les élus communistes se sont abstenus. Ils sont en effet « *opposés au principe du transfert de charges et à la création d'une super-fiscalité régionale* », mais ils ne sont pas contre « *la réalisation d'équipements nécessaires à la satisfaction des besoins de la population* ». — M. C.

● *Frein dans les bureaux.* — Les agréments pour la construction de bureaux en Ile-de-France ont diminué d'un tiers en 1975 par rapport à 1974 : ils portent sur 563 000 mètres carrés au lieu de 897 000 (1 736 000 en 1971), indique le bulletin *Informations Ile-de-France*.

Ce sont essentiellement les bureaux « en blanc » (sans affectation préalable) qui sont touchés, mais on enregistre également une diminution de près d'un tiers dans le secteur des bureaux « affectés ».

Bretagne

LA LOIRE-ATLANTIQUE S'ASSOCIERA-T-ELLE A LA CHARTE CULTURELLE ?

(De notre correspondant.)

Rennes. — M. André Colin, président du conseil régional de Bretagne, a donné, mercredi 13 juillet, des précisions sur le projet de charte culturelle.

Perçu comme un premier pas vers la reconnaissance d'un certain droit à la différence, ce nouveau « traité culturel » qui sera négocié à la fin de l'année entre l'Etat et la région, suscite un important espoir. Personne n'a oublié ce passage du discours de M. Giscard d'Estaing à Ploërmel, en février : « *Les traditions et les cultures de la Bretagne ne sont pas simplement du folklore, elles sont des manières de vivre, quelque chose de différent dans un monde qui se banalise et dont l'âme se vide.* »

Financée pour moitié par l'Etat et la région, la charte, avec une enveloppe de 120 millions de francs sur cinq ans, couvrira cinq chapitres principaux : la langue bretonne et son enseignement, l'histoire et la recherche, la conservation et la mise en valeur des monuments historiques, les musées, l'archéologie et l'expression artistiques, le cadre de vie. Conséquence logique de l'impossibilité des établissements publics régionaux d'accorder des crédits de fonctionnement, les monuments historiques profiteront *d'une bonne partie des crédits*, tandis que les très nombreuses associations culturelles risquent de devoir se contenter d'un soutien plus théorique. Les contacts avec le département de la Loire-Atlantique en vue d'une « réintégration culturelle » à travers cette charte, se poursuivent. Mais si l'établissement public régional de Bretagne souhaite l'extension à ce département de la charte, celui des Pays de la Loire et le conseil général de la Loire-Atlantique adoptent pour le moment une réserve qui semble dépasser la simple prudence.

EQUIPEMENT

Craignant les provocations

La C.F.D.T. renonce à manifester sur le site nucléaire de Creys-Malville

« *Nous n'appellerons pas les 30 et 31 juillet à manifester sur le site de Creys-Malville* », a déclaré le 13 juillet au cours d'une conférence de presse M. Michel Rolant, secrétaire confédéral de la C.F.D.T.

« *Il y aura des provocations*, a-t-il expliqué, *et nous ne voulons pas que l'on nous en rende responsables.* » En agissant ainsi, contrairement à ce qu'elle avait laissé entendre jusqu'ici, la C.F.D.T. entend se démarquer des organisations qui n'ont pas comme elle « *une responsabilité morale et politique au plan national* » et qui ont manifesté leur intention de « récupérer » le mouvement antinucléaire à leur profit. La centrale syndicale vise ainsi non les groupes d'écologistes, mais les mouvements révolutionnaires d'extrême gauche qui pourraient profiter du grand rassemblement antinucléaire prévu sur le site du *surrégénérateur de Creys-Malville* (Isère) pour relancer l'agitation politique.

Cependant, la C.F.D.T. rappelle qu'elle a été l'une des premières organisations à demander le report de la construction de Super-Phenix. Elle organisera à Morestel (Isère), à une quinzaine de kilomètres du site, une manifestation pacifique à l'écart des autres organisations.

M. Michel Rolant a rappelé que la C.F.D.T. demandait une révision et un ralentissement du programme nucléaire français. « *Nous avons constaté une double dérive des signataires du programme commun vis-à-vis du nucléaire civil et de l'armement nucléaire. Nous espérons, qu'en prenant ainsi position nous allons déclencher l'ouverture d'un débat avec nos partenaires.* »

La prudence de la C.F.D.T., qui rejoint celle qu'a exprimée à plusieurs reprises la C.G.T., semble justifiée par le climat de violence qui s'instaure parfois autour de la polémique nucléaire et dont l'attentat commis au domicile de M. Boiteux, directeur général de l'E.D.F., dans la nuit du 8 juillet, a pu être considéré comme une manifestation.

Dans la nuit de mardi à mercredi, deux nouveaux incidents ont été signalés. A Heiteren, dans le Haut-Rhin, un groupe d'écologistes français et allemands qui occupaient le chantier de construction d'un pylône de la ligne haute tension Fessenheim-Paris depuis deux mois et demi a été attaqué par un commando d'une dizaine de jeunes gens armés de bâtons et de ceinturons. Un cocktail Molotov a été lancé par les assaillants sur le campement des écologistes, brûlant légèrement l'un d'entre eux. Près de Cherbourg, dans la Manche, un bulldozer appartenant à une entreprise travaillant sur le site nucléaire de Flamanville a été détruit par une charge de plastic. Cette action a été revendiquée par un « comité de reprise des sites » (C.R.S.), organisation jusqu'à présent inconnue dans la région.

TRANSPORTS

LA S.N.C.F. ÉTUDIE UN PROJET DE « TRAIN A GRANDE VITESSE » POUR L'OUEST

« *Dans la perspective d'accélération des liaisons ferroviaires avec la façade atlantique, j'ai demandé à la S.N.C.F. d'étudier une variante « Atlantique » de « trains à grande vitesse », qui auraient les mêmes avantages que ceux du Sud-Est, en accélérant au départ de Paris les communications vers l'Ouest* », déclare M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement, dans une interview à *Ouest-France*.

« *Ces avantages permettraient de gagner une à deux heures pour la totalité des points desservis, c'est-à-dire de Brest à Nantes et à La Roche-sur-Yon, jusqu'à la région parisienne. Ce projet est, bien sûr, de longue haleine. Il est à l'étude, et ne pourra commencer à être entrepris qu'à l'horizon 1982-1983.* »

« *Dans l'état actuel des études, le tracé utiliserait une voie nouvelle, qui irait de Paris au Mans et à Tours, et il utilisera ensuite en grande partie les voies existantes, que nous chercherons, bien sûr, d'ici-là, à moderniser le plus possible* », conclut M. Fourcade.

LA VIE SO

EQUIPE

gouvernement relance la p
de protection de la natu

RÉGION À L'AUTRE

...-Roussillon

Picardie

ÉQUIPEMENT

La C.F.D.T. renonce à manifester sur le site nucléaire de Creys-Malville

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS

« Paie sauvage » chez les Lip

De notre correspondant

Besançon. — Les ouvriers de Lip ont prélevé environ vingt-cinq mille francs sur le produit de la vente des montres pour verser, le 13 juillet, un complément de ressources à une cinquantaine d'entre eux : ceux qui ont cessé, le 13 juin, d'être pris en charge à 90 % de leur salaire par l'Assedic et dont l'allocation de chômage a été réduite à cette date à 35 %.

Les premières « *paies sauvages* » doivent assurer pour le mois de juin un « *salaire* » équivalent aux « *90 %* ». La prochaine paie sauvage reste fixée au 13 août et concernera un effectif beaucoup plus important. Les ventes de montres (six mille jusqu'à présent) ont procuré aux grévistes une somme voisine de neuf cent mille francs. D'autre part, le groupement d'achat qui a été constitué a pu proposer, le 13 juillet, des poulets et du fromage aux chômeurs de Besançon qui sont, en outre, accueillis au restaurant de l'entreprise : deux cents personnes y viennent manger chaque midi.

Des mesures ont également été prises, après les coupures de courant par la police. Le groupe électrogène que la ville de Besançon va mettre, mardi prochain, à la disposition des « occupants » assurera l'alimentation en courant électrique du restaurant; un autre groupe électrogène situé dans l'usine ne servira qu'à l'alimentation des ateliers où fonctionnent quelques machines. A Palente, on indique qu'il y aurait dans les chambres froides de l'usine cent mille mouvements en stock alors que le « trésor de guerre », mis à l'abri par les ouvriers, comprend quatre-vingt mille montres entièrement terminées.

Du matériel est également en service dans les ateliers de mécanique, qui fabriquent actuellement des jeux et de l'outillage pour l'estampage de nouvelles boîtes de montres. Le département des matières plastiques, où l'on fabrique des éléments du « chômageopoly », fonctionne déjà partiellement. Et les grévistes envisagent de remettre en route des presses et une chaîne de finissage pour la fabrication de ces boîtes.

Le problème de l'électricité étant tant bien que mal réglé, il restait celui du téléphone : une solution a été trouvée grâce à une ligne aboutissant à une école désaffectée située à proximité de l'usine.

Enfin, les Lip ont décidé d'offrir une montre à quartz à trois des coureurs du Tour de France lors du passage de la course à Besançon, le 15 juillet. Le montant de ces trois montres sera, assurent les ouvriers, payé au syndic, comme l'ont été, avant la diminution des indemnités Assedic toutes les montres achetées par le personnel, ainsi que les pièces détachées adressées aux stations techniques qui assurent les réparations des montres de la marque Lip.

La chambre de commerce du Doubs a vivement protesté, le 12 juillet, « *contre les ventes sauvages* » de divers produits et marchandises « *ordinairement distribués par les commerçants locaux* » ; elle accuse les grévistes de « *concurrence déloyale qui porte tort au commerce* » ; elle « *demande instamment à l'Etat de prendre d'urgence toutes mesures propres à rétablir la légalité et de mettre fin à une situation qui a valeur d'encouragement pour les fauteurs de désordres économiques et sociaux et qui, en définitive, porte préjudice aux salariés eux-mêmes* ». — C. F.

IMPOTS

UNE INSPECTION DES SERVICES FISCAUX SERA INSTALLÉE A LA RENTRÉE

Une inspection des services fiscaux sera mise en place à la rentrée prochaine. L'idée avait été évoquée, en octobre 1975, au cours d'un conseil restreint consacré à la fraude fiscale. M. Giscard d'Estaing en avait souligné l'intédu 3 décembre). Le ministre délédu 3 décembre. Le ministre délégué à l'économie et aux finances, M. Robert Boulin, a présenté en conseil des ministres, le 13 juillet, une communication à ce sujet.

Cette inspection, qui aurait un caractère fonctionnel et non statutaire, serait rattachée au directeur général des impôts. Elle comprendrait une trentaine d'inspecteurs généraux, chargés notamment de mener, de façon très rapide et mobile, des enquêtes sur les affaires délicates. L'administration compte actuellement environ 17 000 inspecteurs fiscaux et 1 700 inspecteurs principaux.

AFFAIRES

L'État va accélérer ses paiements en faveur des P.M.E.

Le Conseil des ministres vient d'adopter un projet de loi autorisant la Caisse nationale des marchés de l'Etat à accorder des avances gratuites aux petites et moyennes entreprises titulaires de marchés publics et victimes de retard de paiements. Ce projet, lorsqu'il aura été voté par le Parlement, constituera le deuxième volet d'un ensemble de mesures destinées à accélérer les paiements sur les marchés passés par l'Etat, non seulement avec les P.M.E., mais aussi avec toutes les entreprises.

A partir du 1er octobre 1978, le système des intérêts moratoires sera très sensiblement renforcé. Le taux de ces intérêts, qui évolue actuellement entre 10 % et 11 % par an, sera augmenté de 20 % à 25 %, évoluant en fonction du marché monétaire, et se rapprochant, autant que possible, du coût des crédits que l'entreprise devrait obtenir pour assurer sa trésorerie en cas de retard dans les paiements publics : ce sera, en quelque sorte, un dédommagement effectif pour les coûts financiers supplémentaires que ces retards entraînent. D'autre part, ces intérêts moratoires courront au bout de quarante-cinq jours après la remise du mémoire par l'entreprise, et seront automatiquement prélevés sur les crédits de l'ordonnateur public. Cette réforme sera valable pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Pour les P.M.E. (au-dessous de 100 millions de chiffre d'affaires), une mesure particulière devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1978, aux termes du projet de loi adopté le 13 juillet. La Caisse nationale des marchés de l'Etat, dont la vocation initiale était de permettre la mobilisation auprès des banques, et à titre onéreux, des créances des entreprises sur les marchés publics, pourra donc accorder à ces P.M.E. des avances gratuites au-delà des quarante-cinq jours fatidiques. En contrepartie, la caisse obtiendra la cession des créances impayées détenues par les entreprises sur l'Etat, et se verra déléguer les intérêts moratoires nouvelle manière.

Ces réformes réclamées depuis longtemps par les entreprises, petites et grandes, ne seront pas entrées en vigueur sans difficultés : il aura fallu de longs mois aux différentes administrations pour admettre la modification des règles sacro-saintes de la comptabilité publique. — F. R.

M. Boulin demanderait à M. Marcel Boussac de participer au renflouement de son groupe

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, a reçu, le 13 juillet, M. Jean-Claude Boussac, gérant du CITF, la maison-mère du groupe Boussac. Les résultats de cette entrevue n'ont pas été annoncés. Il semble cependant que le gouvernement a exigé de sérieuses contreparties avant d'accorder l'aide financière que le groupe réclame pour éviter le dépôt de bilan (*le Monde* du 12 juillet). Afin de lui permettre de passer ses échéances de juillet et d'août et de mettre à jour sa trésorerie, les pouvoirs publics et les banques accepteraient de réinjecter 50 millions de francs sous forme de prêts et de subventions, mais, en contrepartie, ils exigeraient que M. Marcel Boussac participe au renflouement de son groupe et que la direction de celui-ci soit « coiffée » par un gestionnaire désigné par le pouvoir.

M. Marcel Boussac peut-il encore réinjecter des sommes importantes dans une affaire qui lui a coûté, depuis 1970, près de 600 millions de francs ? De sa fortune personnelle, largement écornée, ne restent que trois « morceaux de choix » : le groupe de presse qui comprend *l'Aurore* et *Paris-Turf*, contrôlés par une société, France libre, dont Marcel Boussac est propriétaire ; l'écurie de course et la maison de couture Christian Dior, dont il ne détient plus que 49 % des actions (par l'intermédiaire de la société Pierre Clarence), mais dont il a toujours préservé l'autonomie de gestion par rapport au reste du groupe, et qui ne peut être vendue ou cédée sans son accord. Le gouvernement lui aurait demandé d'apporter l'un de ces trois actifs dans le groupe pour servir de caution en vue de nouveaux prêts. Il semble exclu que M. Marcel Boussac cède son écurie de course et ses journaux, « *ses derniers jouets* », disent certains. Reste Dior, qui emploie huit cents salariés dans deux usines de prêt-à-porter, et dont la renommée n'a d'égale que la solidité de sa gestion. M. Boussac consentira-t-il à sacrifier la maison qu'il a fondée en 1947, et qu'il a toujours préservée avec un soin jaloux ? Acceptera-t-il aussi que les pouvoirs publics placent un homme extérieur pour contrôler la gestion du groupe, ce qui irait à l'encontre des principes qu'il applique depuis plus de cinquante ans ?

Certaines rumeurs affirment que les relations qu'il entretient avec son neveu, à qui il a donné il y a deux ans pleins pouvoirs, ne sont plus ce qu'elles étaient. En tout état de cause, la décision ne sera pas prise avant que Marcel Boussac ait donné sa réponse. Il devrait rencontrer M. Boulin la semaine prochaine.

En attendant, notre correspondant de Nancy nous signale que le personnel des usines vosgiennes du groupe Boussac est à nouveau plongé dans l'inquiétude et craint que la paie du mois de juillet — qui précède les congés payés — ne soit pas versée.

La C.F.D.T. a commencé, mercredi 13 juillet, par Vincey une tournée de réunions d'information dans les usines, pour expliquer la situation et appeler à la mobilisation. Elle va aussi diffuser un tract dans les unités du groupe sur le thème : « *Arrêtez le massacre !* »

La C.G.T. en prépare un autre, où elle insiste sur les menaces qui pèsent lourdement sur un millier d'emplois — usines de Rupt-sur-Moselle, Vincey et Ramberviller, — afin de préparer des actions à la rentrée.

Les directeurs locaux du groupe sont aussi inquiets que leur personnel, d'autant que l'information venant de Paris leur est plus que mesurée. L'un d'eux a déclaré à notre correspondant : « *Nous sentons un manque de cohésion dans le système. Il n'y a pas de trésorerie. Le retard des facturations entraîne l'abandon de fournisseurs qui déclarent ne plus vouloir livrer de marchandises tant qu'ils ne seront pas payés. La rentrée demeure pour nous un mystère.* »

V. M.

● *La hausse des loyers* soumis à la loi de 1948 a été bloquée à 6,50 % jusqu'au 1er juillet 1978, a déclaré M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement au cours d'une *conférence de presse* le mercredi 13 juillet. D'autre part, pour éviter aux locataires une « *sortie douloureuse* » de la période de blocage des loyers, M. Barrot va proposer au premier ministre de limiter la hausse des loyers libres à 85 % de l'augmentation de l'indice de la construction.

ÉNERGIE

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

Les deux « stars »

De notre envoyé spécial

Stockholm. — *C'est l'entracte dans la lutte des clans à l'OPEP, et cette 49e conférence ministérielle de l'organisation aura essentiellement été marquée par le rapprochement entre l'Iran et l'Arabie Saoudite. Il n'était que d'entendre les conférences de presse successives de MM. Yamani et Amouzegar, mercredi 13 juillet, dans le grand hôtel un peu désuet de Saltsjoebaden, pour s'en rendre compte. Avec leurs* « jets privés », *leurs gardes du corps, leurs costumes anthracite et leur cour, les ministres iranien et saoudien sont bien les stars de l'OPEP. L'un et l'autre connaissent parfaitement le pétrole et jouent d'une manière subtile du marché ou de la politique, selon les nécessités du moment. Avec une économie mondiale qui n'en finit pas de se remettre de la crise, ce qui entraîne une stagnation de la demande de pétrole, l'heure n'est plus à la politique.* « Le marché décidera » *affirme donc le premier, tandis que le second estime qu'* « il faut laisser jouer le marché ».

Seul sujet retenu par les ministres de l'OPEP en Suède, les valeurs relatives des différents pétroles (les différentiels), n'ont pas trouvé de solution en raison de l'hostilité du Koweït. Mais MM. Yamani et Amouzegar envisagent ce problème de la même manière. Les réserves en pétroles légers, disent-ils, sont infiniment plus faibles que celles en bruts moyens et lourds. Or les prix actuels entraînent une forte demande des premiers et une désaffection vis-à-vis des autres. Il faut donc donner une prime supplémentaire aux acheteurs de bruts lourds pour leur permettre d'adapter leur outil de raffinage. « Les prix du pétrole lourd doivent encore être baissés », *affirme M. Yamani (les prix saoudiens de bruts lourds sont déjà inférieurs de 2 % à ceux du Koweït), sans être démenti par M. Amouzegar.*

Favorables à un gel des prix

L'indexation du prix du pétrole, qui fut longtemps le cheval de bataille de l'Iran et la pomme de discorde entre Téhéran et Ryad, ne fait plus, non plus, problème. « Nous pensions, *explique le ministre iranien*, que c'était le moyen le plus sûr de maintenir notre pouvoir d'achat et d'éviter la confrontation avec les pays industrialisés, lors de chaque augmentation de prix, mais, comme nous n'avons pas réussi à convaincre nos partenaires, nous n'insistons pas... »

L'un et l'autre ont conscience de leurs responsabilités dans la bonne marche de l'économie mondiale. Et s'ils affirment qu'il est trop tôt pour parler des prix de 1978 — « car trop d'éléments, *explique M. Amouzagar*, entrent en compte, comme le chômage, l'inflation, le taux de croissance des pays industrialisés, l'offre et la dedande de pétrole », — *ils ne cachent pas que leurs faveurs vont vers un gel des prix. Cela devra cependant être discuté avec les autres membres de l'O.P.E.P.* « L'expérience de Doha a été utile, *admet M. Yamani*, nous ne recomencerons pas », *et son homologue iranien renchérit :* « La probabilité d'avoir à nouveau un système de double prix est extrêmement faible, car ce sont finalement les consommateurs qui en ont pâti. »

Le semi-échec du dialogue Nord-Sud leur arrache des réactions similaires de déception. Surtout à M. Yamani, qui rappelle la nécessité pour les pays industrialisés d'appuyer sa politique de modération. Développant des considérations spécifiques, il avoue cependant être rassure, car « M. Carter désire réellement la paix au Proche-Orient ».

L'avenir energétique du monde semble la préoccupation majeure des deux ministres. Tant M. Yamani que M. Amouzegar se plaignent de l'insuffisance des mesures des mesures d'économie d'énergie dans les pays industralisés (« L'attitude du Congrès américain vis-à-vis du plan Carter n'est pas encourageante », *dit le premier) ; ils croient en l'inévitable hausse des prix du pétrole dans les années 80* « avec ou sans l'OPEP », *car il y aura alors un problème de disponibilité du pétrole. Et ils sont favorables au développement des ressources alternatives d'énergie. Toutefois, alors que M. Yamani juge le nucléaire* « peu sûr et dangereux à manier », *le ministre iranien y voit la seule source alternative sérieuse (avec le charbon) d'ici la fin du siècle et exprime sa satisfaction de voir les pays européens aller de l'avant en matière de surrégénérateurs. Si tel doit être désormais le seul point de désaccord entre les deux grands pays du golfe Persique, qui produisent autant de pétrole que tous les autres membres de l'OPEP réunis, l'esprit de l'Organisation pourrait bien en être changé...*

BRUNO DETHOMAS.

ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement relance la politique de protection de la nature

Deux réunions ministérielles viennent de relancer la politique d'amélioration du cadre de vie et de protection du patrimoine naturel.

Le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, mardi 12 juillet, a décidé d'accorder 62 millions de francs à une quarantaine d'opérations ponctuelles qui, au total, exigeront d'autres départements ministériels ou des collectivités locales une mise de fonds complémentaire dépassant 110 millions.

D'autre part, au cours du conseil des ministres du 13 juillet, le président de la République a annoncé qu'une nouvelle « charte de l'environnement » allait être élaborée pour les cinq prochaines années (voir page 4). Dans l'immédiat, douze mesures en faveur de l'environnement ont été adoptées.

Il était temps. Depuis plusieurs mois, malgré l'adoption de nombreuses lois (sur la protection de la nature, sur les établissements provoquant des nuisances, les déchets, l'urbanisme) et en dépit des déclarations du président de la République, l'opinion avait l'impression que le changement rapide des ministres responsables de la qualité de la vie et la crise économique rendaient inopérantes les intentions officielles. Peu avant son départ, le 15 mars dernier, M. Vincent Ansquer, alors ministre de la qualité de la vie, avait écrit à M. Raymond Barre, premier ministre, une longue lettre exposant les difficultés financières de son département.

Augmentation budgétaire

En effet, les prévisions budgétaires pour 1978 menaçaient d'amputer ses crédits, déjà dérisoires (307 millions en 1977), de 3 %. Compte tenu de la dépréciation de la monnaie, et « après plusieurs années de très grande austérité », il devenait impossible de continuer une politique de l'environnement digne de ce nom. M. d'Ornano, qui a pris ses fonctions le 30 mars, a-t-il bénéficié du cri d'alarme lancé par son prédécesseur ? En tout cas, le président de la République, qu'il avait rencontré quarante-huit heures avant le conseil des ministres, lui a promis « une augmentation substantielle » du budget de l'environnement en 1978. Ce sera même, a-t-il déclaré, à la sortie du conseil, « la plus forte hausse de tous les budgets ».

Etant donnée la modicité des crédits du ministère de l'environnement, ce geste ne pèsera pas lourd dans les dépenses de la nation. Et il est clair enfin que le relatif succès des thèses écologistes aux élections municipales et les perspectives électorales de 1978 ne sont pas étrangères à cette relance.

MARC AMBROISE-RENDU.

DOUZE MESURES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE

Voici les douze mesures concrètes en faveur de l'environnement adoptées par le conseil des ministres de mercredi :

— Cinquante inspecteurs des établissements classés (s'ajoutant aux deux cent vingt déjà en poste) entreront en fonction en 1977 et 1978.

— Une analyse systématique des entreprise dans toutes les usines. lancée dans toutes les usines.

— Pour détecter les pollutions accidentelles des rivières, les quinze brigades mobiles du conseil supérieur de la pêche seront portées à trente.

— Pour combattre la pollution de l'air, la teneur en soufre du gas-oil et du fuel léger sera abaissée de 0,5 % à 0,3 % d'ici au 1er avril 1980.

— La banlieue parisienne et Marseille (après Paris, Lyon et Lille) seront classées en zone de protection spéciale : les industries ne pourront y brûler que des fuels lourds à basse teneur en soufre (moins de 2 %).

— L'installation de l'agence nationale des déchets va être accélérée. Premier objectif : éliminer tous les dépôts sauvages en quatre ans.

— A l'exemple de Fos, un secrétariat permanent pour la pollution industrielle va être installé en Basse-Seine.

— Les 25 premiers hectares de l'ex-poudrerie de Sevran (Seine-Saint-Denis) seront ouverts au public le 16 juillet en attendant l'aménagement des 110 hectares en espace vert. Sur les anciens abattoirs de La Villette, 5 hectares de jardins seront ouverts au public avant la fin de l'année. Les crédits « espaces verts urbains » du ministère de l'équipement vont passer de 120 millions en 1977 à 240 millions l'an prochain.

Dix nouvelles réserves naturelles (3 500 hectares) vont s'ajouter aux trente-quatre réserves existantes et qui couvrent 30 000 hectares : les gorges de l'Ardèche, l'étang de Saint-Ladre (Somme), le roc de Chère (Haute-Savoie), le cap Sizun, l'île de Molène, le Tas de Pois, les Glénans (Finistère), Haute-Cour (Ain) et deux sites en Guyane.

— L'aide permanente de l'Etat aux vingt parcs naturels régionaux sera assurée par la création d'une ligne budgétaire en 1978.

La procédure de création de parcs nationaux dans le Mercantour, en Haute-Ariège, dans les îles d'Hyères, va être relancée « *dans la concertation et sans brusquer les choses* », pour tenter d'aboutir en 1978. D'autres projets sont à l'étude pour les îles *Chausey (au large de Granville)*, en Guadeloupe et en Guyane.

— La France va ratifier la convention de Washington, qui réglemente le commerce des plantes et des animaux sauvages et améliore ainsi leur protection. Des banques de gènes pour les espèces végétales seront créées à Brest et à Porquerolles.

EMPLOI

CHOMAGE RECORD EN FRANCE

(Suite de la première page.)

Une opération « *temporaire* » en tout cas, puisque, selon une circulaire officielle que nous a envoyée un lecteur, l'administration est chargée de recruter des jeunes pour des contrats de « *trois mois trois fois renouvelables* », c'est-à-dire pour une durée « maximale » d'un an...

L'aggravation du chômage traduit aussi le ralentissement de l'activité économique, sensible depuis l'automne dernier. Ainsi l'indice mensuel de la production industrielle, qui avait atteint 129 (base 100 en 1970) en septembre 1976, se retrouvait au même niveau en mars, pour baisser de 1,5 % en avril, et de 1,6 % en mai. En un an, par rapport à mai 1976, la progression a été de 2,5 %, contre 4,1 % entre avril 1976 et avril 1977.

Ce recul, s'il peut s'expliquer en partie par l'inclusion dans les jours ouvrables de l'Ascension et par la grève du 24 mai, traduit bien l'atonie d'une production, que la reprise de la consommation ne devrait guère réveiller étant donné l'accroissement des stocks. En mai, la production de biens de consommation a baissé de 3,6 %, celle des biens intermédiaires de 2,6 %, alors que celle des biens d'équipement ne diminuait que de 1,5 %.

Cependant, la faiblesse de l'activité industrielle continuera d'avoir des effets favorables sur la balance commerciale, entraînant un fléchissement des importations. Les échanges extérieurs *devraient de même enregistrer* les conséquences positives de la baisse de 10,5 % en juin des prix des matières premières importées, l'indice se situant à 338,8 (base 100 en 1968). Cette baisse, qui a été de 13,4 % pour les matières premières alimentaires et de 5,7 % pour les matières premières industrielles, devrait également diminuer les pressions inflationnistes... dans la mesure où elle sera répercutée au niveau du consommateur.

JEAN-PIERRE DUMONT.

BOURSE DE NEW-YORK

Nouveau et léger repli

Peu de variations, mercredi, à la Bourse de New-York, où l'indice Dow Jones a clôturé sur une baisse de 0,32 point seulement à 902,99. Les investisseurs restent prudents après l'annonce de la diminution des ventes de détail en juin, et ce pour le troisième mois consécutif. D'autre part, le département de la Justice a entamé une procédure pour déterminer si les principales sociétés sidérurgiques américaines n'ont pas le recours à des méthodes de comptabilisation du marché et d'entente sur les prix au cours de ces dernières années.

Le volume des échanges à Wall-Street a légèrement augmenté mercredi : 23,26 millions d'actions contre 22,47 mardi.

VALEURS	COURS 12/7	COURS 13/7
Alcoa	51 1/8	51 3/4
A.T.T.	62 1/2	62 1/2
Boeing	56 3/4	56 ...
Chase Manhattan Bank	33 3/4	33 3/4
Du Pont de Nemours	113 3/4	114 1/4
Eastman Kodak	57 3/4	58 1/4
Exxon	52 1/4	53 ...
Ford	44 7/8	44 5/8
General Electric	54 7/8	55 ...
General Foods	33 1/2	34 ...
General Motors	68 ...	67 7/8
Goodyear	20 1/4	20 ...
I.B.M.	259 1/2	261 1/8
I.T.T.	35 ...	35 1/4
Kennecott	29 5/8	29 5/8
Mobil Oil	68 1/4	68 3/8
Pfizer	27 5/8	27 5/8
Schlumberger	68 3/4	69 1/4
Texaco	29 3/4	30 1/8
U.A.L. Inc.	19 3/4	19 7/8
Union Carbide	48 .	47 7/8
U.S. Steel	39 1/8	39 1/8
Westinghouse	21 1/8	20 7/8
Xerox	49 ...	50 1/4

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Attentat contre les locaux du M.R.A.P.* — Une violente explosion a ravagé, ce jeudi matin 14 juillet, vers 6 h. 30, les locaux du Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), au deuxième étage de l'immeuble, 120, rue Saint-Denis, Paris (2e). Sur place, les enquêteurs ont découvert des tracts ainsi libellés : « *Peiper... un an.* »

● *Victor Kortchnoï* a de nouveau proposé la nullité dans la cinquième partie de la rencontre qui l'oppose à Lev Polugajewsky, pour la demi-finale du tournoi des prétendants au championnat du monde d'échecs. Kortchoï mène désormais par 4 points à 1.

● *M. Kamal Eddine Rifaat*, leader des nassériens au sein de la gauche égyptienne, est décédé le mercredi 13 juillet au Caire des suites d'une crise cardiaque. — *(A. P.)*

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS DE TEXTILES

La France estime « insuffisantes et inacceptables » les mesures décidées par Bruxelles

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le gouvernement français considère comme « inacceptables, parce qu'insuffisantes, les mesures de limitation des importations de certains produits textiles — filé de coton, tee-shirts, chemises d'hommes et chemisiers pour femmes — prises par la Commission européenne pour se substituer à celles qu'il avait arrêtées unilatéralement le 18 juin » (« le Monde » du 9 juillet). Ces mesures bruxelloises ont été communiquées officiellement, mardi, aux gouvernements membres et sont théoriquement d'application immédiate. Le conseil des ministres des Neuf dispose de six semaines pour les amender. Les ministres des affaires étrangères se saisiront du dossier lors de leur prochaine réunion, les 25 et 26 juillet.

La réaction de la France a été accueillie avec *consternation* à Bruxelles. Sauf rectification de tir au niveau politique, à Paris, elle signifie en effet que la France est décidée à faire cavalier seul si elle n'obtient pas des dispositions plus protectionnistes que celles acceptées par la Commission, autrement dit qu'elle est disposée à se placer délibérément en infraction à la légalité communautaire.

Les mesures bruxelloises vont moins loin que ne le voulait la France. Les limitations aux importations s'appliquent à une liste plus limitée de pays, et, pour chacun des quatre produits, les plafonds ont été fixés à un niveau trop élevé aux yeux des Français.

● LES PAYS VISES. — Les restrictions aux échanges décrétées par la Commission, contrairement à ce que voulaient les Français, ne s'appliquent à aucun des pays signataires de l'accord multifibres (A.M.F.) avec lesquels la C.E.E. a conclu des accords bilatéraux prévoyant pour les produits en cause des plafonds d'importation. Tant que ces plafonds ne sont pas atteints, restreindre les importations reviendrait, pour la Communauté, à ne pas honorer sa signature, fait-on valoir à Bruxelles. On ne peut faire grief, ajoute-t-on, à ces pays qui appliquent loyalement les accords, de la forte progression des importations en provenance des autres pays tiers, et, en particulier, de la zone méditerranéenne. Une autre chose est d'essayer de négocier avec eux, pour les années suivantes (l'A.M.F. et les accords bilatéraux qui lui ont fait suite viennent à expiration le 31 décembre 1977), de nouveaux plafons tenant attentivement compte des énormes difficultés rencontrées par l'industrie européenne.

● LE NIVEAU DES PLAFONDS. — Les Français voulaient obtenir pour les quatre produits la stabilisation des importations au niveau 1976. La commission a fixé pour les importations du deuxième semestre 1977 des plafonds qui, *grosso modo*, sont égaux à la moitié des importations réalisées au cours de l'année 1976. Les importations effectuées au cours du premier semestre de l'année se sont accrues parfois sensiblement par rapport à celles enregistrées au cours du premier semestre 1976. La limitation proposée par Bruxelles aboutit à accepter un dépassement substantiel pour le total de l'année 1977 par rapport à celui de l'année 1976. Selon les calculs français, ce dépassement serait de 18 % pour les chemises pour hommes et de 13 % pour les filés de coton.

Sans négliger le caractère très sérieux de la crise affectant l'industrie textile française, il est difficile de ne pas imputer pour l'essentiel la responsabilité du litige grave qui surgit entre la France et les institutions européennes, à la précipitation brouillonne de Paris. Se résigner aux mesures de la Commission serait revenu, certes, à accepter un certain recul. Toutefois quelques aménagements auraient pu certainement encore être négociés à Bruxelles. « *Nous sommes convaincus que les mesures prises règlent le problème économique en cause* », a déclaré, le 12 juillet, *un haut fonctionnaire* de la Commission. Enfin, sur le plan technique, le dossier français était loin d'être parfait. Ainsi, s'il est exact que le taux de pénétration (rapport entre les importations et les besoins) frise, au cours du premier semestre 1977, l'intolérable pour les chemises et pour les tee-shirts, c'est loin d'être le cas pour les filés de coton, qui se situe en France à peine à 10 %, niveau très inférieur à celui constaté dans le reste de la C.E.E.

PHILIPPE LEMAITRE.

AU CHAMP DE MARS A PARIS

Les forces d'intervention ont défilé devant le chef de l'État

Deux nouveautés : le lieu et la composition des unités, ont marqué le traditionnel défilé militaire de ce jeudi 14 juillet à Paris, suivi par de très nombreux spectateurs malgré un temps couvert.

A la demande du chef de l'Etat, en effet, les troupes — au total neuf mille hommes survolés par une soixante d'avions et d'hélicoptères — sont passées devant les tribunes officielles installées à l'Ecole militaire, en face du Champ de Mars, pour se disloquer, après une heure de défilé, dans le quinzième arrondissement. Les quatre défilés présidés par M. Giscard d'Estaing depuis son élection à la présidence de la République ont eu lieu dans des endroits différents et, cette année, cette manifestation a été organisée sur la rive gauche.

De surcroît, le chef de l'Etat aurait demandé que l'accent soit mis sur les troupes interarmées spécialisées dans les actions extérieures. Le tiers de ce défilé a donc été consacré à ces forces d'intervention, soit environ 3 000 hommes de la 11e division parachutiste et de la 9e division d'infanterie de marine ainsi que les avions de transport Transall qui ont participé aux opérations du Zaïre.

Avant l'arrivée de M. Giscard d'Estaing, vers 9 h. 30, avaient pris place dans la voiture officielle les membres du gouvernement et des corps constitués et, pour la première fois/ le maire élu de Paris, M. Jacques Chirac, ainsi que des parlementaires représentant cinquante pays membres de l'Association internationale des parlementaires de langue française en congrès annuel dans la capitale.

Ouvert par le défilé aérien à une centaine de mètres au-dessus de la tour Eiffel et sur toute la largeur du Champ-de-Mars, le défilé a réuni des troupes motorisées, parmi lesquelles le 35e régiment d'artillerie parachutiste équipé de mortiers de 120 millimètres, les batteries mobiles de missiles Crotale de défense antiaérienne de Mont-de-Marsan, et des détachements des sapeurs-pompiers de Paris.

Le défilé des troupes montées et motocyclistes de la gendarmerie a été suivi des unités à pied des trois armées et des écoles militaires. Ce fut, sans doute, l'aspect le plus traditionnel de cette manifestation, à laquelle ont, toutefois, participé une compagnie des personnels militaires féminins des trois armées et l'un des deux équipages du premier sous-marin stratégique lance-missiles « le Redoutable ».

Dans sa deuxième partie, le défilé des troupes à pied a été l'occasion de présenter aux Parisiens les unités d'intervention composées essentiellement de parachutistes, de fusiliers-commando et des compagnies de la Légion étrangère, au total trois mille trois cents hommes. Les missions de ces forces sont la sécurité des départements et territoires d'outre-mer, la protection du trafic maritime et une contribution à la défense des pays avec lesquels la France a conclu certains accords.

De telles unités, composées surtout de personnels engagés à l'exception du 9e régiment de chasseurs parachutistes qui est le seul régiment d'infanterie parachutiste d'appelés, sont susceptibles d'être héliportées, posées par avion, débarquées par sous-marin ou bateau.

Comme le veut la tradition, le défilé du 14 juillet a été formé par quatre compagnies de la légion étrangère, précédé de leur musique et des pionniers, en tenue de parade d'été, avec le képi blanc, les épaulettes vert et rouge et la ceinture bleue. Ces troupes ont été survolées par des hélicoptères Puma de l'armée de terre.

A 11 h. 10, le chef de l'Etat a félicité le général d'armée Favreau, gouverneur militaire de Paris, qui lui avait présenté les troupes, avant de regagner l'Elysée pour la traditionnelle réception du 14 juillet. Dans l'après-midi, le palais présidentiel devait ouvrir ses portes au public, tandis que les armées organisaient, sur le champ de Mars, une exposition de matériel et des démonstrations.

FEU D'ARTIFICE EN MUSIQUE AU PALAIS DE CHAILLOT

Un spectacle pyrotechnique, « Paris chante les provinces de France », est organisé à Paris, au palais de Chaillot, le 14 juillet, à 22 h. 30. Chaque région sera évoquée par son folklore et par des chansons célèbres. D'une durée de trente minutes, le spectacle fera jouer, en synchronisme avec la musique, les fontaines, les feux d'artifice et, ce qui est plus nouveau, les faisceaux verts et rouges de trois lasers.

Par rapport aux projecteurs classiques, les lasers donnent un faisceau lumineux plus fin et plus intense. Matérialisés par la fumée des feux d'artifice, ces faisceaux dessineront dans le ciel des figures caractérisant chacune des régions fêtées.

M. Giscard d'Estaing : pour moi la France, c'est tous les Français

Le président de la République a indiqué, dans une interview diffusée jeudi matin 14 juillet par France-Inter, la signification qu'il entendait donner à la célébration de la fête nationale. « *Le 14 Juillet*, a-t-il dit, *fête nationale de la France, a été le signal de la liberté dans le monde. (...) C'est le jour où s'exprime et se manifeste l'existence nationale de la France, et donc, naturellement, avec ses caractéristiques principales : c'est la fête de tous les Français, donc de l'unité, et, en même temps, c'est la fête de la France républicaine, donc de la liberté.* »

Evoquant les défilés auxquels il a « *assisté jadis, d'abord comme enfant et ensuite comme ministre* », M. Giscard d'Estaing a déclaré qu'on ne savait pas, alors, « *pourquoi telle unité ou tel moyen militaire* [y] *étaient conviés* ». « *Dans d'autres pays*, a-t-il ajouté, *comme par exemple l'Union soviétique, où il y a, comme vous le savez, une fête annuelle sur la place Rouge, à l'occasion de la révolution d'Octobre, on montre l'appareil militaire, l'appareil de défense du pays. Je pensais qu'en France il fallait faire, un peu à notre manière, la même chose. (...) Cette année, on pourra voir les forces d'intervention, c'est-à-dire des unités beaucoup plus légères, qui répondent à la préoccupation que j'ai eue d'avoir, en France, une défense qui soit beaucoup plus mobile et qui puisse faire face à la diversité des situations. C'est ainsi que passeront dans le ciel les appareils français, les Transall, qui sont allés au Zaïre.* »

Interrogé ensuite sur la « *division de la France* », le chef de l'Etat a déclaré que c'était un « *phénomène célèbre dans le monde* ». « *Eh bien*, a-t-il ajouté, *je demande que, le 14 Juillet, on l'oublie, et que, pour la durée de la journée, la France sente une autre chose qui est beaucoup plus forte, qui est son unité. Son unité, c'est d'abord l'unité de notre vie, de ce que nous sommes, l'unité de notre destin. Finalement, nous aurons le même sort. Les Français croient qu'ils amélioreront leur sort les uns aux dépens des autres ou qu'il y aura un sort différent pour tel groupe de Français par rapport à tel autre. C'est vrai pour des situations importantes, mais je dirai relativement secondaires (...).*

» *Mais je dirai (et c'est cela l'originalité de notre mentalité) que nous ne parlons pas de ce qui est commun. Donc, nous ne parlons que de ce qui nous divise. Si on pouvait faire le recensement des préoccupations des Français, dans tous les domaines, dans les domaines de leur vie institutionnelle, de leurs libertés, du fonctionnement de leur société, de l'éducation, on s'apercevrait que la partie commune est, de loin, la plus importante, mais, comme c'est une partie dont on ne parle pas, c'est ce qui donne le sentiment de cette division.* »

M. Giscard d'Estaing a précisé que, la France ayant « *fait le choix démocratique* », « *il y a, il y aura des élections périodiquement dans la vie nationale de la France* ». « *Donc*, a-t-il ajouté, *le phénomène des élections n'est pas, en soi, un phénomène qui soit contraire à l'unité nationale. Le problème est qu'il faut, en effet, aborder le fonctionnement de nos institutions, en toutes circonstances, dans un esprit, avec une attitude, qui respectent cette unité nationale.* »

Le président de la République a affirmé qu'il ne penserait pas, en ce jour, à des « *manœuvres politiques* ». « *Je penserai*, a-t-il dit, *au passé historique de la France, passé très glorieux, à mes yeux très présent, et je penserai, en réalité, à l'unité profonde de ce peuple, parce que je verrai cette unité sous mes yeux. Quand vous regardez, dans une manifestation, le peuple français, il n'y a pas deux, trois ou quatre catégories de Français, il n'y en a qu'une. C'est pourquoi je souhaite que le 14-Juillet soit la fête nationale de la France, et, pour moi, la France, c'est tous les Français.* »

● *Dans une interview* accordée à *France-Soir* de ce jeudi 14 juillet (daté vendredi), le général Haig, commandant en chef de l'OTAN, a déclaré : « *Il ne fait aucun doute que le potentiel militaire français, qu'il soit ou non intégré, sert les intérêts de l'alliance occidentale.*

» *Quant aux forces nucléaires françaises, je le souligne catégoriquement, elles apportent une contribution considérable à notre potentiel à nous, ainsi qu'au maintien de l'équilibre avec les forces soviétiques.* »

La crue du Gers des 7 et 8 juillet

La lame d'eau a atteint une dizaine de mètres de haut

Tarbes. — Le Compagnie d'aménagement des côteaux de Gascogne (dont le siège est à Tarbes), et qui a, dans sa zone d'intervention, six départements situés à l'intérieur de la boucle de la Garonne, parmi lesquels les départements sinistrés du Gers, de la Haute-Garonne et du Lot-et-Garonne, a révélé, le mercredi 13 juillet, qu'elle disposait de documents photographiques et de séquences filmées d'un extrême intérêt, rassemblés dans son service d'hydrologie pendant les plus fortes pointes des crues dévastatrices des 7 et 8 juillet.

Ces documents ont été pris dans des moments particulièrement dramatiques, puisque la séquence filmée, tournée d'un camion de la compagnie contenant un matériel de jaugeage, était à peine terminée au pont de Lamazère (Gers) que l'ouvrage était emporté par les eaux.

« *Le service d'hydrologie de la compagnie*, a déclaré M. Martial Gayraud, qui le dirige, *avait été mis en état d'alerte et s'est dispersé dans les zones les plus sensibles de Nérac, dans le Lot-et-Garonne, de Layrac, et au barrage d'Astarac, dans le Gers, et à Grenade.*

» *Vingt-cinq de nos cabines limnigraphiques contenant des enregistreurs de niveau accusaient, dès le 7 juillet, des observations inquiétantes, de même que vingt stations pluviographiques mesurant la hauteur et l'intensité de la pluie. Nous avons établi qu'il est tombé sur toute la Gascogne, les 7 et 8 juillet, et en moyenne selon les zones, entre 50 et 100 mm d'eau (soit de 50 à 100 litres d'eau par m2). Pour la seule journée du 8, la chute a même atteint plus de 150 mm, soit plus de 150 litres d'eau au m2 sur 1 500 km2 environ.*

» *Le degré paroxysmal des pluies a dépassé 200 mm dans une zone de plusieurs centaines de kilomètres carrés entre l'ouest et le sud d'Auch, de minuit à 6 heures du matin et de 11 heures à 15 heures, le 8 juillet. Le barrage d'Astarac mis en service l'an dernier à 6 km au sud-est de Masseube (10 000 000 de m3) était, pour sa part, plein à ras bord lorsque les plus fortes pluies ont commencé.*

De notre correspondant

» *On peut estimer par comparaison, que la région d'Auch a été noyée sous plusieurs dizaines de millions de m3 d'eau, ce qui signifie qu'il aurait fallu trois ou quatre barrages, mais vides, de la contenance de celui d'Astarac, pour absorber ces masses considérables. Le fait majeur de cette catastrophe est que les crues qui ont été enregistrées ne s'étaient pas produites depuis des siècles.* »

M. Gayraud a précisé que les deux autres barrages construits dans le Gers et la Haute-Garonne par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, *celui de Miélan, à 30 kilomètres d'Auch, et celui de Thoux-Saint-Cricq, à 30 kilomètres de Toulouse*, n'avaient pas posé de problèmes graves.

« Un phénomène exceptionnel »

« *Le barrage d'Astarac a laminé et lissé la crue. Grâce à un dispositif d'évacuateurs de surface faisant office de déversoirs, il est sorti aux moments les plus critiques moins d'eau qu'il n'en rentrait dans le lac. Et il n'y a pas eu de dégâts à déplorer à l'ouvrage. Le Gers, rivière qui débute à Lannemezan et continue son cours jusqu'à Agen, a été, par son bassin très large et par les apports exceptionnels de ses affluents principaux, le Souçon et l'Arçon, le cours d'eau le plus fantastiquement grossi.* »

Sur les responsabilités que certains voudraient faire supporter aux opérations de remembrement, M. Gayraud est formel : « *Il s'agissait d'un phénomène exceptionnel de lames d'eau qui ont tout oblitéré. Dans ces conditions, le détail du sol devient secondaire, tout comme le lit normal du Gers : 5 mètres de profondeur, largeur 20 mètres lorsque la crue en arrive à atteindre 400 mètres de large avec une lame d'eau ayant parfois atteint 10 mètres de haut.* »

M. Gayraud estime que la construction de barrages de protection en amont d'Auch serait parfaitement illusoire et sur le plan des investissements infiniment coûteux (12 millions de francs pour le barrage d'Astarac tous aménagements compris, sa digue seulement ayant coûté 3 500 000 francs).

« Aucune responsabilité »

Le chef du service d'hydrologie de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne n'en convient pas moins qu'« *il faudra désormais prêter une extrême attention aux conditions dans lesquelles pourraient se présenter les opérations de remembrement dans ce département du Gers, si vallonné, de même qu'aux opérations de recalibrage des rivières* ».

Pour sa part, la compagnie d'aménagement a réalisé près de 100 kilomètres d'aménagements au bénéfice des rivières du Gers et de la Baïse. « *Nous ne nous sentons, sur le plan de la compagnie, aucune responsabilité particulière dans ce qui est survenu dans trois de nos six départements d'intervention* », explique M. Gayraud. « *Bien entendu, nous tirerons les enseignements de ce que nous avons observé, notamment au barrage d'Astarac (Gers), pour la conception du projet d'un autre barrage que nous pensons réaliser sur la Haute-Baïse, dans le département des Hautes-Pyrénées ou celui du Gers.* »

GILBERT DUPONT.

Le numéro du « Monde » daté du 13 1977 a été tiré à 506 275 exemplaires.

A B C D E F G

A LA SUITE D'UN ORAGE

New-York est privée d'électricité

Des centaines de pillards arrêtés

Une panne d'électricité a plongé New-York dans l'obscurité mercredi 13 juillet. Les aéroports Kennedy et La Guardia ont été fermés et les vols détournés vers Boston et New-Jersey. Les trains et les métros se sont immobilisés, retenant leurs usagers prisonniers. M. Abraham Beame, maire de New-York, s'est adressé aux habitants pour leur demander de garder leur sang-froid alors que les pompiers et les agents de police, au repos, étaient rappelés d'urgence. M. Hugh Carey, gouverneur de l'Etat, a déclaré qu'il mettait la garde nationale en état d'alerte pour venir renforcer la police locale. Celle-ci a annoncé qu'elle avait arrêté près de quatorze cents pillards qui profitaient de l'obscurité pour dévaliser les magasins.

De notre envoyée spéciale

New-York. — La métropole new-yorkaise et sa banlieue ont été privées d'électricité, mercredi 13 juillet dans la soirée, par une panne rappelant celle de 1965, au cours de laquelle la ville avait été plongée dans l'obscurité pendant une dizaine d'heures à la suite de court-circuits en série. Jeudi, à 4 heures du matin (locales), le courant n'était pas encore rétabli. La panne a été cette fois provoquée par la foudre qui est tombée sur un câble de la centrale nucléaire d'Indian-Point, sur la rive ouest de l'Hudson, à environ cent cinquante kilomètres au nord-ouest de New-York. En raison de la chaleur (trente-cinq degrés) et de l'utilisation considérable d'électricité par les appareils de conditionnement de l'air, les autres câbles du réseau n'ont pu suffire à la demande. La compagnie Consolidated Edison a tenté de sauver la situation en diminuant la tension de 5 puis de 8 %, mais il a fallu finalement couper le courant dans les cinq « boroughs » de New York : Manhattan, Brooklyn, Queens, Bronx et Staten Island.

La discipline des New-Yorkais est remarquable. Tout le monde conduit prudemment. Les carrefours sont abordés avec précaution. Les piétons traversent après avoir fait de grands moulinets avec les bras pour se faire remarquer des conducteurs. Sur les trottoirs, les gens stationnent autour des porteurs de transistors ou se promènent avec philosophie. Aucune panique, aucune bagarre. Mais comment rentrer chez soi lorsqu'on habite au quinzième, au dix-septième ou au vingtième étage, que la chaleur des cages d'escalier est accablante et qu'il y fait noir comme dans un four ?

Très vite, de petites lumières apparaissent aux fenêtres : les Américains adorent dîner aux chandelles. Mais les bougies sont parfois dangereuses : c'est peut-être à l'une d'elles qu'il faut attribuer le grand incendie qui a fait rage du côté des 7e et 8e rues dans le East side. Cela est d'autant plus grave que la ville de New-York a dû licencier 15 % de ses pompiers pour faire des économies...

La panne de 1965 s'était produite au mois de novembre et avait commencé vers 17 heures au moment de la sortie des bureaux. Cette fois, l'heure de pointe était passée depuis longtemps. La Consolidated Edison aurait déjà fait savoir qu'elle rembourserait les provisions gâtées par la chaleur. Un câble coupé par la foudre aux États-Unis ? Il y a pourtant plus de deux siècles que Benjamin Franklin a inventé le paratonnerre...

YVONNE REBEYROL.

Président de la République italienne

M. GIOVANNI LEONE SUBIT UNE DOUBLE OPÉRATION

Rome (A.F.P.). — Le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, soixante-neuf ans, a subi, dans la matinée du 14 juillet, avec succès, une double intervention chirurgicale.

« L'opération s'est déroulée normalement et l'état général du président est bon », indique le premier communiqué publié après l'intervention.

Le président Leone, admis mercredi soir dans une clinique privée, souffrait d'un calcul à la vessie et d'une hypertrophie de la prostate.

